C.R.I.C. N° 141 (2010-2011)

PARLEMENT WALLON

SESSION 2010-2011

COMPTE RENDU

INTEGRAL

Séance publique de Commission*

Commission des travaux publics, de l'agriculture, de la ruralité et du patrimoine

Lundi 16 mai 2011

*Application de l'art. 151, du règlement du Parlement wallon

SOMMAIRE

Ouverture de la séance..... 7

Organisation des travaux..... 7

Reprise de la séance..... 8

Proposition de résolution visant à définir des priorités stratégiques pour la Politique agricole commune (PAC) à l'horizon 2020, déposée par MM. Prévot, Fourny, Gadenne, Mme Servaes, Salvi et Goffinet (Doc. 355 (2010-2011) - N° 1)

Orateurs : Mme la Présidente, Mme Cassart-Mailleux..... 8

Auditions

Audition de M. Renard, Inspecteur général de la DG Agriculture, Ressources naturelles et Environnement, Département des Politiques européennes et accords internationaux du SPW

Orateurs : M. le Président, M. Renard, Inspecteur général de la DG Agriculture, Ressources naturelles et Environnement, Département des Politiques européennes et accords internationaux du SPW, Mme la Présidente..... 8

Désignation d'un co-rapporteur..... 13

Organisation des travaux (Suite)..... 13

Auditions (Suite)

Auditions de M. Ladouce, Président de la Fédération wallonne de l'agriculture et de M. Hayez, Secrétaire général de la Fédération wallonne de l'agriculture

Orateurs : Mme la Présidente, M. Hayez, Secrétaire général de la Fédération wallonne de l'agriculture 14

Audition de Mme Reul, Secrétaire générale de FEVIA Wallonie (Fédération de l'industrie alimentaire)

Orateurs : Mme la Présidente, Mme Reul, Secrétaire générale de FEVIA Wallonie (Fédération de l'industrie alimentaire)..... 17

Audition de M. Vanthemsche, Président du Boerenbond

Orateurs : Mme la Présidente, M. Vanthemsche, Président du Boerenbond..... 19

Audition de M. Fichers, Secrétaire général de Nature et Progrès

Orateurs : Mme la Présidente, M. Fichers, Secrétaire général de Nature et Progrès..... 22

Auditions de M. Bayenet, Vice-Président de la SOGEPA, ainsi que de M. Depinois, consultant auprès de la SOGEPA

Orateurs : Mme la Présidente, M. Bayenet, Vice-Président de la SOGEPA..... 24

Echange des vues

Orateurs : Mme la Présidente, MM. Prévot, Dupriez, Stoffels, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, M. Hayez, Secrétaire général de la Fédération wallonne de l'agriculture, Mme Fassiaux-Looten, MM. Vanthemsche, Président du Boerenbond, Fichers, Secrétaire général de Nature et Progrès, Mme Reul, Secrétaire générale de FEVIA Wallonie (Fédération de l'industrie alimentaire), M. Renard, Inspecteur général de la DG Agriculture, Ressources naturelles et Environnement, Département des Politiques européennes et accords internationaux du SPW..... 27

Reprise de la séance 37

Interpellation et questions orales

Question orale de M. Borsus à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur «le Plan de progrès pour la nature»

Orateurs : Mme la Présidente, M. Borsus, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 38

Question orale de M. Dodrimont à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur «les budgets nécessaires suite à l'actualisation du plan Habitat permanent»

Orateurs : Mme la Présidente, M. Dodrimont, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 39

Question orale de M. Dupriez à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur «les mesures visant à sauvegarder les abeilles sauvages»

Orateurs : Mme la Présidente, M. Dupriez, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 41

Question orale de M. Senesael à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur «l'Observatoire de la santé des forêts en Wallonie»

Orateurs : Mme la Présidente, M. Senesael, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 43

Question orale de M. Dupriez à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur «l'avis de l'Union des Villes et Communes de Wallonie concernant le projet de réforme du secteur de la pêche»

Orateurs : Mme la Présidente, M. Dupriez, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 44

Question orale de M. Binon à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur «la lutte contre la prolifération des plantes invasives en Région wallonne»

Orateurs : Mme la Présidente, M. Binon, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 47

Question orale de M. Crucke à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur «le suivi du dossier du trésor des Templiers»

Orateurs : Mme la Présidente, M. Crucke, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 49

Question orale de M. Lebrun à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur «le gros entretien du RAVeL n°2, ligne 156, «La Petite Fagnarde»»

Orateurs : Mme la Présidente, M. Lebrun, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 50

Question orale de M. Crucke à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur «le courrier médiatisé d'un élu cdH accélérera-t-il la sécurisation de la RN60 ?»

Orateurs : Mme la Présidente, M. Crucke, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 52

Question orale de M. Crucke à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur «l'interdiction de circulation des poids lourds le dimanche»

Orateurs : Mme la Présidente, M. Crucke, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 54

Question orale de M. Crucke à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur «Kafka a-t-il fait des émules à Halle ?»

Orateurs : Mme la Présidente, M. Crucke, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 56

Question orale de M. Dodrimont à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur «le coût des alternatives au remplacement du Pont de Tilf] à l'identique»

Orateurs : Mme la Présidente, M. Dodrimont, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 57

Interpellation de M. Dupriez à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur «l'évolution de la politique wallonne en matière de sécurité routière»

Orateurs : Mme la Présidente, M. Dupriez, Mme Cassart-Mailleux, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 59

Question orale de M. Dupriez à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur «le projet de bornage des rives de la Lesse»

Orateurs : Mme la Présidente, M. Dupriez, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 64

Reprise de la séance 66

Interpellation et questions orales (Suite)

Question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur «la réalisation d'un marché conjoint de fourniture de produits de déneigement»

Orateurs : M. le Président, Mme Cassart-Mailleux, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 66

Question orale de M. Borsus à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur «le coût des prestations hivernales»

Orateurs : Mme la Présidente, M. Borsus, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 68

Question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur «la continuelle prolifération des sangliers»

Orateurs : M. le Président, Mme Cassart-Mailleux, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 69

Question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur «les mesures agro-environnementales»

Orateurs : M. le Président, Mme Cassart-Mailleux, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 72

Question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur «le superprélèvement»

Orateurs : M. le Président, Mme Cassart-Mailleux, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 74

Question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur «le couplage de la prime vache allaitante et les DPU post 2013»

Orateurs : M. le Président, Mme Cassart-Mailleux, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, Mme Caroline Cassart-Mailleux..... 75

Question orale de M. Borsus à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur «le fauchage tardif en agriculture»

Orateurs : Mme la Présidente, M. Borsus, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 77

Liste des intervenants..... 80

Abréviations courantes..... 81

COMMISSION DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ ET DU PATRIMOINE

Présidence de Mme Caroline Cassart-Mailleux, Vice-Présidente

- La séance est ouverte à 14 heures 10 minutes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme la Présidente. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Mme la Présidente. – Les questions orales de :

- Mme Saenen sur « la ferme Caster » ;
- M. Crucke sur « l'insuffisance de personnel au sein du district d'Ath » ;
- M. Prévot sur « la sécurisation de la RN992 à Marche-les-Dames » ;
- M. Prévot sur « l'information préalable des travaux de réfection de voiries » ;
- Mme de Coster-Bauchau sur « le revêtement des autoroutes et les dispositions anti-bruits sur la E19 » ;
- M. Prévot sur « l'aménagement du carrefour des RN951 et RN954 » ;
- M. Prévot sur « la création de cours obligatoires à la sécurité routière dans les écoles » ;
- Mme Servaes sur « la recrudescence des voitures sans permis sur les routes wallonnes et ses conséquences en matière de sécurité routière » ;
- M. Miller sur « la sécheresse actuelle et ses conséquences pour notre agriculture » ;
- M. Prévot sur « les conséquences de la sécheresse pour l'agriculture wallonne » ;
- M. Prévot sur « l'impact des engrais azotés sur le plan environnemental » ;
- M. Stoffels sur « la distribution gratuite de fruits et légumes » ;
- M. Stoffels sur « la politique européenne sur les OGM » à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sont retirées.

Pour votre information et pour la bonne organisation des travaux, nous rencontrons un petit souci technique mais qui sera vite réglé. Je dois en effet présider aujourd'hui parce que Mme Dethier-Neumann est à l'étranger. Cependant, dans le cadre de la proposition de résolution, je suis rapporteuse des travaux. Je ne peux donc pas présider en même temps. Nous devons attendre d'avoir le *quorum*. Il nous manque un parlementaire pour désigner un co-rapporteur, puis nous pourrons commencer les travaux.

Par rapport à l'examen de l'arriéré, il reviendra à Mme la Présidente d'examiner ce point. Il est donc reporté à quinze jours.

Pour l'organisation des travaux de cet après-midi, nous pouvons déjà voir comment cela va se dérouler, avant que nous ne désignions un co-rapporteur.

Nous avons la chance aujourd'hui – et je vous remercie vraiment d'être là – de recevoir M. José Renard, Inspecteur général de la DG Agriculture. Merci d'être venu faire un exposé par rapport à cette proposition de résolution visant à définir des priorités stratégiques pour la Politique agricole commune à l'horizon 2020.

On doit, pour l'organisation des travaux et parce que nous avons 34 questions orales à traiter tout à l'heure, donner un certain laps de temps de parole à chaque intervenant. Je dois endosser le rôle d'arbitre aujourd'hui, rôle que je vais essayer de tenir avec grand effort. M. Renard, vous avez environ une demi-heure, voire un peu moins, pour parler. Ce qui est intéressant. Si on veut une concentration et un travail optimal, une demi-heure n'est déjà pas mal pour que chaque personne puisse être vraiment très attentive. Les autres intervenants auront *maximum* dix minutes ou un quart d'heure. Je serai impartiale et, à un moment donné, je dirai qu'il faut absolument terminer.

Une fois que chaque personne aura parlé, nous pourrons alors donner la parole aux différents commissaires pour un tour de table. Mais, si je ne suis pas stricte dans l'organisation des travaux, nous sommes partis jusque 22 heures ou 22 heures 30. Ce n'est pas l'objectif non plus. Je vous remercie pour votre collaboration.

- La séance est suspendue à 14 heures 11 minutes.

- La séance est reprise à 14 heures 14 minutes.

REPRISE DE LA SEANCE

Mme la Présidente. – La séance est reprise.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À DÉFINIR DES PRIORITÉS STRATÉGIQUES POUR LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE (PAC) À L'HORIZON 2020, DÉPOSÉE PAR MM. PRÉVOT, FOURNY, GADENNE, MME SERVAES, SALVI ET GOFFINET (DOC. 355 (2010-2011) – N° 1)

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de résolution visant à définir des priorités stratégiques pour la Politique agricole commune (PAC) à l'horizon 2020, déposée par MM. Prévot, Fourny, Gadenne, Mme Servaes, Salvi et Goffinet (Doc. 355 (2010-2011) – N° 1).

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Je vais céder la présidence à M. Stoffels. Pour ne pas perdre de temps, nous désignerons un co-rapporteur dans un quart d'heure lorsque nous aurons le *quorum*.

(M. Stoffels, Vice-Président, prend place au fauteuil présidentiel)

Auditions

Audition de M. Renard, Inspecteur général de la DG Agriculture, Ressources naturelles et Environnement, Département des Politiques européennes et accords internationaux du SPW

M. le Président. – Puisque Mme Cassart-Mailleux me fait l'honneur de présider à sa place, je vais avec joie enchaîner dans cette attitude très pragmatique et commencer les travaux en invitant M. José Renard, Inspecteur général de la DG Agriculture, Ressources naturelles et Environnement, Département des Politiques européennes et accords internationaux du SPW, pour son exposé, suivant les règles que Mme Cassart-Mailleux vient d'évoquer, il y a quelques instants.

La parole est à M. Renard.

M. Renard, Inspecteur général à la DG Agriculture, Ressources naturelles et Environnement. – Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Députés membres de cette commission, tout d'abord, je vous remercie de m'avoir invité. Je vais essayer de contextualiser avec vous le débat sur la Politique agricole commune à l'horizon 2020. Je scinderai mon exposé en quatre parties. Tout d'abord, je rappellerai quelques éléments de contexte. Je crois que ce sont des choses connues, mais parfois pour savoir où l'on veut aller, il est bon de savoir d'où l'on vient. Je m'attarderai un peu sur la communication de la commission, qui est le dernier document officiel en date (communication du 18 novembre 2010) et vous donnerai quelques indications sur les perspectives et travaux futurs. Enfin, je terminerai par souligner quelques éléments importants à mes yeux.

Je voudrais commencer par souligner les points relatifs au contexte politique et socioéconomique général et en relever quelques-uns. Le premier point est celui de la globalisation de l'économie, de la mondialisation croissante des échanges commerciaux. Je crois là que nous avons une donnée importante. C'est un changement fondamental par rapport à la Politique agricole commune à ses débuts. Ici, nous avons une mondialisation des échanges et donc, évidemment, quelque chose d'extrêmement important puisque cette mondialisation va aussi gouverner les choix qui devront être faits.

Deuxième point important à souligner, c'est la crise économique et financière que nous avons connue en 2008 – la crise bancaire qui a évidemment mobilisé beaucoup d'argent. Mais de façon globale pour notre débat, ce qu'il faut retenir de cette crise économique et financière, c'est qu'elle a consommé des moyens budgétaires importants dans le budget des États membres conduisant une série de ces États membres à amener leur budget en déficit. Ce sera certainement une donnée extrêmement importante pour le point suivant qui est la fin du cadre budgétaire actuel de l'Union européenne en 2013 et la discussion sur un nouveau cadre qui portera sur la période 2014-2020. On ne sait pas encore si on aura une proposition avec un cadre sur sept ans ou sur deux fois cinq ans correspondant à la durée de la législature du Parlement européen. Mais ce débat budgétaire sera certainement l'élément central de tout le débat. Il devra intégrer les conséquences sur les budgets des états membres de la crise économique et financière de 2008.

Deux points aussi pour clore ce contexte général : l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, et plus particulièrement en matière de politique agricole, la généralisation de la codécision avec le Parlement européen. C'est une nouvelle donne, c'est une chose à laquelle ni le conseil des ministres ni le parlement n'étaient habitués, mais ce sera aussi un élément fondamental dans la prise de décision, donc codécision entre le parlement et le conseil. C'est certainement un élément de démocratie. Donner plus de démocratie à la prise de décision européenne, même si c'est un changement des pratiques.

Dernier point : la stratégie « Europe 2020 ». Cette stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive est destinée à remplacer la stratégie de Lisbonne qui avait atteint ses limites. Le qualificatif « durable » sera certainement aussi un élément conducteur des discussions sur la PAC future.

Je passe maintenant à l'évolution récente de la situation agricole pour porter quelques points à votre attention. Premier point, celui du contrôle du budget agricole. Alors que dans les années '80, il a fallu réformer parce que les dépenses étaient en train de déraper, dans la situation d'aujourd'hui, ce budget agricole est sous contrôle. Toutefois, il ne faut pas perdre de vue que la structure des dépenses, elle, s'est profondément modifiée. Je vais l'illustrer dans quelques secondes avec un graphique.

Un élément neuf depuis 2007, c'est la volatilité des prix agricoles. Je vais aussi l'illustrer. On a donc connu, en 18 mois, des pics de prix, vers le haut d'abord, et puis très rapidement un effondrement, avec la situation que l'on a connue particulièrement dans le secteur du lait où là on a eu une chute vertigineuse. Tout cela en un laps de temps très très court.

Cette instabilité va aussi être liée à une hausse continue des coûts et à ce qu'on appelle le phénomène de ciseaux des prix. Nous avons donc des coûts en croissance et des prix à la production en diminution. Et l'écart entre les deux augmente. Je vais aussi l'illustrer.

Deux points constatés dans les études menées à cette occasion, c'est que la transmission vers les autres maillons de la chaîne est particulièrement imparfaite. Donc, la hausse des prix se répercute de façon à peu près parallèle mais avec un certain retard. Par contre, la baisse des prix à la consommation n'est répercutée vers le consommateur qu'avec beaucoup de retard et de façon très partielle. Tout cela étant aussi lié à une position de négociation des producteurs extrêmement faible dans la chaîne alimentaire, liée à la concentration des opérateurs, mais aussi à des façons de commercialisation.

Je voudrais souligner également une problématique des revenus agricoles. La volatilité des prix malgré les aides directes se traduit par l'instabilité des revenus et l'écart entre les revenus agricoles et les revenus du reste des secteurs économiques est en croissance alors que, depuis très longtemps, il y avait un objectif dit de parité des revenus. Il faut bien constater que cet objectif là n'est pas atteint.

Les perspectives de marché, à moyen terme, sont relativement favorables avec une croissance de la demande mondiale qui reste soutenue, particulièrement dans des pays émergents, tels l'Inde ou la Chine. L'élévation du niveau de vie aidant, la demande augmente et particulièrement la demande en produits transformés.

Quand je vous disais que j'allais illustrer, le graphique actuellement projeté vous montre l'évolution du budget agricole dans l'Union européenne. C'est la courbe en mauve que vous avez vers le haut. C'est la part relative du budget agricole dans l'ensemble des dépenses de l'Union européenne. Vous voyez que cette part relative est en décroissance continue pour se situer, aujourd'hui, à environ 0,4% du PIB. Donc à moins de 40% de l'ensemble des dépenses européennes, et ce malgré les élargissements successifs. La hauteur des bâtons représente la valeur absolue des dépenses. Vous voyez que ces dépenses n'ont pas augmenté proportionnellement à l'élargissement. C'est bien la confirmation de ce que je disais tout à l'heure : dépenses sous contrôle. Ce qui est aussi particulièrement important à visualiser, c'est la composition de ces dépenses. Si vous regardez sur votre gauche, en 1980, les dépenses étaient essentiellement constituées de mesures de marché. En rouge, les subventions à l'exportation, en orange, les mesures de soutien des marchés, les mesures d'intervention.

Vous voyez que ces mesures ont atteint un *maximum* à la fin des années '80. C'était l'époque des excédents qualifiés de montagnes de beurre ou de lacs de vin.

Puis, nous avons, en 1992, la première réforme Mac Sharry où là une réduction drastique des prix garantis est opérée et ces baisses de prix sont compensées par des aides directes. Des aides directes qui sont des aides payées par hectare ou par tête de bétail. C'est ce qui apparaît en bleu dans le graphique.

Le dessus du bâton, c'est la part dévolue au développement rural qui reste relativement congrue jusque l'Agenda 2000, jusque 1997 où là, sous l'impulsion du Commissaire Fischler, le développement rural devient le deuxième pilier de la PAC pour atteindre 20% des dépenses. Mais on est toujours dans cette proportion là.

Je me déplace vers la droite et j'ai maintenant en vert les aides directes qui résultent de la réforme Fischler de juin 2003, et là ce sont les aides découplées, donc les aides qui ne sont plus liées au facteur de production. Ces aides absorbent évidemment aujourd'hui la majeure partie des dépenses de la PAC. Juste pour terminer sur ce graphique, vous voyez que les restitutions à l'exportation en rouge diminuent et l'Union européenne s'est engagée à supprimer toutes ces subventions à l'exportation d'ici 2013.

Le graphique suivant, c'est une autre illustration de ce que je viens de dire, qui vous montre la part du budget agricole dans l'ensemble du budget : 40% des dépenses de l'Union européenne, 0,4% du PIB.

J'ai parlé de volatilité : voilà un graphique qui vous illustre la volatilité de toute une série de produits de base. Vous voyez toutes les courbes ont un profil assez similaire. Ce qui est assez étonnant, c'est que ce profil est aussi assez proche de celui du

pétrole brut, le pétrole brut étant la courbe en vert avec ces prix extrêmement élevés fin 2007, début 2008.

Ensuite, la chute connaît son amplitude la plus importante au premier semestre de 2009 et puis il y a la reprise et si on avait les données actuelles, on se situerait encore dans la partie ascendante.

Le graphique suivant est du même type, mais ce sont des courbes pour les produits laitiers, avec trois types de calcul, afin de vous montrer de nouveau les pics fin 2007, début 2008 et la chute fin 2008, début 2009.

Le graphique suivant vous illustre ce que j'ai appelé le phénomène de ciseaux des prix. Donc, quand on part d'un indice 100 en 1996, on voit une baisse continue des prix à la production – c'est la courbe en orange – et d'abord une certaine stabilité puis après une hausse des coûts de production, donc, la conséquence de cela est évidemment une réduction des marges aggravée par deux constats : le premier étant la difficulté de répercuter ces hausses vers l'aval et l'autre élément étant que l'augmentation naturelle de productivité que l'on connaît en agriculture ne compense plus la hausse des coûts. C'est un élément important.

Dernier élément de contexte que je voudrais rappeler, c'est le contexte wallon en soulignant deux choses. En matière de vaches allaitantes, le bilan de santé nous permettait de maintenir ces aides couplées et c'est ce qui a été décidé en 2009 jusque 2013 inclus.

Deuxième élément, le bilan de santé nous permettait aussi d'effectuer ce que l'on a appelé le lissage des droits aux paiements uniques donc, de rapprocher les valeurs de ces droits aux paiements uniques par rapport à la moyenne, décision prise en juillet 2010, *statu quo* jusque 2013 inclus.

Ces décisions ont été appuyées sur une étude commandée au Professeur Lebailly de la Faculté de Gembloux, et je crois que votre commission a aussi auditionné le Professeur Lebailly il y a quelques mois à ce sujet. Je retiendrai trois éléments, c'est d'abord que la disparité des aides directes entre producteurs est beaucoup plus élevée que la disparité entre les régions agricoles, donc les écarts de valeur quand on exprime les montants des aides directes en euro par hectare sont plus importantes entre producteurs d'une même région agricole qu'entre les différentes régions agricoles de la Wallonie. Deuxième point qui sera évidemment important pour le positionnement futur, c'est que nos productions en Wallonie sont fortement dépendantes des aides directes. Dans l'orientation technico-économique viande bovine, les aides directes peuvent représenter jusqu'à plus de 80% du revenu, c'est évidemment un élément essentiel de la survie des exploitations.

Dernier élément, c'est que la situation en termes de montants d'aides directes par hectare est très différente selon que l'on inclut ou non la vache allaitante dans le régime de paiement unique découplé. Si je prends des régions agricoles comme l'Ardenne, on aura évidemment une situation très différente puisqu'il n'y a pratiquement pas d'autre aide directe que l'aide aux vaches allaitantes. Donc, là on va avoir des situations qui seront différentes et qui expliqueront aussi la difficulté de prendre certaines décisions.

Voilà un peu le rappel du contexte. On va passer maintenant à la communication de la Commission européenne du 18 novembre 2010, communication qui finalement introduit la justification d'une nouvelle réforme de la PAC. Cette communication est un petit document de 13 pages, un document d'orientation – pas du tout avec des propositions – qui vise aussi à préparer le débat budgétaire et à mettre en avant la contribution de l'agriculture à la réalisation de la stratégie de croissance Europe 2020, particulièrement de la partie durable de cette stratégie. La Commission identifie un certain nombre de nouveaux défis qui devront être relevés par la future Politique agricole commune : défis de type économique, et c'est ceux que je viens de vous exposer : sécurité alimentaire, volatilité des prix, réponses aux conséquences de la crise économique, faire face à ce problème de revenus agricoles mais aussi aux défis de types environnementaux, je voudrais souligner particulièrement les changements climatiques, les émissions de gaz à effet de serre d'une part et l'érosion de la biodiversité d'autre part. Quand on voit la communication du Commissaire Potocnik à l'environnement, la semaine dernière sur la biodiversité, on constate qu'il souhaite qu'une partie extrêmement importante – puisque l'on parle de 60% des surfaces agricoles – soient soumises à des engagements en faveur de la biodiversité.

Je souhaite rappeler également que l'engagement politique qui avait été pris de réduire de 50% l'érosion de la biodiversité à l'horizon 2010 n'a pas été atteint. Donc, cet aspect-là est remis en avant avec des objectifs très précis auxquels l'agriculture peut contribuer.

Troisième type de défi, les défis de type territoriaux. C'est évidemment là aussi un élément extrêmement intéressant parce que c'est peut-être la première fois qu'on met autant l'accent sur la dimension territoriale de l'agriculture et sur l'importance des zones rurales, de leur dynamisme, de l'emploi en zone rurale, avec aussi une reconnaissance de la diversité des agricultures dans l'Union à 27. Vous aurez remarqué que je parle des agricultures. Je pense que l'une des conséquences de l'élargissement successif, c'est que l'on n'a plus une agriculture dans l'Union européenne, mais des agricultures diverses. Quand on est dans le sud du Portugal, on n'a pas du tout la même agriculture

qu'en Finlande ou qu'en Roumanie, ce sont des situations très différentes et donc, il faut aussi pouvoir répondre à ce défi.

La communication identifie trois objectifs :

- l'objectif d'une production alimentaire viable ;
- l'objectif d'une gestion durable des ressources naturelles et des mesures en faveur du climat ;
- l'objectif d'un développement territorial équilibré.

Pour répondre à ces objectifs, la commission présente des orientations sur un certain nombre d'instruments. D'abord, on garderait l'architecture actuelle basée sur deux piliers complémentaires. Le premier pilier – celui qui aujourd'hui couvre les aides directes et les mesures de marché – resterait avec des mesures annuelles et financées à 100% par l'Union européenne. Le deuxième piler – ce qui correspond au développement rural — serait aussi maintenu dans la conception, je ne parle pas encore du contenu, mais avec des mesures pluriannuelles, avec des mesures qui seraient flexibles pour tenir compte des situations locales, mais surtout des mesures cofinancées, ce qui est déjà le cas aujourd'hui. Il faut bien se dire que chaque fois que l'on veut aller vers plus de développement rural, cela veut dire que l'on doit aller aussi vers plus de cofinancement de la part des États membres ; dans notre situation institutionnelle, c'est du cofinancement de la part de la région. C'est un élément qu'il faut bien avoir à l'esprit, développement rural égale cofinancement.

S'agissant des paiements directs, sans entrer dans le détail des propositions, la commission met surtout l'accent sur la nécessité d'une distribution plus équitable des montants des aides directes entre États membres et entre producteurs. C'est aussi une demande très forte de la part des nouveaux États membres d'avoir cette distribution plus équitable, d'avoir une redistribution. La commission met également l'accent sur le besoin de verdissement de la politique agricole, donc d'avoir une politique agricole plus verte.

Quelques mots si vous le voulez bien sur cet aspect de redistribution, l'accent principal et ce sera certainement l'exercice le plus difficile, c'est celui de la redistribution entre les États membres parce que l'on constate aussi de fortes variations entre États membres dans la valeur en euro par hectare des montants des droits aux paiements uniques. Il y a donc un objectif de rapprocher ces montants dans chacun des États membres par rapport à la moyenne européenne tout en disant bien de la part de la Commission qu'un seul taux pour toute l'Europe ne serait pas politiquement acceptable, pas plus qu'économiquement d'ailleurs parce que l'on a des situations différentes. Une partie de ces différences dans les montants par hectare est aussi expliquée par des différences sociales, économiques – des différences de parité de pouvoir d'achat, par exemple – entre États membres. Mais ce qui paraît clair dans le chemin dessiné par la Commission, c'est l'abandon des références historiques puisque les enveloppes actuelles de chacun des États membres ont été calculées sur une base historique, c'est-à-dire sur la base des montants d'aide que ces États membres recevaient pendant la période de référence 2000/2001/2002. Ce qui veut dire aussi que là où on applique un modèle historique pour distribuer les aides directes aux agriculteurs, comme c'est le cas en Wallonie, on risque de devoir évoluer vers un modèle plus régional où la disparité par rapport à la moyenne est réduite.

On va passer au graphique, car il est illustratif de la situation. Le deuxième bâton à partir de votre gauche, c'est la valeur des montants des DPU en euro par hectare en Belgique : 470 euros par hectare. La ligne rouge représente la moyenne européenne : 290 et quand vous regardez ce que touche un agriculteur letton ou estonien, on est autour de 100 euros par hectare. Tout l'exercice va consister à relever en partie les montants reçus par ceux qui sont dans la partie droite, sans trop pénaliser ou en restant politiquement acceptable pour ceux qui sont dans la partie gauche. La situation de Malte, il ne faut pas en tenir compte : ils sont à plus de 800 euros par hectare mais c'est une situation géographique particulière. Les petits ballons que vous voyez dans le graphique représentent non plus le montant en euro par hectare, mais le montant en euro par exploitation dans chacun des États membres. Je reprends de nouveau notre situation belge, nous avons +/- 400 euros par hectare, mais les montants par exploitation est de l'ordre de 15 000 euros par exploitation.

C'est aussi cette distribution-là qui va expliquer la réaction de certains États membres par rapport à l'idée de plafonnement. Vous voyez la situation de la République tchèque où la valeur en euro par hectare est inférieure à la moyenne, mais en euro par exploitation, on est pratiquement à 40 000. Donc, c'est aussi une partie de l'explication de l'opposition tchèque à l'idée d'un plafonnement, idem pour la Slovaquie et pour l'Allemagne.

Ce qu'il faut bien retenir de ce graphique, c'est, qu'en tant que Belge, en tant que Wallon, nos agriculteurs ont beaucoup à perdre d'une redistribution qui serait trop brutale et qui viserait à être très proche de la moyenne.

Comme le temps passe, je pourrais peut-être passer le développement rural et y revenir dans la discussion tout à l'heure et vous donner juste une indication des travaux futurs. Pour la communication de la commission, le conseil, en l'occurrence, une majorité qualifiée de délégations, a soutenu des conclusions de la présidence lors du conseil du 17 mars. Nous attendons l'avis du Parlement européen. Le rapport de M. Dess

normalement devrait être voté en commission la semaine prochaine et en plénière le 8 juin pour autant que le calendrier soit respecté puisque c'est un rapport qui a donné lieu à plus de mille amendements, et c'est donc une discussion sans fin.

S'agissant maintenant des propositions législatives de la commission : pour le cadre budgétaire, la Commission devrait sortir ses propositions avant les vacances d'été. Par contre, pour la Politique agricole commune à l'horizon 2020, il apparaît de plus en plus clairement que ces propositions n'arriveront pas avant l'automne, notamment aussi parce qu'il y a des études d'impact qui doivent être menées pour accompagner ces propositions. L'entrée en vigueur est prévue pour le 1er janvier 2014, ce qui veut dire que le calendrier entre septembre-octobre 2011 et janvier 2014, sera serré. Institutionnellement, il faudrait que le Parlement et le Conseil décident sur les propositions législatives avant la fin 2012 pour qu'en 2013, on puisse avoir la publication des textes et l'adoption des règlements d'exécution, d'avoir aussi les choix faits par les États membres et tout cela pour avoir un beau paquet à mettre en œuvre d'ici le 1er janvier 2014.

Encore une fois, je rappelle ce grand changement : nous sommes dans une phase de codécision avec le Parlement, c'est un élément nouveau mais aussi un élément important. Le Conseil ne décide plus tout seul, mais il y a codécision entre Conseil et Parlement.

J'en arrive maintenant à mon dernier point, les éléments importants. Le premier élément que je voudrais mettre en évidence concerne celui du budget de la PAC tout en rappelant qu'ici, on a une décision qui va intervenir à plusieurs niveaux. D'abord, il faudra une décision sur le cadre global budgétaire, ce que l'on appelle les perspectives financières de l'Union européenne pour la nouvelle période de programmation. J'ai eu l'occasion de le dire, on ne sait pas encore si cette période de programmation s'étendra sur sept ans comme l'actuelle ou si cela sera plutôt deux fois cinq ans. Pourquoi deux fois cinq ans ? Cela correspondrait à deux législatures du Parlement – celui-ci était aussi codécideur en matière budgétaire –. Donc, une fois que l'on aura ce cadre, et c'est un débat extrêmement difficile parce que c'est celui où l'on va dire que les dépenses de l'UE ne peuvent pas dépasser plus de X milliards d'euros mais aussi X %, autour de 1% du produit intérieur brut, il faudra décider combien ira à la rubrique « agriculture-ressources naturelles ».

Étape suivante : à l'intérieur de la rubrique agricole, combien pour le premier pilier et combien pour le deuxième. Une fois que l'on aura fait tout cela, répartition des enveloppes entre les États membres. Il faut souligner aussi que très probablement pour tous ces points, la décision sera prise par les Chefs d'État et de gouvernement et pas du tout par les ministres de l'agriculture. Donc, c'est à un très, très haut niveau.

Mais le point important pour nous, et ce qu'il faut garder, c'est un budget agricole fort et suffisamment doté, budget agricole qui, pour donner un ordre de grandeur, devrait être au moins égal au budget actuel. Nous souhaitons que l'exercice de répartition se fasse en tenant compte, non pas du seul premier pilier, mais des deux piliers parce que l'image de la disparité entre États membres est très différente selon que l'on limite l'exercice au seul premier pilier ou selon que l'on prend en compte premier et deuxième pilier où l'on a alors une situation beaucoup plus équilibrée. Mais vu la situation de notre agriculture, nous plaidons aussi pour maintenir un premier pilier fort.

Point important de façon transversale, la stabilité des politiques. Ce n'est peut-être pas souligné assez, mais la Politique agricole commune depuis 1992 a connu quand même toute une série de réformes, de révolutions tous les deux ou trois ans. C'est très difficile d'y voir clair pour les agriculteurs et de s'engager sur du long terme. Donc, nous plaidons pour une stabilité des politiques et pour avoir une période de transition suffisamment longue. Quand on dit « suffisamment longue », cela veut dire juste la fin de la période de programmation financière.

De façon transversale, la simplification est un maître mot, simplification de la gestion, simplification de l'administration, simplification des contrôles avec une simplification qui soit réelle pour les trois acteurs. D'abord pour les agriculteurs, pour les administrations et aussi pour la Commission européenne, parce que pour le moment, on a pas mal de simplification qui est une simplification pour la Commission, mais qui est une complication pour les administrations et les agriculteurs.

À nos yeux, le premier défi est le défi alimentaire. Il faut rappeler l'importance d'un approvisionnement en qualité et en quantité pour nos 500 millions de citoyens européens. C'est peut-être un aspect que l'on a trop souvent négligé en disant : « *Si on veut du lait, on n'a qu'à aller le chercher en Nouvelle Zélande, si on veut de la viande, on va au Brésil* ». Définir un niveau d'auto-approvisionnement suffisant est certainement un élément central dans l'exercice futur tout en rappelant que l'UE se doit de participer aux échanges alimentaires mondiaux sans entrer en concurrence avec les pays en développement bien entendu, mais quand on a une population mondiale annoncée de neuf milliards d'habitants d'ici 2050, l'UE doit participer à ce défi.

J'ai déjà mentionné la contribution à la stratégie Europe 2020, contribution aux défis du changement climatique, contribution à la problématique de la biodiversité. Un souci important est celui d'être cohérent dans les différents domaines de politique,

que ce soit la politique de développement, la politique environnementale, et un élément aussi central pour nous, c'est celui de la flexibilité de la mise en œuvre pour tenir compte des caractéristiques locales et bien sûr, dans notre situation belgo-belge, plus qu'une possibilité, une autorisation de mise en œuvre au niveau régional. Cela est tout à fait fondamental mais parfois, quand certains juristes disent qu'il est écrit « État membre », cela doit être appliqué au niveau de l'État membre.

On souhaite un secteur agricole durable et compétitif. Quelles sont les conditions pour y arriver ? Garder un revenu suffisant en termes de parité de pouvoir d'achat, un revenu stable et aussi des conditions de concurrence équitables avec les pays tiers ou avec les produits de pays tiers en tout cas.

Nous avons déjà demandé à plusieurs reprises aussi des mesures spécifiques pour les jeunes. Je crois qu'il est vraiment nécessaire de rendre le métier attractif pour les jeunes, et la première chose est peut-être de leur offrir de la prévisibilité, de la visibilité à terme, en vue de faciliter le passage des générations et l'installation des jeunes.

Le développement rural devra aussi répondre aux situations des zones à forte densité de population et des difficultés de l'exercice de l'agriculture dans des zones peri-urbaines comme celles que nous connaissons en Flandre et en Wallonie, peut-être plus particulièrement au nord de la Meuse mais en tout cas, notre agriculture est majoritairement une agriculture péri-urbaine.

Sur les aides directes, ce que je voudrais souligner et j'en ai déjà parlé, c'est la forte dépendance de l'agriculture wallonne à cet égard et donc évidemment, il faut maintenir des aides directes. Il n'est pas question de les abolir d'un trait de plume. Ces aides directes participent à la stabilisation des revenus, ainsi qu'à une certaine rémunération de la production de biens publics et nous tenons à les maintenir. Nous ne sommes pas du tout fermés à une redistribution équitable malgré ce que je vous ai montré tout à l'heure – que nous aurions beaucoup à perdre –, mais qui tienne compte des différences socio-économiques entre les différentes régions. Nous plaidons également pour un calendrier et une ampleur raisonnables, qui ne viennent pas évidemment mettre à mal des exploitations qui se sont construites, qui se sont gérées en fonction du volume d'aides qu'elles reçoivent depuis 2003.

Nous avons toujours eu une approche extrêmement positive s'agissant du plafonnement et de la focalisation des aides sur les agriculteurs actifs, pour autant que les modalités soient clairement définies et praticables.

Un élément sur lequel je crois que nous devons réfléchir davantage, c'est la prise en compte de la spécificité de l'élevage herbivore, en l'occurrence ici de l'élevage bovin où on a des risques de déprise plus importants que dans les cultures et quand l'élevage est abandonné, on n'y revient pas, mais c'est aussi très important dans la fonction territoriale de l'agriculture.

Je crois que je suis en train de méchamment empiéter sur mon temps et donc, je vais peut-être terminer sur le verdissement qui est évidemment un élément important pour la justification sociétale de la PAC, mais pour lequel nous souhaitons garder un système simple, mesurable et visible, et rendu visible aussi vis-à-vis de l'extérieur parce que l'on ne met peut-être pas assez en avant les actions positives de l'agriculture. Nous souhaitons garder l'équilibre entre le binôme contraignant représenté par la conditionnalité et l'aspect volontaire pour ceux qui voudraient faire des actions positives additionnelles. C'est aussi un élément important.

Sur la gestion des marchés, un maître-mot : il faut apporter une réponse à la volatilité extrême des marchés. Nous avons besoin de maintenir des formes de régulation des marchés, avec des filets de sécurité efficaces. Il faut renforcer la position de négociation des producteurs, en leur permettant la négociation collective et les outils de gestion des risques doivent venir en complément du filet de sécurité, en complément des aides directes, pas à leur place et nous plaidons pour que ces outils de gestion des risques soient maintenus dans le premier pilier.

Madame la Présidente, je vous présente mes excuses pour avoir débordé quelque peu et je termine en vous remerciant de votre attention.

(Mme Cassart-Mailleux, Vice-Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

Mme la Présidente. – D'emblée, je vais reprendre la présidence pour pallier ce petit couac de désignation de co-rapporteur. Je vous remercie, Monsieur Renard, pour votre exposé très éclairant pour l'ensemble des commissaires.

Désignation d'un co-rapporteur

Mme la Présidente. – M Senesael est désigné, à l'unanimité des membres, en qualité de co-rapporteur pour l'élaboration du rapport.

ORGANISATION DES TRAVAUX
(Suite)

Mme la Présidente. – Pour l'organisation des travaux, je précise que nous allons d'abord procéder à toutes les auditions. M. Renard avait donc une

demi-heure. Les autres intervenants ont *maximum* un quart d'heure. Nous ferons un tour de table avec les différentes questions après l'ensemble des auditions.

Je souhaitais aussi remercier M. le Ministre qui nous a rejoints et qui m'avait averti de son retard.

Auditions
(Suite)

Auditions de M. Ladouce, Président de la Fédération wallonne de l'agriculture et de M. Hayez, Secrétaire général de la Fédération wallonne de l'agriculture

Mme la Présidente. – Je donne d'emblée la parole à M. René Ladouce et Yvan Hayez, Président et Secrétaire général de la Fédération wallonne de l'agriculture.

M. Hayez, Secrétaire général de la Fédération wallonne de l'agriculture. – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs les parlementaires, la formule veut qu'au nom de la Fédération wallonne de l'agriculture, je vous remercie pour votre invitation. Le sujet est très important pour nous. Clairement, nous apprécions de pouvoir venir apporter notre point de vue sur la chose auprès de vous.

En deuxième petit préambule, voyant l'organisation des travaux, je me suis dit : « *Chouette, je parle après José Renard* ». C'est toujours très aisé de parler après José, parce qu'il est d'une maîtrise, d'une clarté et d'une connaissance des dossiers qui est exemplaire. Il a débordé de son temps, il a pris sur le mien et sur celui d'autres, c'est clair, mais il a à peu près tout dit. Ceci étant, il est peut-être important pour vous aussi de voir qu'au niveau de la Fédération wallonne de l'agriculture, on partage très largement les analyses et les points de vue de l'administration régionale.

Il est 15 heures à ma montre, j'ai donc jusque 15 heures 15 minutes.

Également en préambule, j'ai fait distribuer le fil conducteur de mon exposé, ainsi qu'un document édité par nos services, en réponse à un avis sollicité par la commission, qui est un document qui reprend très largement les positions de la Fédération wallonne de l'agriculture sur ce dossier.

Pour entrer dans le cadre de mon exposé, je vais d'abord faire quelques considérations liminaires. Ensuite, on reviendra sur ce dont José vous a déjà parlé, la forfaitisation des aides. On parlera un peu du verdissement, des mesures de marché qui sont essentielles. Il y aura également un mot sur le paquet lait et l'après-quota. Ensuite, nous glisserons, au-delà de quelques remarques, vers les conclusions.

En termes de considération liminaire, vous connaissez tous très bien le profilage et le profil de notre agriculture régionale, mais je pense que dans le contexte qui nous occupe, il est important de rappeler deux ou trois choses. Tout d'abord, rappeler qu'aux deux tiers, les exploitants agricoles sont des locataires, que le faire-valoir indirect représente deux tiers de l'exploitation des terres, contre un tiers en propriété.

Je voudrais rappeler que la pyramide des âges du secteur agricole en Wallonie est la suivante : 50% des agriculteurs ont plus de 50 ans. Parmi ceux-ci, seuls 20% ont un successeur identifié.

Enfin, je voudrais rappeler – et cela a été dit par José Renard – que les aides directes – et cela a été objectivé par l'étude Lebailly – représentent 40 à 80% du revenu, c'est dire leur importance. Au passage, il est de bon compte de notre part de souligner l'initiative qui a été prise par les pouvoirs publics de commenter et d'organiser cette étude. C'est vraiment une étude de très grande qualité.

En ce qui concerne la forfaitisation des aides, la première réflexion est la suivante. En fonction de ce que je viens de vous dire sur le mode de faire-valoir indirect, donc de location des terres, c'est clairement dans le *processus* qui s'annonce, une crainte et des velléités de reprises des propriétaires qui sont en augmentation. D'ailleurs, on a pu, ces dernières semaines, au travers des négociations sur la fixation des coefficients de fermage, constater que, dans certains cas – je ne dis pas partout –, dans certaines zones agricoles, clairement du côté des propriétaires, l'aide directe est un paramètre qui rentre en ligne de compte dans leurs négociations.

Évidemment, pour nous, la répartition de l'enveloppe doit tenir compte d'une série d'éléments qu'il faut pouvoir combiner et doser de la manière la plus juste et la plus adéquate possible mais, effectivement, tenir compte de la parité du pouvoir d'achat, des coûts de production ainsi que des montants d'investissement obligatoires, ceux-ci étant quasiment indispensables dans le cadre d'une reprise d'exploitation, de la mise aux normes de celle-ci et de la transmissibilité de ces exploitations. Là, il faudra effectivement essayer de combiner ces facteurs et ne pas arriver avec une politique de forfaitisation aveugle et immédiate. J'y reviendrai.

José Renard a terminé son exposé en relevant la situation péri-urbaine de notre agriculture. Effectivement, nous sommes dans un contexte tout à fait différent de certaines zones au niveau européen. Même si le Gouvernement wallon l'avait relevé dans sa Déclaration de politique régionale, cette notion de péri-urbanité peut aussi être un effet d'aubaine. Je pense notamment aux politiques qui peuvent être mises en œuvre en termes de développement de la commercialisation en circuit court. Ceci étant, j'ouvre cette petite parenthèse, nous y sommes

évidemment très favorables. L'un de nos services – Accueil champêtre en Wallonie, pour ne pas le nommer – s'en préoccupe depuis de nombreuses années. La commercialisation en circuit court ne peut pas être une réponse unique au développement de notre agriculture mais, comme d'autres modes de production ou d'autres modes de commercialisation, elle y a sa place et doit être encouragée.

Au niveau de la forfaitisation, qu'en est-il des investissements récents ? Il est clair qu'en fonction des aides publiques qu'historiquement ils ont pu mobiliser, les agriculteurs ont développé des projets d'entreprise, des projets d'investissement. L'amortissement et le remboursement de ceux-ci se font sur le moyen et le long termes. Il est clair que, du jour au lendemain, si on coupe les moyens ou une partie des moyens des entreprises qui ont investi pour être performantes, effectivement, on risque de les mettre dans un état de faiblesse critique. Je l'ai rappelé tout à l'heure, ces investissements, dans certains cas, sont obligatoires pour assurer un outil transmissible à un successeur. Il est clair qu'un agriculteur qui a passé 60 ans, et qui n'a pas de successeur désigné, n'est pas dans cette même logique et, pour lui, l'enjeu n'est pas tout à fait le même.

Je voulais aussi relever une situation un peu particulière qui concernera peut-être certains d'entre vous, c'est la situation des exploitations frontalières, puisque nous avons des exploitations qui ont des terres hors Région wallonne mais, lors de l'activation de ces aides (les DPU), elles les ont concentrées sur les terres sises en Région wallonne. Nous avons donc des hectares avec des montants très élevés. Demain, de nouveau, si on nivelle, la perte sera d'autant plus importante pour ces agriculteurs.

En gros, vous l'aurez compris, pour nous, d'accord, on peut aller vers une forme de nivellement des aides, mais tout cela doit être fait de manière inscrite dans le temps et dans la durée. La fin de la prochaine phase de programmation, *a priori* 2020 – même si cela pouvait être une fois ou deux fois cinq ans, mais en tout cas la période la plus longue –, nous apparaît indispensable pour permettre aux entreprises agricoles de s'adapter à cette donne.

Le deuxième volet est celui du verdissement. On voit clairement que le verdissement est un élément de communication dans le chef de la commission et dans ce qu'elle amène. C'est une manière, quelque part, de vendre la PAC aux concitoyens. Je n'ai pas d'état d'âme par rapport à cela, je vais m'expliquer dans un instant. Mais on sent, au travers de cela, que nous avons une commission sur la défensive. Je l'avais dit lors de mes conclusions au congrès de la FWA en février dernier. On a l'impression que, tout d'un coup, on doit mieux vendre la PAC, comme si une politique agricole – et c'est sans doute le terme agricole – commune n'était plus quelque chose de très « sexy » pour les concitoyens européens. À l'époque, j'avais dit que je n'avais pas d'état d'âme si on parlait de politique agroalimentaire ou alimentaire commune. Peut-être que cela interpelle plus le concitoyen. Je constate aussi que d'autres l'ont repris et c'est très bien ainsi. Si on peut partager nos idées, c'est très bien. Ici, on voit que c'est quelque part vendre sous cet aspect-là, alors qu'on a très peu de précisions dans le chef de la commission, et très peu de concret sur ce qu'ils vont amener. Ils disent même que, finalement, c'est rendre mieux et plus lisible ce qui se fait déjà par ailleurs. Il convient de le rappeler, beaucoup de choses se font déjà au travers de la conditionnalité, pour laquelle on plaide vers une simplification. Nous avons aussi eu l'occasion de nous en ouvrir au patron de l'administration récemment, c'est de raccourcir les délais de notification parce que c'est un an après que les agriculteurs savent les pénalités qu'ils subissent. Au travers de la conditionnalité, deuxième pilier, beaucoup de choses se font déjà pour l'environnement. Je cite, dans le désordre : Natura 2000, directive nitrates, le plan de réduction des pesticides et biocides, les MAE. Depuis longtemps, l'agriculture est bien présente pour répondre à ces attentes sociétales.

J'en viens aux mesures de marché. Il me reste cinq minutes. Là, dans la communication de la commission, c'est vraiment un chapitre très faible. On a malheureusement eu l'expérience du secteur laitier qui, quelque part, a été un laboratoire et a témoigné de ce qu'on dénonçait, déjà depuis 2003, au niveau de la fédération, c'est-à-dire qu'on allait vers une dérégulation des marchés, une très grande volatilité et fluctuation des matières premières agricoles. La crise a éclaté en 2008. Quelque part, et si on est de bon compte, l'envolée des prix du lait fin 2007 était déjà un témoignage de dérégulation et une sonnette d'alarme. Évidemment, ce n'est pas nous qui avons sonné, parce que nous n'allons pas aller manifester quand le lait est à plus de 40 cents du litre. Nous sommes cohérents avec nous-mêmes : ce qui se fait dans un sens est valable dans l'autre sens aussi, c'est bien la régulation pour laquelle on plaide.

Au niveau des filets de sécurité, de nouveau, la crise du lait a témoigné de son caractère totalement inopérant. D'abord, parce qu'il a fallu plus d'un an de contestations et de manifestations pour que le filet de sécurité soit activé. Il a été activé à un niveau qui est totalement insuffisant, c'est-à-dire que le curseur était beaucoup trop bas. Pour rappel, le niveau du filet de sécurité est de 16,5 cents par litre de lait. Au plus fort de la crise, on est descendu à 18 cents. Ceci explique cela. Clairement, nous avons besoin d'outils de régulation dont le curseur est placé plus haut.

La communication de la commission plaidait pour une juste répartition de la marge au sein de la

filière. J'ai deux éléments de commentaire par rapport à cela. Nous avons l'impression que, l'émoi étant un peu retombé, les décideurs sont un peu moins chauds pour la promouvoir. On disait clairement que la production primaire et les producteurs étaient un peu le maillon faible et qu'il fallait les protéger. On sent les responsables, dans certains pays *leaders*, moins chauds sur la question. En ce qui nous concerne, on n'a jamais souhaité – et d'autres maillons de la filière interviendront cet après-midi – faire le compte des autres; tout ce qu'on souhaite, c'est que nous puissions profiter de marges qui permettent la viabilité de nos entreprises. Il est donc important que des mécanismes soient mis en place pour protéger la production.

Au niveau de la compétitivité, il y a une certaine dualité, dans la mesure où on demande à l'agriculture européenne d'être compétitive et de rayonner sur l'ensemble du territoire. Elle doit être compétitive en interne, parce qu'il faut rappeler que toutes les zones agricoles d'Europe ne sont pas les mêmes. Certaines ont des handicaps structurels que d'autres n'ont pas. En termes de compétitivité, elles ont clairement une longueur d'avance. Mais, en même temps, on ne veut pas délaisser les zones les moins favorisées et on veut une occupation sur l'ensemble du territoire et un verdissement de celui-ci.

Comment concilier ces deux ambitions? On rappelle déjà que les quotas ont permis un maintien de la production dans les zones qui n'étaient pas nécessairement les plus favorables à la production laitière. On peut avoir la même réflexion – cela a aussi été évoqué par José Renard – sur le maintien des bovins allaitant dans les zones d'herbage obligé, notamment au travers de l'aide de la prime à la vache allaitante.

Que peut-il arriver en leur absence?

Sans être grand devin, il y a clairement un risque de concentration des filières dans certaines zones et vouées à l'exportation principalement, et où la consommation est la plus grande, et où les facteurs de production sont les plus favorables, et une disparition dans d'autres, ce que personne n'appelle de ses vœux.

Je suis presque, si vous le souhaitez, je peux passer sur le «paquet lait» et en arriver peut-être aux remarques et aux conclusions.

Simplement rappeler que dans le «paquet lait», suite au travail du groupe d'experts, certaines propositions avaient été formulées: quatre d'entre elles ont été retenues. Nous n'avons pas de problème, en gros, avec ces quatre points de réflexion qui sont relation contractuelle, pouvoir de négociation, organisation de producteurs, organisation interprofessionnelle, mais il n'y a malheureusement pas de mesures de marché qui ont été retenues et cela nous le déplorons.

Rappeler quand même au passage que bien avant les recommandations du groupe de haut niveau, la FWA avait déjà entamé des négociations avec la Confédération belge et laiterie en 2007, et ensuite, au travers de l'Agrofront, depuis 2009, et certaines choses mais il me manque un peu de temps pour vous en parler. Certaines choses ont déjà progressé et été avancées à ce niveau.

Pour glisser rapidement vers les conclusions et respecter mon temps de parole, je voudrais rappeler notre attachement à ce que l'agriculture européenne privilégie avant tout la production alimentaire. Je pense qu'il s'agit d'un enjeu stratégique pour le développement de la civilisation européenne. Que je sache, de tout temps, les civilisations se sont développées en partie, et très largement souvent, sur la maîtrise de leur auto-provisionnement alimentaire. Je pense que certains décideurs ou même certains concitoyens, ont tendance parfois à oublier ce principe fondamental.

Je plaide très fort pour qu'au travers de la PAC, que ce soit une politique agroalimentaire, alimentaire ou agricole, on maintienne ces objectifs. Je voudrais aussi rappeler que, alors que nous étions exportateurs nets de viande bovine, nous sommes devenus importateurs nets de viande bovine.

Rappeler aussi qu'il y a sans doute des nouvelles stratégies amenées à être en place et nous y réfléchissons aussi avec d'autres maillons de la filière. C'est celui de la mise en place en Europe d'implants protéines. Vous savez que durant les années '60 nous avons, dans le cadre des relations notamment, avec le continent américain, concéder des volumes d'importations importants de protéines végétales, et de soja en particulier. Vous savez que c'est indispensable pour le développement de la production animale. Il est clair que l'Europe aurait tout à gagner à développer une stratégie la rendant plus autonome et indépendante en termes d'approvisionnement de protéines végétales.

Les négociations internationales: nous sommes dans un contexte international, je ne le déplore pas, ce que je déplore c'est peut-être la présence de l'agriculture dans ce concert-là, parce que je pense que l'humanité a plutôt besoin de PAC locale: une PAC africaine, une PAC sud-américaine, une PAC nord-américaine; et qu'il y ait des contacts entre ces différentes PAC. Bien sûr, que par nos restitutions (mais José a clairement montré tout à l'heure, que nous n'en faisions quasiment plus), nous avons peut-être cassé certaines économies émergentes, mais il clair que ce n'est pas l'excès des productions des matières premières sur la planète qui doivent casser, partout, les marchés agricoles. C'est plutôt une gestion qui vise le local. Je pense que les Africains doivent veiller d'abord à nourrir les Africains, les

Européens les Européens et que s'il y a des manques, des échanges puissent se faire et des régulations puissent se faire, mais que ce ne soit pas les excédents sur un marché bradé qui cassent les économies localement.

En tout cas, l'OMC n'est pas ravi d'y être, et se développe de plus en plus parfois pour avancer des négociations bilatérales, avec le Mercosur notamment, et là, les dégâts peuvent être encore plus dévastateurs pour notre économie agricole. Si j'en vois le dernier exemple, notamment, en termes de velléité d'importation de viande bovine en provenance du Brésil.

En conclusion, la PAC doit rester avant tout une politique consacrée aux agriculteurs et à la production de biens alimentaires et assurer le taux suffisance de nos concitoyens, nos 500 millions d'Européens.

Pour ce faire, le maintien du budget est essentiel avec un premier pilier fort, dédicacé au soutien du revenu des agriculteurs. Un pilier deux, développement de politiques de développement rural, de politiques de l'environnement, et on a évidemment aucun problème pour répondre à ces enjeux-là. J'avais prévu de le dire, M. Renard l'a dit, mais je remets tout de même une couche : attention, deuxième pilier, ce sont des cofinancements, donc, c'est l'appel à des fonds publics régionaux, avec des distorsions de concurrence qui peuvent se faire entre les régions ou les pays européens dans la mesure où tout le monde n'a pas la même richesse.

Je reviens sur l'absolue nécessité de prévoir une période de transition la plus longue possible pour le nivellement des aides directes et nous plaidons évidemment pour une régulation du marché au travers des conséquences du Traité de Lisbonne et de la co-décision. Il est clair que le pouvoir des politiques dans les régions peut remonter et peut peser bien plus dans le concert des discussions politiques européennes et c'est pour cela toute l'importance, pour nous, de venir vous parler aujourd'hui. L'Europe semble avoir, et ce n'est même plus à mots voilés, complètement abandonné sa volonté de réguler les marchés, pourtant on en a plus que besoin parce que l'agriculture est un secteur d'investissements lourds sur le moyen et long termes et qui ne peuvent s'envisager que dans le cadre d'une certaine stabilité.

Je vous remercie, Madame la Présidente.

Mme la Présidente. – Merci beaucoup, Monsieur Hayez, pour cet exposé tout à fait complet.

Audition de Mme Reul, Secrétaire générale de FEVIA Wallonie (Fédération de l'industrie alimentaire)

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Anne Reul, Secrétaire générale de la FEVIA Wallonie (Fédération de l'industrie alimentaire).

Mme Reul, Secrétaire générale de FEVIA Wallonie (Fédération de l'industrie alimentaire). – Merci, Madame la Présidente. Bonjour Monsieur le Ministre et Mesdames et Messieurs les Députés.

Je représente ici FEVIA et spécifiquement les Wallonnes de FEVIA qui est la Fédération de l'industrie alimentaire. Nous sommes en fait dans la chaîne agroalimentaire entre l'agriculture et la distribution, le maillon situé entre les deux, entre le marteau et l'enclume, comme on dit souvent ces derniers temps. Nous représentons un secteur industriel important tant au niveau européen (car c'est un des secteurs industriels les plus importants au niveau européen), qu'au niveau belge et au niveau wallon. Au niveau wallon, c'est 20 000 emplois, au niveau belge, c'est 80 000 emplois. Nous sommes donc le deuxième, voire le troisième secteur industriel, selon le critère que l'on retient, au niveau belge et au niveau wallon.

En tant que maillon situé au milieu de la chaîne alimentaire, nos fournisseurs importants sont les agriculteurs, les producteurs de matières premières agricoles. D'où le débat de la PAC qui est important aussi pour l'industrie alimentaire.

Je vais reprendre ici, dans le temps qui m'est imparti, les principales priorités pour l'industrie alimentaire au niveau de la PAC pour 2020. Encore un petit mot pour préciser que l'on est un secteur où l'on a beaucoup de PME et de TPE. Si on prend le secteur au niveau belge et au niveau wallon, c'est la même proportion. On est à environ 85% des entreprises qui ont moins de 20 personnes. Donc, beaucoup de PME et de TPE et pas uniquement des grandes entreprises. Du côté wallon, la taille moyenne d'une entreprise alimentaire est de 13 effectifs.

Nous partageons beaucoup de choses qui ont été dites. Je vois que dans le projet de résolution que j'ai pu lire, il y a aussi pas mal de choses que l'on retrouve et sur lesquelles on est d'accord. Première priorité pour nous, c'est celle de la sécurité d'approvisionnement. Pour nous, le rôle premier de la Politique agricole commune doit rester la production de matières premières agricoles pour les produits alimentaires et l'alimentation animale. On sait que la concurrence est très forte dans ce domaine et les défis sont importants pour nourrir la population mondiale en croissance continue et la concurrence avec l'énergie. Nous redisons que le rôle premier, c'est aussi celui de la production de biens alimentaires.

L'industrie alimentaire européenne, belge ou wallonne a besoin et est dépendante d'un approvisionnement en matières premières agricoles

adéquates, on l'a dit tout à l'heure, en quantité mais aussi en qualité. Là, il y a les aspects tant de sécurité alimentaire, de durabilité ou de qualité. Il faut donc répondre à une série de critères de qualité autres que la sécurité alimentaire, mais aussi le prix qui doit rester compétitif pour que nos entreprises et l'ensemble de la chaîne alimentaire restent aussi concurrentes et compétitives au niveau mondial. Cela, c'est la première priorité.

Vous allez aussi recevoir une note plus complète avec notre position. Je pense qu'elle va être distribuée. Je pourrais aussi répondre à d'autres questions plus tard.

La deuxième priorité, c'est celle de l'orientation «marché». Pour répondre à cette première priorité de sécurité d'approvisionnement, il est important de garder l'orientation «marché» de la Politique agricole commune et donc que l'ensemble de la politique soit tirée par la demande. Nous insistons également sur l'extrême volatilité des prix qui est néfaste pour tous les acteurs de la chaîne alimentaire et pour l'industrie alimentaire également. L'extrême volatilité n'est pas du tout positive, au contraire, et peut également occasionner des dégâts. Nous souhaitons aussi que la PAC puisse s'attaquer à cette extrême volatilité des prix et que l'on trouve des solutions au niveau de la PAC comme filet de sécurité qui permettent que les différents acteurs de la chaîne ne soient démunis ou n'aient des conséquences très négatives au niveau de leur rentabilité suite à cette volatilité des prix. Là, nous avons d'ailleurs soutenu le dépôt au niveau belge, dans le cadre européen, d'un projet qui a lissé l'impact des prix en matière de viande de porc. M. Vanthemsche pourra peut-être l'expliquer tout à l'heure.

Nous avons aussi soutenu ce dépôt au niveau européen car, pour nous, le cadre européen reste important au niveau de la compétitivité. C'est donc une mesure que l'on défend, mais on insiste aussi pour lutter contre la volatilité des prix tant à la hausse qu'à la baisse. Nous sommes aussi sujets et subissons les conséquences de cette volatilité.

Le troisième aspect, on l'avait déjà cité également, c'est celui du développement durable de la PAC dans les trois dimensions dont l'aspect économique. La PAC doit veiller à la viabilité économique des différents maillons de la chaîne: les agriculteurs, les entreprises alimentaires, la distribution et l'ensemble des partenaires et consommateurs. Il y a l'aspect responsabilité sociétale et le troisième aspect, celui de l'environnement. Là, la Politique agricole commune – la partie agricole a un impact important sur les changements climatiques et sur l'impact environnemental des produits alimentaires – doit aider les agriculteurs à développer une gestion parcimonieuse des ressources naturelles et veiller à avoir des techniques qui réduisent l'impact sur l'environnement. Là, toutes les mesures d'innovation et de politique de recherche et développement sont aussi importantes. La Politique agricole commune pourrait aussi soutenir toute l'innovation à la RD dans ces domaines qui pourront aider l'ensemble de la chaîne alimentaire à réduire l'impact sur l'environnement et augmenter sa durabilité.

Quatrième point important pour nous, c'est l'aspect commun au niveau européen de la politique agricole. Donc, la nécessité d'avoir une politique commune forte et éviter la renationalisation de certains pans de la Politique agricole commune. Il y a donc un équilibre à avoir, comme on l'a dit tout à l'heure, entre le premier et le deuxième pilier. Le deuxième a donc plus des mesures de développement rural avec une flexibilité et des mesures de cofinancement nationales ou régionales. Mais il faut évidemment veiller aussi à ce qu'il y ait une concurrence équitable sur le marché européen interne et ne pas tomber dans l'excès inverse d'une renationalisation trop forte de certains pans de la PAC. Cela, c'est pour l'aspect commun.

La cinquième priorité, c'est la cohérence. Assurer la cohérence entre les différentes politiques qui ont un impact sur l'approvisionnement, donc, sur l'offre. Là, on parle de cohérence aussi bien horizontale que verticale. Il y a beaucoup d'autres politiques qui ont des impacts sur l'offre de produits agricoles alimentaires. Il y a tout ce qui est protection des consommateurs, bien-être animal, environnement, technologie ou développement. Il faut là une cohérence entre toutes ces politiques qui ont un impact sur l'offre, mais également une cohérence au niveau vertical entre les différents maillons de la chaîne alimentaire. Donc, pas seulement entre l'agriculture et l'industrie, mais aussi entre l'industrie, les distributeurs et le commerce. C'est aussi quelque chose d'important. C'est l'*holistic approach* comme on dit au niveau européen. Il faut vraiment bien voir l'ensemble de la chaîne alimentaire. On se retrouve souvent coincés entre le marteau et l'enclume et c'est tout le débat des prix actuellement. On comprend bien que les agriculteurs doivent avoir des prix plus élevés pour pouvoir avoir un développement et pouvoir survivre, mais les distributeurs mettent une pression assez forte sur les entreprises pour avoir des prix plus bas. Les consommateurs, c'est pareil. Et les politiques... Il y a l'Observatoire des prix, différentes études en cours qui n'arrêtent pas de dire que les prix des produits alimentaires belges sont trop élevés.

Donc, on se retrouve pressé entre les deux et la rentabilité du secteur doit aussi être maintenue. Là, nous on dit qu'il faut soutenir chaque maillon, mais le faire pour l'ensemble de la chaîne qui doit être viable à long terme et au niveau mondial. C'est l'ensemble de la chaîne agroalimentaire qui doit survivre et être compétitif sur le marché mondial. C'est l'aspect cohérence.

Voilà justement un peu le lien vers l'aspect exportation vers les pays tiers. Là aussi, c'est un aspect, donc quand on parle de la PAC, on parle beaucoup de la politique du marché européen interne, mais il s'agit aussi d'industrie alimentaire dont l'export est important et qui dépend aussi de l'exportation vers les pays tiers hors Europe. Donc, il est aussi important de bien veiller à cet aspect-là notamment à la promotion de tous les produits agroalimentaires européens vers l'extérieur, la promotion de la qualité de ces produits, et là, il ne faut pas négliger la défense de nos intérêts dans les accords bilatéraux qui se préparent actuellement entre l'Union et les pays tiers. On sait que pour ce qui est des accords multilatéraux au niveau de l'OMC, il n'y pas beaucoup de perspectives, il n'y a pas d'accord qui se prépare à l'horizon. Donc, pour les accords bilatéraux qui sont maintenant en train de se préparer, là, il faudra quand même veiller à ce que les intérêts de la chaîne agroalimentaire européenne soient satisfaits et donc, il ne faut pas négliger cet aspect export vers les pays tiers.

Enfin, j'ai passé justement le point avant qui est discriminations entre les coopératives agricoles et les entreprises privées. On en a parlé tout à l'heure et on comprend bien aussi les mesures qui sont en préparation pour soutenir le regroupement d'associations, de groupements d'agriculteurs au niveau européen et nous soutenons évidemment le renforcement et l'aide à ces groupements en matière de qualité, de promotion, et d'essayer qu'ils se diversifient aussi vers l'aval de la filière. Nous demandons juste de prêter attention et de faire attention à ce que des mesures de soutien ne soient pas discriminantes vis-à-vis d'entreprises privées et de production qui se trouvent à ce moment-là, par exemple des PME, au même niveau et qui ne bénéficieraient pas des mêmes aides de soutien. Là c'est juste pour vérifier, éviter en tout cas que l'on ne crée pas une discrimination de concurrence entre les associations des groupements agricoles que l'on soutien – et on le comprend sur certains aspects –, mais éviter qu'il n'y ait pas le même soutien à des entreprises PME et privées qui soient au même stade et qui ne bénéficieraient pas du même type de soutien. Donc, il s'agit de veiller à une concurrence loyale entre ces différents acteurs. Ça c'est sur le point regroupement agricole.

Il me restait deux points, et un point important, c'est la révision du MiFID – c'est la directive qui prévoit la réforme des marchés financiers – et donc l'aspect de réformes des marchés financiers des produits agricoles dérivés est un point aussi qu'il faut suivre et nous soutenons le travail actuel de la commission qui vise à rendre ce marché plus transparent, pour qu'il fonctionne mieux et qu'il soit plus robuste parce que cela peut justement être une couverture au risque pris. Et là, il faut aussi trouver un équilibre c'est-à-dire ne pas tomber dans un excès inverse de trop de régulations qui nuirait aussi au bon fonctionnement du marché. C'est un aspect important pour l'avenir de la PAC.

Et enfin, le budget, on en a parlé. Ce que l'on demande c'est que le budget de l'Union européenne prévoit des moyens suffisants au niveau de la PAC pour assurer ces différentes orientations. Le maintien du budget PAC en soi n'est pas un objectif pour nous, mais il doit prévoir les moyens suffisants pour répondre à ces différentes orientations.

Audition de M. Vanthemsche, Président du Boerenbond

Mme la Présidente. – La parole est à M. Vanthemsche.

M. Vanthemsche, Président du Boerenbond. – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs les Députés, je vous remercie pour l'invitation. Quand ma collaboratrice m'a dit que j'étais invité au Parlement wallon pour expliquer notre vision sur le futur de la PAC, je lui ai répondu que c'était sans doute une erreur, ce devait être le Parlement flamand. J'imagine mal que le Parlement flamand invite la Fédération wallonne de l'Agriculture pour expliquer ses propos. Je trouve que votre invitation est une opportunité de pouvoir nous exprimer. Vu de la Flandre, on le fait trop peu, et je vais le dire de l'autre côté.

Je ne vais pas parler du cadre mondial, il est extrêmement important, pas uniquement l'OMC mais aussi le G20 où la France fait quand même des efforts importants pour essayer d'avoir un débat sur la volatilité des prix et de la régulation financière des marchés des matières premières agricoles.

Je vais comparer l'agriculture en Wallonie et en Flandre, donner la justification de la PAC, donner quelques points de vue sur les éléments de la PAC et en venir à une conclusion. Quand on regarde la structure de nos agricultures en Belgique, il y a des différences assez marquées entre l'agriculture wallonne et l'agriculture flamande, ce n'est pas nouveau, c'est connu.

Sur le *slide* n°4, vous voyez quelques chiffres. En Wallonie, il y a 14500 exploitations agricoles. En Flandre, il y en a 28331. La superficie moyenne par exploitation est de 51 hectares en Wallonie, de 21 hectares en Flandre et la valeur de la production agricole est de 1470 milliards contre 4465 millions d'euros.

Quand on regarde la valeur de la production agricole, on voit les différences très marquées. Quand on regarde la Wallonie, 50% de la valeur vient du lait et des bovins. En plus 28% viennent des grandes cultures : les céréales, les pommes de terre, les betteraves. Quand on regarde la Flandre, 37% du revenu viennent des volailles et des porcs et

33% viennent des cultures maraîchères et ornementales. Donc, quand on regarde la vision macro, la ferme flamande et la ferme wallonne, 78% de la ferme wallonne ce sont des cultures et du bovin viandeux et laitier; 70% de la ferme flamande, ce sont des porcs, des volailles, des cultures maraîchères et ornementales.

Quand on regarde l'affectation des sols, on a parlé tout à l'heure de l'agriculture péri-urbaine, vous voyez des différences très marquées. En fait, la Flandre est évoluée dans le sens d'une grande zone urbaine et quand vous voyez les zones artificielles – donc les zones occupées par l'infrastructure, l'industrie, les habitations –, ce sont 34% pour la Flandre, comparé à 18% pour la Wallonie. Il y a 46% de terres agricoles en Flandre, 51% en Wallonie, ce qui est au-delà de la moyenne européenne, mais il y a beaucoup plus de forêts et nature. Je ne suis pas sûr des pourcentages, des 4%, j'étais étonné et on devrait vérifier, mais en gros, 20% en Flandre, c'est soit des forêts, soit des zones naturelles contre 31% en Wallonie et quand on regarde l'Europe, c'est 45% forêts et zones naturelles. Les deux régions sont différentes, mais on vit quand même tous les deux dans une zone plus ou moins péri-urbaine.

La justification de la PAC, on a discuté longtemps au sein de nos organisations mais aussi au sein du COPA, le Boerenbond et aussi la Fédération wallonne de l'agriculture – nous sommes membres du COPA –. Quand on regarde le Traité de Lisbonne, quel est le but de la PAC? On va d'une sécurité alimentaire dans les deux sens, autant en provisionnement et sécurité des produits et dans le respect des exigences sociétales, c'est tout le débat du verdissement: obtenir un revenu viable pour les agriculteurs, avoir une politique qui tient compte de la spécificité du secteur agricole et puis avoir un prix aux consommateurs raisonnable. Depuis les années '50, cela a été les bases de la Politique agricole commune et depuis lors, elles n'ont pas changé.

Quand on regarde la spécificité du secteur agricole, c'est un secteur avec des prix bas et des coûts élevés. José Renard a parlé de l'effet des ciseaux, c'est vraiment le cas. Le secteur agricole a une position faible dans le fonctionnement du marché, dans la chaîne agroalimentaire, et puis l'environnement influence fortement le type de production et la productivité. On peut être dans une zone défavorisée, dans un milieu urbanisé. Par exemple quand on regarde les prix des terres en Flandre, ils sont énormément élevés, encore plus qu'en Wallonie. JDans certaines régions en Flandre, on paie jusqu'à 50000 euros par hectare pour des terres agricoles.

Il y a la fluctuation des prix, on en a déjà parlé. Le manque d'élasticité du marché agricole débouche sur de fortes fluctuations des prix, je vais y revenir. Et puis, il y a les conditions climatiques, maladies, épidémies. Ce que nous disons comme principe de base, c'est que le faible retour sur l'investissement et les risques qui sont liés à l'agriculture ne sont acceptables que dans un environnement de marché stable.

La PAC, c'est la discussion sur le budget naturellement, c'est le fait numéro 1. M. Renard a déjà parlé des différentes étapes à parcourir. Il s'est arrêté au niveau de l'Europe. On a parlé de budget général de l'Union européenne. C'est clair qu'il faut avoir les moyens de sa politique. On a parlé du budget de la PAC. La répartition du budget PAC entre les États membres et la répartition du premier et du deuxième pilier et là, je continue, en Belgique, on devra parler de la répartition entre nos régions. Je pense que M. Hayez et moi, vous pour le Gouvernement wallon, et moi pour le Gouvernement flamand, en 2001 – après l'accord Lambermont comme on l'appelle en Flandre – avons négocié une clé de répartition qui est basée sur des références historiques et puis il y a eu une discussion difficile, au sein des organisations agricoles, c'est la répartition entre les secteurs et entre les agriculteurs.

Quand on voit le *slide* suivant – il a été montré par M. Renard – en fait c'est un *slide* qui vient de la Commission européenne. Ce *slide* pourrait faire penser que quand on regarde les DPU, les paiements directs par hectare, la Belgique est le deuxième pays en Europe, mais quand on prend en compte les deux piliers, c'est le *slide* suivant, vous voyez que les différences entre les États membres deviennent beaucoup moins prononcées.

La Belgique part à la cinquième place parce qu'il y a des pays qui ont beaucoup plus d'argent dans le deuxième pilier que dans le premier pilier. Si on fait ce débat, il faut discuter les deux piliers et puis au regard du *slide* suivant – et cela a été dit par les orateurs avant moi –, il faut prendre en compte des critères objectifs. Ce *slide* montre l'importance des paiements directs et les subsides totaux dans le revenu des agriculteurs. Là, vous voyez que la Belgique est en-dessous de la moyenne. Il faudra avoir une discussion entre États membres au niveau européen qui tient compte, pas uniquement du montant nominatif, je dirais, par hectare, par pays, mais aussi tenir compte des conditions de l'environnement dans lequel l'agriculteur travaille.

Cela va être une discussion difficile et c'est vrai que la Belgique est entre les pays qui étaient les premiers dans l'Union européenne. Il y a des différences et un des buts, c'est en 2020, chercher un meilleur équilibre.

Concernant une répartition entre États membres, il est clair que nous demandons un maintien du budget agricole et plus précisément de l'enveloppe

pour les paiements directs, au moins égal au niveau actuel.

Pour ce qui est de la discussion dans les répartitions, nous demandons deux piliers. Un premier pilier avec les mesures de marché, un deuxième pilier qui est un pilier incitatif pour d'autres aspects. Il y a toute une discussion: faut-il une flexibilité pour pouvoir amener de l'argent du premier pilier vers le deuxième pilier? C'est une discussion qui n'est pas facile. Notre position est qu'il ne faut pas l'exclure. Nous plaidons pour le maintien du premier pilier fort, c'est clair. Beaucoup va dépendre de la discussion sur le verdissement. Dans quel pilier veut-on financer le verdissement? Mais si on crée une flexibilité entre les deux piliers, en tout cas, cela doit être mûrement réfléchi.

Quant à la répartition entre secteurs et agriculteurs, il est clair que les références historiques qui sont la base du système actuel, sont difficilement tenables à terme. On accepte une évolution qui va s'éloigner de la référence historique.

On est opposé à une prime à l'hectare unique et forfaitaire comme seul outil dans la Politique agricole commune.

Une partie de l'argent devra être payée de cette façon-là, mais notre préférence va plutôt vers un système hybride, par un abandon partiel du système historique, avec des droits pas tout à fait nivelés, le nombre de droits un peu inférieur aux hectares subsidiables. Nous plaidons pour des *top-up* par le verdissement des aides directes. C'est un système qui n'est pas trop transparent. Quand tout le monde sait dans l'environnement de l'agriculteur combien il touche exactement à l'hectare, cette prime unique est comptabilisée dans le prix des services, le prix des terres, et donc c'est une crainte que nous avons.

En ce qui concerne le verdissement, il est clair que la PAC actuelle contribue déjà au verdissement et par la conditionnalité des bonnes pratiques agricoles, et par les aides aux investissements, dans le fonds d'investissement agricole. Il y a des aides pour des investissements pour la mise aux normes environnementales, il y a les mesures agro-environnementales. On accepte naturellement le débat sur le verdissement supplémentaire. On est un peu craintif parce que l'on ne sait pas très bien ce que cela va donner concrètement. Nous avons une position commune avec *Algemeen Boeren Syndicaa*t et la Fédération wallonne agricole: nous ne voulons pas de l'enchérissement des impositions de la conditionnalité, il faut un budget complémentaire, cela doit être un système incitatif basé sur des *top-up* couvrant les coûts en sus de l'aide aux revenus de base.

Cela ne va pas étonner que pour l'agriculture flamande, quand on parle de verdissement, on ne demande pas uniquement des mesures liées aux sols parce qu'une très grande partie de notre agriculture n'est pas liée aux sols.

Quant à la volatilité des prix, le graphique que vous voyez est une comparaison entre la volatilité de la période 1997-2003 vis-à-vis de la période 2004-2010. Le bleu c'est l'Europe, le gris c'est la situation mondiale. C'est un graphique de la DG Agri à la CE. Vous voyez dans ce graphique que la volatilité sur le marché mondial est plus élevée que sur le marché européen et qu'il y a une forte augmentation de la volatilité entre les deux périodes, avant ou après 2003.

En ce qui concerne la volatilité des prix, je pense que la PAC doit comprendre des instruments permettant aux agriculteurs de gérer cette volatilité: les paiements directs, les outils de gestion des marchés, les marchés à terme, les inter-professions, les instruments collectifs et des restitutions.

Je voudrais dire un mot sur les restitutions. Tout le monde dit que l'on n'a pas besoin de restitution, mais quand on voit l'impact qu'ont les taux d'échanges entre les monnaies, le dollar, l'euro, le yen, on pourrait bien avoir besoin de restitution juste pour compenser cet impact. Avant, dans l'Europe, on avait l'écu vert quand on avait différentes monnaies et il y avait une sorte de système compensatoire en fonction de la fluctuation des monnaies. Je pense que cela pourrait être un élément de la PAC.

En fait, le Traité de Lisbonne prévoit explicitement la stabilisation des marchés et on est un peu déçu du contenu du document de la commission parce qu'il n'y a pas grand chose de ce côté.

Le deuxième élément concerne la stabilité des prix, c'est la stabilisation des exportations et la fluctuation des cours d'échanges en est un élément. La stratégie des stocks pour les produits de base en est un autre. J'ai bien écouté Bruno le Maire quand il a dévoilé sa stratégie pour le G20. Il est clair que si on arrive à une conclusion dans le G20, une partie de ces conclusions va porter sur l'utilisation des stocks stratégiques de produits pour gérer les prix alimentaires, mais il ne faut pas bloquer le signal fondamental du marché. On ne veut pas revenir à un système où il y a uniquement une politique de prix et de marché.

Il y a les assurances. C'est clair que les assurances contre les risques de production suite aux maladies, épidémies, conditions climatiques, c'est un sujet réaliste, payable. Pour l'assurance revenu, on se retrouve dans le débat des paiements contracycliques, cela existe aux États-Unis, cela existe au Canada, cela fera sans doute partie du débat au niveau européen.

Au niveau des prix, il y a deux éléments : la stabilité et la volatilité d'un côté et de l'autre côté, le niveau des prix.

Vous voyez ici un graphique de l'UE d'EUROSTAT qui montre la distribution de la valeur ajoutée dans la chaîne agroalimentaire entre 1995 et 2005, et vous pouvez voir que tout le monde a augmenté ses marges, sauf le secteur agricole. C'est un peu exemplatif pour le débat que nous avons sur le niveau des prix.

Anne Reul l'a déjà référée aux discussions que nous avons au sein d'une concertation interprofessionnelle pour la filière agroalimentaire, on appelle cela « La concertation de la chaîne », où tout le monde est représenté : l'agrofourniture, l'agriculture, l'industrie alimentaire, Unizo et l'UCM et puis la grande distribution ; et on essaie de discuter de ce que vous voyez sur le *slide* 22, les accords inter-professionnels au sein de la chaîne.

Notre but est de faire respecter la spécificité de l'agriculture tout au long de la chaîne et de, renforcer la position de l'agriculture dans la chaîne, de regrouper l'offre, c'est bien connu. Avoir une valeur ajoutée meilleure dans le maillon agricole, est la finalité de cette discussion. Tout un débat sur la contractualisation est mené aujourd'hui dans le secteur laitier et notre position est qu'il faut un cadre juridique, flexible et volontaire, adapté aux profils de risque de l'agriculteur individuel. Le mot important ici est « volontaire » contrairement à ce que l'on fait en France où on impose parfois des contrats dans certains secteurs. Notre position est que l'agriculteur doit toujours pouvoir choisir.

C'est aussi un élément pour stabiliser les marchés. Nous constatons qu'on libère plus, qu'on ouvre davantage nos marchés européens au marché mondial. Nos autorités politiques acceptent cette volatilité de prix et on enlève les moyens pour gérer la volatilité. On devrait compenser cela par une modification de la loi sur la concurrence et par un renforcement de la place du monde agricole dans la chaîne agroalimentaire.

Notre position peut se résumer comme suit : la régulation du marché, pas de l'offre, est indispensable afin de corriger les imperfections du marché sans bloquer le signal fondamental. Nous devons continuer à produire pour le marché.

En conclusion, le nerf de la guerre, c'est le budget ! C'est la grande discussion que l'on va avoir sans doute au niveau européen et où la Belgique devra prendre position dans le concert des États membres.

Mme la Présidente. – Merci beaucoup, Monsieur Vanthemsche pour avoir bien respecté notre *timing*.

Audition de M. Fichers, Secrétaire général de Nature et Progrès

Mme la Présidente. – La parole est à M. Fichers.

M. Fichers, Secrétaire général de Nature et Progrès. – Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les parlementaires, merci d'avoir invité Nature et Progrès à venir s'exprimer sur la problématique de la PAC.

Beaucoup de choses ont été dites par les orateurs précédents, je vais essayer de ne pas les reprendre, et je vais un peu simplifier. J'enverrai mes notes.

Mme la Présidente. – Si vous le désirez, on peut en faire une photocopie...

M. Fichers, Secrétaire général de Nature et Progrès. – Non, parce que j'ai annoté celles que j'ai ici.

Mme la Présidente. – D'un point de vue pratique, nous avons une réunion par rapport à cette proposition de résolution demain et mercredi, parce qu'elle sera votée jeudi en commission. Donc, si vous saviez nous faire parvenir ces *slides* demain, cela nous arrangerait bien.

M. Fichers, Secrétaire général de Nature et Progrès. – D'accord. Un petit rappel tout d'abord, parce que l'on parle de la Politique agricole commune, on parle de l'évolution de l'agriculture. Nos agriculteurs sont vraiment très liés, voire peut-être même pieds et poings liés à cette Politique agricole commune.

Cette PAC se cherche depuis quelques décennies et je ne peux m'empêcher de rappeler les justifications de son origine. Une autosuffisance alimentaire, augmenter la productivité de l'agriculture, garantir un niveau de vie équitable aux agriculteurs, stabiliser les marchés, garantir la sécurité de l'approvisionnement, réguler les prix de ventes aux consommateurs. À cette époque-là bien entendu, on ne parlait pas du tout de référence à l'environnement, il n'y avait aucune attention pour la problématique sociale ou pour conserver une agriculture dite rurale ; il y avait bien entendu une volonté d'aller vers une augmentation de la productivité. Le résultat était : « produisez, produisez, nous contrôlerons les prix et les débouchés. Agriculteurs, de grâce, produisez les ingrédients, produisez du froment, produisez des betteraves, produisez de la viande et du lait, nous nous chargerons du reste ». Les fermes qui étaient autonomes en termes de fabrication des produits alimentaires se sont transformées en exploitations agricoles. Il y a eu une uniformisation de la production au niveau régional, au niveau national, voire au niveau européen. Auparavant, quand même, le beurre fabriqué au Pays de Herve était un peu différent en termes de goût, de texture, et de

qualité que le beurre fabriqué en Hesbaye. Maintenant, on voudrait bien que le beurre fabriqué au nord de l'Italie soit le même que celui fabriqué en Hollande ou partout ailleurs en Europe.

L'agriculteur a donc dû augmenter sa productivité, il a donc dû adapter son outil aux exigences soi-disant du marché. Une partie des buts de cette PAC ont quand même été atteints : une autosuffisance alimentaire, on a oublié de le dire, mais oui. Sous nos latitudes, on ne meurt pas de faim, on a la possibilité de se nourrir à satiété, uniquement sous nos latitudes bien entendu puisqu'au niveau du Sud, ce n'est pas le cas. Il y a une intensification de l'agriculture, de la production agricole, c'est une certitude. Il y a beaucoup moins de fermes avec une diminution de 60% de nos fermes entre 1980 et 2010, c'est énorme, mais d'un point de vue social, d'un point de vue économique, cela a transformé nos campagnes et nos villages. Cela a transformé notre tissu économique également puisqu'il y a eu de moins en moins de main d'œuvre dans ces fermes.

Il y a eu une intensification de la production et en fin de compte, l'agriculture est devenue excessivement performante à l'hectare, mais on a oublié d'autres conditions qui avaient été mises lors de l'instauration de la PAC.

Quand on parle de revenu décent, on ne peut pas dire que l'agriculteur d'aujourd'hui a un revenu décent. Quand on parle de stabilisation des marchés, de grâce, ne parlons pas de cela avec la PAC. Auparavant, l'agriculteur devait faire face aux aléas climatiques, maintenant il doit faire face également aux aléas spéculatifs. Il suffit d'avoir un petit soubresaut sur la Bourse de Chicago et immédiatement, le prix du froment en Europe tremble et bouge en fonction.

Rappelons que le métier d'agriculteur est devenu de plus en plus difficile en termes de travail, en termes de sécurité et la preuve en est la difficulté pour s'installer en agriculture, la difficulté pour pouvoir reprendre des terres. Tout cela, je me permets de le lier très fortement à cette PAC, et il y a eu une grave dégradation de la qualité de vie de l'agriculteur.

En fin de compte, l'agriculteur, même s'il est devenu excessivement efficace et capable de réagir parce qu'il a quand même dû joliment transformer sa ferme, il a perdu la maîtrise de sa production en termes techniques, en termes de transformation et de commercialisation et c'est là que je veux en venir, c'est que l'agriculture avec la PAC se transforme principalement en fournisseur d'ingrédients de l'industrie agroalimentaire. Donc, on demande à nos agriculteurs ici en Région wallonne de fournir des ingrédients de qualité, dans le reste des normes environnementales, et tout cela le meilleur marché, si possible au coût mondial et la plus-value sur la transformation, sur la commercialisation de ces produits lui a échappé.

C'est peut-être le plus grand changement que je noterais avant la PAC et maintenant. D'ailleurs, la PAC a senti tous ces problèmes et je vous passe toutes les réformes de cette PAC. Un demi-siècle pour modifier le visage de l'agriculture ! Auparavant, on disait : « *Produisez, produisez, nous nous occuperons de transformer, nous vous soutiendrons, nous vous aiderons à produire* ». Maintenant, on demande à nos agriculteurs de produire bon marché de la qualité et on leur dit que nous les soutiendrons s'ils respectent l'environnement bien entendu, c'est la dernière notion qui est apparue dans cette politique agricole.

La subvention de notre agriculture se fait clairement selon deux piliers. Le premier pilier est classique et le second est le développement rural. On se pose souvent la question de savoir ce que l'on va faire, quelle position on va devoir adopter face à ces deux piliers. Une logique pourrait dire que l'on supprime le premier pilier qui en fin de compte, donne une indemnité à nos agriculteurs pour qu'ils puissent survivre et il faudrait être fou pour le demander. L'agriculture doit avoir le temps de se transformer et d'évoluer et on doit donc bien entendu maintenir ce pilier, ce premier pilier pour maintenir notre agriculture, pour lui permettre malheureusement parfois, dans certains cas, et dans certaines régions, de survivre. Mais il faut bien entendu renforcer le pilier du développement rural et le second pilier. Je crois que oui, c'est une politique qui doit être cofinancée, et pas seulement par le niveau régional, le niveau fédéral peut également interférer. Il faut avoir un développement au niveau du deuxième pilier, il faut avoir un renforcement et pour cela, il faudra peut-être se poser le choix et se demander de quelle agriculture nous voulons pour 2020, pour 2030, pour 2050.

En agriculture biologique, Nature et Progrès, je ne peux pas ne pas en parler, est maintenant dans une réflexion sur un plan stratégique à l'horizon 2020 et je crois qu'il faudra peut-être avoir un raisonnement sur : quelle agriculture voulons-nous pour nos agriculteurs à l'orée 2020, 2030, 2050 ?.

Le bio est bien entendu une agriculture qui peut être une cible, qui peut être un objectif à atteindre un jour. Je ne sais pas quand. Le bio a quand même montré quelque chose d'important, c'est qu'il a repris une nouvelle notion de nos consommateurs. On oublie toujours de dire que, depuis maintenant une bonne dizaine d'années, les consommateurs sont de plus en plus intéressés par des produits alimentaires respectueux de l'environnement, des produits alimentaires très liés à leur santé. Les consommateurs sont de plus en plus soucieux de leur santé. Ils ont une attention soutenue pour ce qui est l'agriculture biologique. Je crois qu'ils le montrent par le développement de la consommation.

Ils ont une attention soutenue pour les circuits courts. Quand on parle de circuit court, c'est le lien avec le producteur. Or, on veut peut-être un peu plus de produits où le producteur maîtrise sa commercialisation. Ce n'est pas nécessairement aller chercher son lait avec sa petite cruche à la ferme, c'est dépassé, mais quand on vend un fromage et quand le producteur est lié à la vente du fromage, en fin de compte, on sait qui a produit ce fromage, c'est marqué dessus et ce n'est pas simplement un produit labellisé par une industrie.

Je crois donc que ces demandes des consommateurs vers des produits plus respectueux de l'environnement, des produits plus liés à la santé, on devrait également en tenir compte.

Au niveau du développement du bio, je voudrais rappeler un point essentiel, c'est que le bio s'est développé de façon importante. Il y a deux types de ferme dans le bio : la ferme que j'appellerai la ferme intégrée, c'est la ferme qui prône une agriculture biologique, qui respecte le cahier des charges – c'est très bien – et qui vend dans le circuit conventionnel – en laiterie ou à des marchands de bestiaux, dans le circuit dans l'agro-industrie. Ces fermes-là se comportent à peu près comme les fermes conventionnelles, elles suivent les prix des aléas du marché.

Il y a une deuxième forme d'agriculture qui est en train de se développer, qui est intéressante et qu'il faut analyser et observer, c'est la ferme autonome. Ce sont des fermes qui sont en agriculture biologique, autonomes en termes d'intrants. Elles sont suffisantes en termes de fumure, d'intrants agricoles, d'alimentation de leur bétail. Ces fermes-là maîtrisent tout ou totalité de leur commercialisation notamment en ayant recours à la vente en circuit court. Il y a de plus en plus de mise en œuvre de coopératives de producteurs pour coordonner la mise en vente des produits bio. C'est assez intéressant de remarquer que ces fermes-là fonctionnent bien, elles sont rentables, les indicateurs le montrent. Le premier indicateur que je reprendrai, c'est que ce sont des fermes qui n'ont généralement pas un successeur. Elles en ont souvent deux d'ailleurs. Si vous voulez, je peux vous en citer quelques-unes. Mais allez les visiter, je vous donnerai les adresses. C'est intéressant de voir qu'à la ferme Henry Pâques, Henry a 60 ans et a deux successeurs : un s'occupe de la commercialisation et l'autre a développé une activité de maraîchage. Si vous allez à la ferme Grodent, c'est intéressant de remarquer qu'il y en a également deux : un fait la production du fromage et du lait, le deuxième s'occupe de la commercialisation. C'est interpellant. On ne doit pas faire l'économie de s'inquiéter et de regarder.

Donc, concernant le futur de la PAC, j'ai envie de dire que, de toute façon, oui, bien entendu, il faut avoir une politique soutenue au niveau de la PAC, il faut demander le maintien des montants actuellement et une augmentation. Il faut aller, c'est certain, vers un développement du second pilier, un développement d'une politique agricole. Mais il faudra peut-être aussi s'inquiéter de savoir quelle agriculture nous voulons. Je préférerais qu'à la place de parler d'agriculture, de produit agricole, d'ingrédient agricole, on parle d'agriculteurs et qu'on définisse quelle ferme on veut. Le secteur bio est là et il montre que notre intérêt – je ne sais pas si c'est l'avenir – est pour une ferme autonome, une ferme où il y a un lien au sol très fort, autonome en termes d'intrants, autonome en termes de commercialisation, de transformation des produits. Il y a peut-être un avenir à ce niveau-là, d'une façon beaucoup plus générale, beaucoup plus globale en Région wallonne. L'avenir nous dira si c'est possible. Mais il faudrait peut-être s'en inquiéter auparavant.

Mme la Présidente. – Merci, Monsieur Fichers.

Auditions de M. Bayenet, Vice-Président de la SOGEPA, ainsi que de M. Depinois, consultant auprès de la SOGEPA

Mme la Présidente. – Avant de faire un tour de table avec les commissaires et les différentes questions, je cède la parole à notre dernier intervenant, M. Bayenet, Vice-Président de la SOGEPA.

M. Bayenet, Vice-Président de la SOGEPA. – Je viens un peu après la filière qu'on vient de décrire, puisqu'on est un peu plus loin dans la création de valeur ajoutée. Je viens ici donner quelques éléments d'une étude qui avait été commandée par le Gouvernement wallon sur la rentabilité et les perspectives notamment du secteur des abattoirs en Région wallonne. Je vais peut-être aller très vite dans le défilement des diapositives. J'avais mis pas mal d'informations, mais elles seront utiles pour un certain nombre de statistiques.

En Région wallonne, le secteur de l'agro-industrie est un secteur très important. On a fait des références tout à l'heure entre l'agro-industrie et le secteur de l'agriculture. Ici, on est évidemment sur le secteur agro-industrie, donc on est après le secteur propre de l'agriculture.

Le secteur des abattoirs a connu un certain nombre de soucis que je ne vais pas rappeler – mondialisation, crise financière. C'était la raison pour laquelle le gouvernement, a un moment, s'était penché sur la problématique et avait demandé qu'on objective plus concrètement le problème des abattoirs et leur situation financière dans un cadre de *benchmarking* international. Je pense ici que l'étude qu'on a faite aujourd'hui, dans le cadre de la réflexion que vous avez sur la PAC, est très importante puisque, évidemment, toute réforme,

notamment des aides, sur l'agriculture, aura une influence *de facto* sur le prix et la rentabilité, influencera la rentabilité des secteurs qui suivent dans la création de valeur, et pourrait nous inquiéter sur le secteur de l'abattage et de la transformation, qui est déjà dans une situation difficile. Ce qui se passera sur la PAC aura certainement un impact non négligeable.

Quand on parle de l'abattage, on peut parler de différents secteurs, la filière porcine, la filière bovine. Je pense que, tout à l'heure, on a bien exposé l'importance et les différences entre la Région wallonne et la Région flamande mais, pour le moment, l'étude s'est essentiellement concentrée sur la filière porcine, pas parce qu'elle est plus présente pour l'instant en Région wallonne qu'en Région flamande, mais notamment parce que la filière bovine est un peu plus protégée par ses spécificités, notamment liées au blanc bleu belge et aux habitudes de consommation et de production. On voit que la filière porcine est davantage soumise aux lois du marché et à la concurrence internationale.

Je vais rapidement vous présenter un petit *benchmark* international de différents pays, et une petite situation financière des abattoirs en Région wallonne. En ce qui concerne la Belgique, elle ne représente que 5% des abattages réalisés en Europe, ce qui est peu comparé à d'autres pays qui ne sont pas plus grands que nous, comme le Danemark, la France étant à 11%, l'Espagne à 16% ou l'Allemagne à 22%. Nous verrons dans un instant que, même si on relativise cela par rapport à la population, on voit qu'il y a des différences assez importantes entre les pays. J'y reviendrai dans un instant.

Sur la diapositive suivante, je vous mets quelques chiffres importants sur le positionnement de la Belgique en 2009. Vous voyez que notre taux d'auto-approvisionnement est de 185%, donc le rapport entre consommation et production. Vous voyez que nous exportons énormément à l'échelle belge, mais le niveau d'auto-approvisionnement wallon n'est pas de 185 mais de 25%, donc on voit la différence majeure entre la Flandre et la Wallonie. Les chiffres qu'on voit ensuite, tant en termes de chiffre d'affaires que d'exportation, montrent l'impact de la crise. On ne va pas faire ici une analyse de la crise que nous avons vécue en 2008 et 2009, mais il est important de constater que, malgré tout – et c'est pour cela qu'on a mis le chiffre d'affaires de l'industrie manufacturière à titre de comparaison –, le choc a été un peu moins brutal sur l'agro-industrie. Il pourrait aussi être vu comme un secteur à privilégier et à favoriser dans le cadre du développement économique wallon, puisqu'il sert davantage de tampon, il semblerait résister de manière plus stable aux chocs macro-économiques comme nous les avons connus.

Il est important de constater qu'aujourd'hui, la taille moyenne des abattoirs, si on prend une comparaison européenne, est de l'ordre de 1,2 millions de porcs abattus par an. En Belgique, seuls deux abattoirs sont dans la moyenne européenne, ils se situent en Flandre. Le plus gros abattoir wallon n'est qu'à un peu plus de 500 000 porcs abattus, c'est l'abattoir d'Aubel. Cela me permettra d'avoir un certain nombre d'analyses sur la taille des secteurs.

Sur la diapositive suivante, vous avez un certain nombre de statistiques qui présentent la situation spécifique de la Wallonie. Comme je vous l'ai déjà dit, l'auto-approvisionnement wallon n'est que de 25%. Cela n'empêche qu'on exporte et qu'on importe aussi en Wallonie. Nous y reviendrons dans un instant.

L'emploi direct dans le secteur de l'agro-industrie est important : plus de 21 000 emplois. Le secteur de la viande représente 12,6 %. On voit que ce secteur a subi pleinement la crise en 2008 et 2009, avec les statistiques sur l'investissement et le volume de la production ; que la taille des abattoirs en Wallonie est largement en-dessous de la moyenne européenne, puisqu'elle est à moins de 50% de la moyenne. Le volume d'activités se situe entre 190 000 et 534 000 porcs abattus par an, avec un taux d'utilisation moyen inférieur à 75%.

Par ailleurs, on doit constater que les grands abattoirs, les plus importants, ont aujourd'hui une certaine vétusté et des investissements qui datent de plus de 20 ans, qui donnent une idée des investissements à réaliser.

Trois des 21 abattoirs présents en Région wallonne représentent 93% des activités. On voit que l'activité d'abattage dans la filière porcine est fortement concentrée. Nous verrons la liste des abattoirs dans un instant.

Si on fait une petite comparaison avec la Flandre sur le graphique suivant, on voit que le taux d'approvisionnement en Flandre est de 340%, ce qui nous permet d'arriver à 185 en moyenne pour la Belgique ; que la part de l'élevage de porcs en Belgique (94%) se fait en Flandre ; que l'investissement du secteur agro-industriel, également en Flandre, a subi les conséquences de la crise, mais avec une régression inférieure à 1%. Par contre, contrairement à la Wallonie, pour la taille moyenne des abattoirs, trois des abattoirs flamands sont dans la moyenne européenne, donc bien au-dessus de la taille moyenne des abattoirs wallons, et qu'on retrouve parmi les dix premiers abattoirs de Belgique, neuf abattoirs se situant en Flandre. Sur cet autre graphique qui vous est projeté, vous avez la liste des abattoirs avec le pourcentage qu'ils représentent et le nombre de porcs abattus en 2009. Vous voyez que le premier abattoir wallon est un abattoir privé, c'est l'abattoir Goumar à Mouscron, avec 635 000 porcs abattus, puis il faut attendre la

dixième place avec l'abattoir d'Aubel. Sinon, les principaux abattoirs, en termes de capacité, se situent en Flandre.

Le graphique suivant permet de constater qu'on assiste, comme dans la plupart des pays – on le verra, avec une amplitude différente –, une concentration des abattoirs. Si vous comparez la deuxième et la troisième colonne, vous verrez une diminution du nombre de petits abattoirs et une concentration du nombre de plus gros abattoirs, si ce n'est qu'en Région wallonne, malheureusement, cette concentration se fait avec une taille qui est encore insuffisante par rapport aux concentrations européennes.

Si on regarde la situation sur la diapositive suivante et la «part de marché» des abattoirs en Région wallonne, vous constatez tout de suite que Goumar représente 40%, que l'intercommunale des abattoirs de Liège représente 12%, et que l'abattoir d'Aubel représente quasiment 34%; donc, concentration de la Wallonie sur trois gros abattoirs. Ces chiffres sont mêmes encore à augmenter, puisque l'abattoir Marquet n'existe plus et sa production s'est répartie sur les abattoirs de Liège et d'Aubel, donc une concentration encore plus importante sur trois abattoirs qui, par ailleurs, concentrent une production très importante de l'abattage sur la Province de Liège, avec plus de 50%.

Sur le graphique suivant, vous voyez l'importance des abattoirs publics. Comme je l'ai déjà signalé, aussi bien du côté privé, l'abattoir Goumar de Mouscron est un des abattoirs les plus importants; au niveau public, c'est l'abattoir communal d'Aubel qui occupe une place très importante.

En termes de *benchmark* international, la diapositive suivante vous permet de comparer l'auto-approvisionnement d'un certain nombre de pays et la consommation par habitant. On peut constater que la Belgique, qui était avec un auto-approvisionnement de 185%, est largement devancée par les Pays-Bas, avec 251 et le Danemark, avec 757% d'auto-approvisionnement. Ces schémas permettent de mettre en évidence que la production d'un pays et sa création de valeur sont évidemment fortement liées à sa capacité d'être présent sur les marchés mondiaux, de se spécialiser et donc, de viser les marchés à l'exportation.

Je pense que ce sera la stratégie à développer dans les prochaines années ou dans les prochains mois en Région wallonne.

Je suis désolé de vous noyer de chiffres mais il est difficile de résumer une étude de 300 pages en dix minutes. Si on regarde les bilans en termes d'approvisionnement, là vous avez sur le graphique suivant la position de la Belgique où l'on voit que même avec un taux d'auto-approvisionnement de 85%, nous importons et nous exportons également. Je ne vais pas entrer dans les détails après, mais vous avez des diapositives où vous voyez où la Belgique exporte le plus et où elle importe le plus, avec certains paradoxes où parfois nous exportons de la viande encore non valorisée et elle nous revient sous forme plus valorisée de jambons ou de pâtés de ces mêmes pays. Il y a évidemment une analyse à faire et une spécialisation sur des marchés de niches.

Je pense qu'un des graphiques très importants à mettre en évidence est celui où l'on voit le *benchmarking*. Il est assez complexe à lire, mais je vais essayer de vous l'expliquer en quelques minutes. Il permet de voir comment se positionnent les autres pays qui ont réussi à se positionner beaucoup mieux que nous à l'échelle internationale, notamment les Pays-Bas, le Danemark et l'Allemagne, par rapport à la situation de la Région wallonne. Que peut-on constater dans ces pays? C'est que d'abord, ils ont eu une stratégie d'entreprises axées fortement sur la structure des coûts et sur comment être compétitifs et réduire les coûts de production. Cela s'est passé de manière relativement différente en fonction des pays. Cela s'est passé en fonction d'une concentration du tissu économique, mais une concentration qui peut soit être axée davantage sur le privé, comme c'est le cas aux Pays-Bas ou sur un partenariat public-privé comme c'est le cas, par exemple, au Danemark. On peut voir que des stratégies différentes, mais toutes évidemment soutenues par le secteur public, peuvent se développer et permettre à un secteur de se mettre en évidence et de se développer sur les marchés internationaux.

Sur l'intégration verticale aussi, le modèle hollandais et le modèle danois ont des spécificités que nous n'avons pas aujourd'hui, avec une intégration du secteur, de l'élevage jusqu'à la transformation et la valorisation des produits et la recherche de marchés de niches, avec souvent une intégration aussi de tous les secteurs importants à côté du secteur directement lié à la transformation des produits alimentaires, qui sont évidemment tout ce qui tourne autour de la génétique mais aussi de l'alimentation ou du bétail. On peut dire que là les Hollandais se sont fortement spécialisés.

Ce que l'on peut constater aussi quand l'on fait du *benchmark* international, c'est la position d'un certain nombre de pays en termes de soutien, notamment administratif, avec une simplification très importante sur les règles administratives, les primes, les règles sanitaires, dans les pays comme les Pays-Bas, le Danemark ou l'Allemagne, de manière différente, mais il y a un soutien administratif important de simplification.

On peut également constater, dans un certain nombre de pays, la mise en œuvre d'une veille

macroéconomique importante qui permet au secteur d'identifier les secteurs qui ont le plus haut potentiel, et évidemment de se concentrer sur ces marchés.

Si je peux résumer l'analyse macro et les conclusions de cette étude, c'est d'abord de dire que quand on a fait une analyse plus fine et financière du secteur des abattoirs en Wallonie, on peut avoir un certain nombre de préoccupations parce que le secteur est en difficultés financières et que la crise que nous avons vécue en 2008-2009 n'a pas arrangé la situation financière de ces entreprises qui sont aussi confrontées, comme tout le secteur de l'agriculture, à l'évolution des prix. Des prix en baisse et des coûts en augmentation. L'effet «ciseaux» se vérifie pleinement également sur ce secteur. On voit donc des situations aujourd'hui en termes de marché et de rentabilité relativement difficiles.

Dans le cadre de vos réflexions, que pourrait-on recommander? Il nous semblait important d'essayer de mettre en place une cellule de gestion de la restructuration de ces entreprises. On se rend bien compte qu'avec ce qui va se passer dans le cadre de la réforme de la PAC , il y aura aussi des conséquences sur tous ces secteurs plus industriels. Il va donc falloir accompagner et aider ces entreprises à s'adapter, mais à s'adapter pour se positionner davantage dans des secteurs concurrentiels et à plus haute valeur ajoutée. Il va falloir probablement, comme cela a été le cas dans la plupart des pays aidés, une certaine concentration pour pouvoir être plus compétitifs et réduire un certain nombre de coûts et se positionner de nouveau davantage sur les marchés internationaux.

Un élément important qui doit être mis en évidence, c'est le problème de la valorisation des déchets qui aujourd'hui est un secteur à «haut rendement» tant financier qu'énergétique. Ce secteur nous semble relativement peu valorisé dans le secteur notamment alimentaire et agro-industriel en Région wallonne.

Enfin, comme on a pu le constater dans tous les pays, il faut mettre en place, dans un partenariat public-privé, une veille économique, des potentialités sur les marchés internationaux, parce qu'il faut pouvoir se positionner très vite et avec beaucoup d'efficacité pour pouvoir gagner des parts de marché et permettre à notre secteur d'être le plus rentable possible.

Je vous remercie.

Mme la Présidente. – Merci beaucoup, Monsieur Bayenet. Je tenais aussi à remercier la présence de M. Depinois qui accompagnait M. Bayenet et qui est également consultant auprès de la SOGEPA.

Échange des vues

Mme la Présidente. – D'un point de vue organisation, je vais demander aux différents commissaires qui le souhaitent de prendre la parole. Les différentes intervenants pourront ensuite répliquer. Après cela, nous essayerons de conclure sachant bien cette proposition de résolution est au vote jeudi après-midi en commission. L'objectif premier que nous nous étions fixé était de pouvoir faire un travail en commun. Cette proposition de résolution sera envoyée par courriel à chaque groupe politique dès ce soir ou dès demain. On pourra d'emblée, dès demain, déjà faire quelques modifications à l'initiative de chaque groupe et une petite réunion est prévue mercredi lors de la séance plénière pour pouvoir atterrir sur cette résolution et voir s'il y a moyen d'en avoir une commune aux quatre partis. Voilà comment va s'organiser notre travail.

Nous avons aussi joint dans la farde bleue, que chaque commissaire a reçu, un complément d'information du FUGEA et le projet du rapport sur «l'avenir de la Politique agricole commune 2013» qui a été édité dans le courant du mois de mars ou avril. Ainsi, vous avez l'ensemble des documents pour pouvoir faire votre analyse.

Qui désire prendre la parole? MM. Prévot, Dupriez et Stoffels. Je prendrai ensuite la parole en tant que commissaire.

La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (cdH). – Merci Madame la Présidente. Merci à Messieurs les orateurs et Madame pour leurs différents exposés. C'est vrai que ce n'est pas simple de rassembler l'ensemble des idées et considérations après avoir effectivement, pendant plus de deux heures, entendu une série d'échanges et de positions. Beaucoup sont communes quant aux objectifs que l'on partage. Je pense d'ailleurs que sur le fond de la proposition de résolution qui a été rédigée, je n'ai pas cru déceler, dans les propos tenus, de divergences, de signaux d'alerte ou d'éléments qui méritaient d'être retirés.

Probablement que l'une des premières leçons que l'on retire des auditions qui se sont déjà tenues jeudi dernier et qui se sont poursuivies aujourd'hui, c'est la nécessité de doper, dans le sens favorable bien entendu, le texte actuel en y ajoutant certains aspects qui ont été probablement insuffisamment pris en compte et notamment parmi ceux-là l'enjeu relatif à la fluctuation des cours de change est un élément sur lequel j'ai eu l'attention particulièrement attirée. Je pense que ce sont effectivement, parmi d'autres éléments, des dimensions qui devraient être intégrées pour avoir réellement une radioscopie la plus juste mais aussi dès lors, un cahier de revendications le plus pertinent possible pour le secteur agricole.

S'agissant d'une initiative du Parlement wallon, même si sur 95% des éléments qui figurent dans ce cahier de revendications, on peut assimiler une proposition de résolution à un cahier de revendications politiques, cette fois-ci, on pourra trouver des points de convergence avec nos amis du Nord, peut-être pas nécessairement sur d'autres, je pense en particulier à la dimension des mesures liées au sol où il y a des situations et des vécus de profils de monde agricole qui appellent certainement des réponses qui peuvent être nuancées. Même si pour l'essentiel, ce n'est pas parce qu'on a différents organes mis à différents endroits que le corps ne peut pas être stable et tenir la route.

J'ai aussi été très attentif au plaidoyer qui a été fait par Nature et Progrès sur l'enjeu du verdissement. Je pense que tout le monde convient, même Nature et Progrès, qu'effectivement il y a une mutation profonde du secteur agricole et du métier d'agriculteur. Effectivement, c'est bon de souligner et d'entendre que c'est devenu une profession particulièrement complexe à assumer. Chacun reconnaît la part de rôle qu'il doit jouer dans la dimension «développement rural» et le verdissement. Mais encore faut-il que ce verdissement soit lui-même soutenable. Donc, c'est le délicat équilibre entre ce qui relève des objectifs et intentions sur lesquels on peut tous se mettre d'accord, auxquels on peut naturellement souscrire, et la capacité à un moment donné que cet enjeu du verdissement reste une opportunité, pas un élément d'étranglement de la capacité de pouvoir se déployer du côté de nos exploitations. C'est vrai qu'il y a un enjeu qui n'est pas simple et qui renvoie inévitablement aux moyens, et donc aux aspects budgétaires qui pourront être mis sur la table, mais – je ne sais pas si c'est vous Monsieur le Secrétaire général qui avez évoqué cet aspect-là – à titre personnel, je crois peu à la volonté et à l'enthousiasme du Fédéral d'être un partenaire financier sur ce second pilier de manière particulière, même si je ne demande qu'à être démenti. Mais *a priori*, je suis sceptique.

Un élément qui est aussi interpellant dans les données statistiques que M. Vanthemsche a eu l'occasion de partager avec nous, et c'est vrai que c'était un souhait de cette commission de pouvoir aussi avoir le regard du Nord puisque l'on sait que les structures du secteur agricole peuvent parfois diverger. Les camemberts ou les tartes, c'est selon les souhaits et les goûts de chacun, montrent effectivement ce profil du secteur agricole qui est différent. Mais c'est vrai que l'on a souvent cette image, du côté du sud du pays, d'une série d'exploitations agricoles encore à dimension familiale, ce qui est très clairement le cas. C'est vrai que comparativement, on a souvent aussi l'image d'une agriculture flamande plus concentrée par de grands conglomérats. C'est assez comique après de voir les chiffres entre le nombre d'exploitations mis en parallèle au volume d'hectares respectifs de chacune de ces exploitations parce qu'alors quiconque viendrait de l'extérieur aurait le sentiment d'une situation inverse. Je pense que cela fait partie des éléments qu'il est utile d'avoir en tête pour pouvoir nourrir nos différentes analyses. Je pense que l'on s'accordera en tout cas sur la nécessité de pouvoir éviter, si on veut maintenir – ce qui est notre souhait – un modèle d'exploitation à dimension familiale, une trop forte concentration d'une série d'opérateurs.

Cela me permet de faire la transition par rapport aux recommandations et à l'analyse qui nous a été partagée par M. Bayenet au niveau de la SOGEPA. Je comprends bien que cette concentration accrue pour laquelle l'analyste économique que vous êtes à travers la SOGEPA (et qui doit effectivement avoir comme prisme de lecture «que faire pour que les abattoirs continuent d'être rentables et ne boivent pas complètement la tasse?»), c'est de plaider pour une plus grande concentration.

Si cela peut être l'intérêt des abattoirs, est-ce réellement pour autant l'intérêt des agriculteurs? Personnellement, je suis plutôt dubitatif sur ce schéma. Si le phénomène de concentration accrue des abattoirs est vrai, il pourra probablement permettre, dans une rationalité économique, de sauver ses outils. On n'aurait pas intérêt à ce qu'il n'y en ait plus en Wallonie et que nous soyons contraints de devoir nous tourner vers nos voisins. Ce phénomène peut-il s'accompagner de garanties à l'égard de nos agriculteurs propres pour éviter que ce soient des victimes collatérales et directes de ce *processus* de sauvetage d'entreprises? Cela fait aussi partie des éléments de questionnement. Je ne sais pas si vous avez des éléments complémentaires à porter à notre réflexion sur le sujet.

Je crois que la question de la valorisation des déchets est aussi très importante.

Dans beaucoup de nos exploitations d'ailleurs, c'est un souci qui ne date pas d'aujourd'hui, c'est quelque chose présent de longue date. C'est probablement un champ sur lequel des améliorations à l'impulsion du politique sont certainement, si pas souhaitables, peut-être même nécessaires. Je crois que là il y a un champ probablement de progression et de réflexion qui mériterait d'être approfondi de manière plus spécifique parce que l'on ne va pas pouvoir résoudre la question au détour d'un passage dans une proposition de résolution, pour une analyse plus fouillée sur l'ensemble de la filière de traitement des déchets, pour voir comment en faire une véritable valorisation beaucoup plus perfectible qu'elle ne l'est encore aujourd'hui pour les agriculteurs qui sont ses premiers ouvriers de la terre.

Voilà quelques considérations générales que j'avais envie de partager avec vous suite aux interventions des uns et des autres. On va tous

collectivement travailler maintenant – comme la présidente a rappelé le *timing* –, à l'amélioration de la proposition de résolution. Cela permettra à la Wallonie de savoir ce qu'elle veut, cela permettra à la Belgique de s'exprimer aussi conjointement sur une série d'aspects parce qu'il y a certainement beaucoup plus de points de convergence dans ce domaine que de divergence, j'en suis intimement convaincu. Tout l'enjeu sera de savoir qu'elle va être notre réelle capacité de pouvoir après peser sur la décision finale dans le concert des États membres comme M. Vanthemsche l'a rappelé tout à l'heure. On est tous conscient, et le Ministre d'ailleurs s'en est déjà ouvertement ému à plusieurs reprises – lui ou ses homologues d'ailleurs – sur la nécessité de conserver une enveloppe budgétaire européenne qui soit très forte, avoir une stratégie très intéressante sur les principes mais qui à défaut d'étouffer les agriculteurs sur les objectifs, les étouffera sur les moyens pour atteindre ces objectifs, on sera de toute manière passé à côté de cet impératif, de cette double sécurité alimentaire évoquée tout à l'heure.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Dupriez.

M. Dupriez (Écolo). – Merci aux différentes personnes qui nous ont partagé leurs compétences, leurs expériences et opinions relatifs à cette évolution nécessaire de la Politique agricole commune.

Je ne vais pas me lancer dans de longues considérations et réflexions, mais juste renvoyer trois questions qui me paraissent parmi les plus importantes à partir des différentes choses que nous avons entendues cet après midi.

La première a déjà fait l'objet de pas mal d'échanges lorsque nous avons eu les auditions il y a 15 jours, concernant la régulation du marché. Je pense que pratiquement tout le monde l'a évoqué comme une nécessité : mieux réguler le marché avec au moins deux aspects, la question du prix des denrées et la question de la régulation au sens comment mieux déterminer l'offre, les quantités produites dans différents secteurs. On en a déjà largement parlé à plusieurs reprises par rapport à la question du lait, mais cela peut concerner aussi d'autres denrées.

On l'évoque souvent et puis en même temps, j'ai l'impression qu'il n'y a pas aujourd'hui de *consensus* ou de proposition forte partagée par un grand nombre d'acteurs du monde agricole ou du monde agroalimentaire sur les modalités possibles de meilleure régulation des marchés agricoles à l'échelle européenne. On a eu une proposition, la fois dernière, qui était de s'inspirer pour le lait du modèle canadien. Cela ne fait pas *consensus*, mais là on avait quelque chose de concret. Aujourd'hui, je n'ai pas entendu de piste sérieuse par rapport à cela, à l'exception peut-être du fait qu'on a évoqué davantage de proactivité dans des mesures de stockage d'un certain nombre de denrées.

J'aimerais entendre à nouveau ceux qui ont envie de s'exprimer davantage sur ce qui serait possible par rapport à ces outils de régulation et aux outils de meilleur contrôle des marges bénéficiaires des uns et des autres. Il y a eu un graphique tantôt qui nous montrait bien à quel point toutes les marges ont augmenté sauf celles qui concernent les agriculteurs, les producteurs eux-mêmes – ce n'est pas un constat récent –. Nous avons eu il y a 15 jours dans cette même commission, l'occasion d'évoquer la situation singulière du secteur laitier, c'était des chiffres français qui montraient qu'en pleine crise du lait entre 2008 et 2009, les marges des principaux acteurs industriels du secteur laitier avaient augmenté de 25%. On a donc des situations de marché qui sont inéquitables pour les producteurs. Il y a donc quelque chose à travailler par rapport à cela, qui doit nous amener à une réflexion évoquée par l'un ou l'autre, mais qui n'est pas très aboutie sur la question de la transition d'un modèle où l'essentiel des revenus des agriculteurs est lié aux primes du premier pilier vers un modèle où davantage, sinon l'ensemble des revenus des agriculteurs pourrait être lié au prix de vente de leurs produits. C'est quand même ce à quoi aspire la grande majorité des agriculteurs. On se rend bien compte qu'il y a une aspiration des agriculteurs à ce que le prix de vente soit leur principale rémunération, c'est une question d'image d'eux-mêmes. En même temps, la manière de faire transition vers ce modèle-là n'est pas tellement abordée. C'est une question que je renvoie à nos différents intervenants.

Deuxième question liée à ce qu'on a appelé le verdissement. Je ne vais pas m'étendre si ce n'est que je suis de nouveau frappé par le fait que ce verdissement de la PAC est évoqué par beaucoup comme une contrainte supplémentaire. On a déjà beaucoup donné, il faut respecter le fait qu'il y a déjà beaucoup d'efforts. Peut-être en oubliant que derrière ce verdissement lié aux contraintes environnementales, il y a aussi la survie de nos modèles agroalimentaires et l'adéquation avec d'autres objectifs de l'Union européenne par rapport aux enjeux de la biodiversité. On peut dire que le monde agricole a déjà fait beaucoup, c'est vrai, mais on a aussi constaté que les objectifs en matière de biodiversité ne sont pas rencontrés et qu'ils sont essentiels, par pour faire plaisir aux naturalistes, mais pour la survie de l'humanité, et avant celle de l'humanité, pour la survie de nos systèmes agricoles. Il ne faut pas considérer cet enjeu seulement comme une contrainte.

En lien avec cela, je suis frappé que personne n'ait évoqué la question du pic du pétrole. Je l'ai déjà abordé la fois passée, Monsieur Lebrun, le pic du pétrole, vous en êtes un expert, tout à coup, vos cheveux se dressent sur votre front *(Rires)*. L'un ou

l'autre a évoqué les changements climatiques qui vont s'imposer, qui créent des difficultés pour le monde agricole, mais le pic du pétrole, ce n'est pas une contrainte supplémentaire que l'on doit imposer aux agriculteurs. Anticiper le pic du pétrole, c'est simplement une condition de survie de nos agriculteurs, parce que quand le prix du pétrole va augmenter davantage encore et peut-être plus vite encore qu'aujourd'hui – quand on a une agriculture qui est autant dépendante d'intrants qui sont fortement énergivores –, on va voir des problèmes économiques majeures avec des surcoûts majeurs qui vont augmenter de façon importante pour nos exploitations et il va falloir assumer cela simplement pour que ces exploitations puissent survivre économiquement. Je suis étonné que cette anticipation ne soit pas plus présente chez les uns et les autres.

Troisième question, je pense que quand on s'interroge sur les outils de la PAC ou les outils de développement de notre agriculture, on doit d'abord s'interroger sur les objectifs que nous menons. Que veut-on pour notre agriculture dans 20, 30 ou 40 ans ? Là, j'ai été assez surpris par l'intervention de M. Bayenet par rapport à l'avenir de nos abattoirs qui sont un des outils du secteur agroalimentaire en Wallonie.

Edgar Morin disait quand on a comme seul outil un marteau, on a tendance à considérer tout comme un clou. Je pense qu'un outil n'a pas de sens si on n'a pas un objectif. J'ai été impressionné d'entendre tout cet exposé sur les abattoirs à partir de considérants ou d'indicateurs de départ qui étaient tous liés à l'idée que notre objectif devrait être d'être les meilleurs par rapport au fait qu'on exporte énormément de porc, on devrait avoir 300/350. Pourquoi pas 500% de nos besoins produits localement ? L'objectif derrière cela, c'est quoi ? Évidemment, dans cette logique-là, on peut aller plus loin encore que ce qui a été fait depuis des décennies en Europe en termes de concentration, de compétitivité sur les marchés internationaux, de productivité. Où cela nous mène-t-il en termes de modèle agricole, en termes de typologie de produits, en termes de dépenses des producteurs et surtout des petits, vers quelques structures extrêmement importantes ?

Penser uniquement en termes de compétitivité de productivité dans un contexte qui est celui de l'agriculture européenne aujourd'hui fortement subsidiée, cela n'a guère de sens, et que l'on doit davantage travailler sur le sens que cela a et surtout sur des logiques de filières ancrées dans nos territoires et qui respectent l'ensemble des acteurs de ces filières en veillant à ce qu'un *maximum* de valeur ajoutée soit ancrée dans ces territoires. En ce sens, je ne suis pas sûr qu'augmenter sans cesse la consommation de porc, la production de porc en Wallonie, soit vraiment une vision d'avenir par rapport à la spécificité de notre région. Autant nous avons une région propice à l'élevage de bovins, autant y installer sans cesse davantage d'élevage de porc basé sur l'importation de soja des quatre coins du monde, je ne suis pas sûr que cela ait beaucoup de sens dans le futur. Donc, la réflexion sur les outils type abattoir doit s'intégrer aussi à cette réflexion-là.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Je remercie l'ensemble des intervenants pour les informations et leurs considérations dont ils nous ont fait part.

Je peux dire dès à présent que pour la plupart des observations, des commentaires et des constats, il y a une réelle convergence par rapport aux analyses que nous avons faites sur la question. Une chose est de constater et une chose est de proposer des mesures et des outils pour pouvoir répondre à un certain nombre de défis.

Je prends l'exemple de la proposition de résolution qui est certainement très bien rédigée et qui reprend un ensemble de recommandations adressées à l'Union européenne où on ne doit pas se faire l'illusion de ce que nous représentons en tant que Région wallonne au sein de l'Union européenne. Certes les réflexions que nous nous sommes faites autour de la politique européenne sont bien utiles et doivent être utiles et doivent être faites. Mais il faut aussi se poser la question : comment va-t-on traduire la Politique agricole commune européenne en politique agricole régionale belge, wallonne ?

Et c'est là tout un défi à relever également. D'après ce que j'ai pu entendre aujourd'hui et la fois passée, les réflexions des différents interlocuteurs sont beaucoup plus riches lorsqu'il s'agit de se prononcer sur le régime des aides qui vont être accordées demain aux agriculteurs que ce soit dans le cadre du premier pilier, que ce soit dans le cadre du deuxième pilier, et là encore je peux dire dès à présent que nous adhérons à une série de considérations et de réflexions faites que ce soit en matière de verdissement, de producteur actif, de plafonnement d'aides. J'attire, pour notre groupe en tout cas, une attention particulière sur la démographie du monde agricole et sur la nécessité aussi d'encourager des jeunes à entrer dans le métier car il n'y aura pas d'avenir de l'agriculture s'il n'y pas des jeunes qui entrent aujourd'hui dans ce métier. Mais là je reste sur ma faim : lorsqu'il s'agira de répondre comment va-t-on pouvoir traduire la Politique agricole commune européenne en politique agricole wallonne ; lorsqu'il s'agit de trouver les bons mécanismes et les outils ou les manières de faire pour renforcer la position des producteurs dans ce bras de fer au moment où il s'agira de négocier tout d'abord le coût de production, le prix de vente du lait, par exemple – et cela me semble être important lorsque l'on sait que les agriculteurs

d'aujourd'hui et de demain vont être de plus en plus exposés à une volatilité des prix et cela dans un cadre, cela s'annonce à l'horizon, d'une agriculture qui va être contractuelle –.

Ce sont des choses qui risquent de nous arriver et comment allons-nous, dans ce contexte, réussir à renforcer la position des producteurs de denrées alimentaires face à l'industrie agroalimentaire, face à l'industrie pharmaceutique également, face au commerce.

Là, on va devoir encore creuser.

La deuxième question où les réflexions sont également plus hésitantes et un peu moins riches. Quel doit être l'avenir de notre agriculture ? Je scinde la question en deux : quel va être l'avenir des produits agricoles ? J'ai toujours plaidé pour que la valorisation des produits agricoles soit également diversifiée. Je prends encore une fois à titre d'exemple le secteur du lait. Lorsque l'on se met en tête qu'un litre sur sept passe dans la consommation directe alors que six litres sur sept passent dans l'industrie alimentaire, pharmaceutique tout en sachant que les molécules qui sont contenues dans le lait connaissent une forte concurrence par rapport aux molécules de substitution, lorsqu'on se met ces choses en tête, nous avons alors tout intérêt à réfléchir, voire plus que réfléchir aussi à investir et comment nous allons pouvoir diversifier cette valorisation d'une matière première qui est le lait pour ouvrir de nouveaux débouchés sur le marché, et donc des possibilités de réduire les dépendances par rapport aux politiques qui, par exemple, se contenteraient, je mets cela au subjonctif, de faire la publicité pour que l'on consomme encore plus de lait. Je veux dire par là que quand on fait de la promotion pour le lait dans l'école, on doit tenir compte que l'on ne sait pas faire boire à un enfant plus que ce qu'il sait boire. Il y a donc des limites naturelles. Il faut donc viser davantage très probablement la valorisation dans le contexte de l'agroalimentaire, dans le contexte pharmaceutique, *et cætera.*

Dans le même ordre d'idées, je pense que l'avenir de l'agriculture est une fausse notion. Il faut parler des avenirs des agricultures. Il faut mettre les deux concepts au pluriel parce que là aussi, selon ma conception, nous devons travailler en faveur d'une diversification de la production agricole qui permettra certainement, tout aussi bien pour l'agriculteur biologique, d'avoir sa place dans une certaine niche de marchés qu'un autre qui aura envie d'aller traire chaque jour 500 ou 600 vaches. De toutes façons, on ne va pas pouvoir l'interdire en Région wallonne si jamais les agriculteurs se lancent dans cette voie. Mais il faut aussi réfléchir à un moyen d'aider les agriculteurs à s'ouvrir des pistes pour avoir à côté du premier revenu, le plus important, celui qui provient de la production de denrées alimentaires, éventuellement des petits débouchés qui leur permettent aussi de se lancer dans la production énergétique, et d'autres filières qui peuvent encore aujourd'hui représenter une petite plus-valeur par rapport à l'ensemble de l'exploitation, mais qui peuvent gagner du terrain au fil des années.

Voilà quelques réflexions. J'apprécierais que les interlocuteurs que nous avons invités aujourd'hui puissent éventuellement être un peu plus explicites, parler de leurs perspectives sur la position à donner aux producteurs d'aliments dans le cadre d'une agriculture contractuelle par exemple, où tout se négocie, et me dire quels vont être les philosophies des organisations en matière de diversification de la production agricole, voire de diversification de la valorisation des produits qui sont des produits excellents.

Mme la Présidente. – Merci, Monsieur Stoffels. En tant que commissaire, je vais aussi prendre la parole et remercier vraiment au nom du groupe MR l'ensemble des intervenants aujourd'hui. J'ai entendu les différentes réflexions et j'ai quelques questions bien précises à poser aux différents interlocuteurs. Je m'adresse d'abord à M. Renard. Dans votre *slide*, à la page 13, vous parlez pour le premier pilier de mesures annuelles. Pouvez-vous m'expliquer ce que veut vraiment dire le mot annuel parce que souvent, si on parle de stabilité d'une politique agricole commune stable... Mais j'ai peut-être mal compris. J'aimerais donc que vous m'expliquiez cette définition des mesures annuelles étant donné que l'on prêche souvent pour une stabilité en agriculture et si on le revoit chaque année, ce n'est pas exactement cela que cela veut dire.

Dans ce même *slide*, vous parlez de paiements directs et vous mettez en quatre couches des aides découplées. On a vu aussi – et vous en avez parlé vous-même Monsieur Renard – que la position avait été prise jusque 2013 de laisser les vaches allaitantes couplées, qu'il y a différentes régions bien spécifiques, que si on veut soutenir ce secteur bovin – et j'en suis moi-même convaincue, je l'ai déjà dit ouvertement dans cette commission –, il est important de laisser ces primes vaches allaitantes couplées. Maintenant, nous verrons après 2013 comment va nous aiguiller cette PAC, mais j'aurais aimé avoir aussi une explication par rapport à cela.

Quand vous dites qu'il faut absolument un abandon de l'enveloppe historique, je comprends parce qu'à un moment donné, il faut évidemment pouvoir évoluer et avoir des perspectives, des objectifs, mais l'oublier complètement serait peut-être aussi une ineptie parce que vous avez certains agriculteurs qui ont le fruit du travail conquis pendant un certain nombre d'années. Je crois que la période transitoire va pouvoir certainement donner la possibilité, non pas d'oublier l'historique, mais devra évidemment être bien présente et pourra

donner cette période de transition au secteur agricole.

Vous nous avez aussi parlé d'une moyenne des DPU. On a parlé de l'Estonie qui avait des DPU très petits et puis vous nous avez dit qu'il faudrait arriver à une moyenne pour les DPU pour les différents États membres. Je n'ai pas une position arrêtée, mais je me dis – et vous l'avez dit vous-même ainsi que d'autres intervenants et M. Stoffels aussi, mais on peut dire les agricultures – que si on doit arriver réellement à avoir les mêmes aides dans tous les États membres, nous avons, nous ici, en Région wallonne, une agriculture bien spécifique. Dans un premier temps, je crois qu'il faudra défendre absolument la spécificité de chaque État membre et arriver vraiment à ce que l'on ait un lissage complet. Et des aides exactes dans tous les Ëtats membres me semble prendre une mauvaise direction et j'aurais donc aimé vous entendre aussi par rapport à cela.

Il faut une période transitoire, tous les intervenants l'ont dit, la plus longue possible, et la stabilité, on a connu assez de crises et assez de révision de la politique agricole depuis 2002, et là je crois que c'est un objectif qui va absolument transparaître dans cette proposition de résolution, ce qui me paraît indispensable.

C'est vrai que l'on avait donné les chiffres il y a quinze jours. Quand on regarde le nombre assez important de montants d'aides pour quelques firmes – je ne parle pas d'agriculteurs –, c'est une chose à laquelle il faudra absolument remédier.

Deuxième pilier, on l'a dit, le cofinancement. C'est très important par rapport au problème de concurrence et j'ai souvent entendu et souvent dit d'emblée lorsque j'étais toute jeune parlementaire ici, que garnir les places de villages c'est bien, mais qu'il faut avoir un certain équilibre parce que cette PAC avait pour but premier le soutien au secteur agricole et qu'il ne faut pas oublier son but premier.

Je me dirige maintenant vers Mme Reul. Par rapport à la FEVIA, regardez un peu – et on en a parlé – tout ce qui est transformation, je me dis que l'on doit avoir un objectif avec cette PAC et que par rapport à notre agriculture ,qui est assez spécifique, on doit investir énormément dans la recherche et la transformation. Je crois que c'est le seul moyen de donner une valeur ajoutée à nos produits agricoles à l'heure actuelle. Je n'ai pas dit que l'on ne l'avait pas fait ou que l'on devrait le faire plus, mais on doit aussi se diriger vers cela parce que c'est une nouvelle bouffée d'air, c'est aussi créateur de main d'œuvre, c'est aussi créateur de valorisation de nos produits et cela va donc dans toutes les directions d'une bonne manière.

Dernière intervention, c'est pour M. Vanthemsche, au niveau du *slide* 16, vous nous dites que le montant des droits n'est pas tout à fait nivelé. J'aurais aimé vous entendre par rapport à cela, et le nombre de droits inférieurs aux hectares subsidiables. Je voudrais savoir pourquoi vous vous orientez vers cela.

Un peu plus sensible peut-être, à la page 20, j'aurais aimé savoir quelle était votre position par rapport aux outils de régulation. Etes un peu défavorable par rapport à cela parce que vous avez une gestion stratégique des stocks pour les produits de base ? Comment allez vous gérer ces stocks de produits de base ? Pourrons-nous être sur la même longueur d'ondes au Nord comme au Sud ou aurons-nous des manières tout à fait différentes de penser ?

Dernière chose, par rapport au système d'assurances, sur le même *slide* – et là aussi je pense que c'est réaliste –, je crois qu'à l'avenir, étant donné le nombre de crises que l'on a eues, et dans des secteurs différents, soyons clairs, il faudra trouver un système d'assurance mutualisation. Je crois que l'on n'y échappera pas. Maintenant, je n'ai pas encore vraiment la solution même si j'y ai déjà beaucoup pensé, mais je me dis que c'est une bonne réflexion.

Je reprends ma casquette de présidente et je donne la parole à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Simplement, Madame la Présidente, en vous remerciant, en remerciant chaque intervenant, pour vous dire que vous, comme d'autres, posez toute une série de questions, et vous en avez bien sûr le droit, et j'ai entendu les différents intervenants, notamment l'administration que je remercie pour son exposé. Je rappelle simplement une chose : on peut avoir des opinions, des avis, et tout ce qu'on peut imaginer – je trouve cela très bien –, mais la limite de l'exercice, c'est que l'administration est là pour exécuter ce que le ministre lui dit. Donc, elle peut plaider, elle peut trouver que, elle peut penser que... Elle a le droit, elle l'a fait tout à l'heure, mais les questions que vous lui posez ne s'adressent pas à elle, mais bien à moi, et ce n'était d'ailleurs par l'exercice me semble-t-il des auditions telles qu'elles étaient prévues.

Ne croyez pas que je sois distrait, j'écoute tout ce qui se passe avec beaucoup d'attention, ce ne restera pas sans suite, et c'est un vrai plaisir de pouvoir ainsi être dans la pleine écoute et le plein respect, mais il y a quand même des règles et des limites à l'exercice. Je vous remercie.

Mme la Présidente. – À partir du moment où l'administration a fait ici un débat et que l'on nous a fait certains exposés, avoir demandé quelques explications sur certains termes me semble tout à fait possible.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Tant que ce sont des constats, Madame, et que ce sont des chiffres, il n'y a pas de problème, mais sur des intentions politiques...

Mme la Présidente. – Il y a aussi des définitions de termes...

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Mais la volonté politique, sur des positionnements au niveau de la PAC de demain, cela appartient au gouvernement et plus spécifiquement à celui qui vous parle. Je vous remercie.

Mme la Présidente. – Tout à fait, et il revient aussi au parlement d'en discuter sur base d'une résolution.

Je pense que maintenant il est intéressant que chaque personne puisse prendre la parole pour répondre aux différents commissaires, en disant aussi comme tantôt, un temps de parole de *maximum* cinq minutes, vraiment les quelques points pour répondre et ainsi on pourra clôturer ici nos débats et passer aux questions orales. Je vous remercie.

La parole est à M. Hayez.

M. Hayez, Secrétaire général de la Fédération wallonne de l'agriculture. – Vu toutes les questions, et surtout qu'il y en a certaines qui ne me sont pas adressées, je ne volerai donc pas la vedette à d'autres. Il y en a une sur laquelle je dois revenir, et qui est notre première préoccupation, c'est le revenu des agriculteurs et les marges qu'ils se font. Il est clair que je n'ai pas d'état d'âme, et je pense qu'ils n'en ont pas non plus, sur la manière dont cela se fait, que cela soit par des aides européennes ou par un meilleur prix des parts-fermes.

Le malheur, c'est que dans la chaîne alimentaire, la formation des produits agricoles se fait du haut vers le bas, au niveau des prix et cela, si vous avez une solution pour le changer, mais il y a peut-être une solution effectivement, c'est que les concitoyens, au lieu de donner à peu près l'équivalent de cent euros par agriculteur européen, le paient directement à la caisse. Si vous voulez prendre la responsabilité politique d'aller dire aux concitoyens : « *Nous n'allons plus soutenir la PAC et on ne va plus mettre les budgets agricoles dans la PAC, mais vous paierez plus cher à la caisse de votre fournisseur* » ; il n'y a pas de problème. Qu'il l'ait ainsi ou par un autre biais, je n'ai aucun problème. Maintenant, et c'est peut-être un débat philosophique sur ce qu'est l'agriculture et ce qu'elle doit être demain, mais c'est devenu quelque part une société de services. On offre un service à la société.

Nous plaidons pour que l'alimentaire reste le premier service. Nous pouvons en rencontrer – et nous en rencontrons d'autres – en matière environnementale. On l'a dit, l'impression qu'on a sur le verdissement, c'est qu'il est un peu la manière de vendre la PAC au monde politique européen parce que, effectivement, c'est plus « sexy » de dire une Politique agricole commune. On va faire une Politique environnementale commune. Je n'ai pas d'état d'âme par rapport à cela, mais attention, pour nous, que ce soit par un complément d'aides européennes garanties ou que ce soit par un prix de vente, du moment qu'on couvre nos frais et qu'on ait une légitime marge. Je l'ai dit tout à l'heure, on ne fait pas le compte des autres, mais on veut avoir une marge pour continuer à développer l'avenir dans nos exploitations. C'est tout ce qu'on demande. Vous me répondrez – ce n'est pas tellement vis-à-vis de vous, mais c'est aussi une réponse à mon ami Marc Fichers – que la solution est toute trouvée, il faut faire du bio. Là, effectivement, en bio, ils s'investissent dans la transformation et la commercialisation, et vendent plus cher, donc fixent leur marge bénéficiaire. Encore, ils ne le font pas tous. Marc a sous-entendu tout à l'heure – et il y a peut-être des chiffres intéressants de nous donner dans la part de croissance de la production bio – qu'en Wallonie, il y a beaucoup de conversions au bio qui sont des conversions d'opportunité économique, qui vont dans des filières d'intégration, comme il l'a dit.

Alors, quand on nous cite des chiffres de progression du bio, je voudrais savoir — il a certainement les chiffres et il serait bien sympa de nous les fournir, pour qu'on puisse objectiver les choses – quelle est la part de progression du bio par des gens — ils sont tout à fait respectables – qui sont des convaincus du bio et ceux qui le font, par opportunité économique, dans le bovin – puisque le blanc bleu belge est exclu du bio – dans le sud de la Province du Luxembourg ?

Enfin, je me permets de rappeler – et c'est très bien ainsi – que les producteurs bio, comme les autres, touchent des DPU. Or, *a priori*, ils n'en ont plus besoin puisqu'ils vendent plus cher. Mais qu'ils les rendent à la collectivité, on saura en faire quelque chose ! C'est pour vous dire que la formation du revenu est quelque chose d'important !

À la question « comment renforcer le pouvoir des agriculteurs dans la chaîne ? », je dirais que l'avantage de la crise, si on pouvait tirer un avantage de la crise du lait, c'est qu'il y a effectivement eu une prise de conscience, une réflexion du genre « effectivement, ce maillon-là est le plus faible ». Là où on est désolé, c'est que les réponses fournies sont plutôt un catalogue d'intentions avec peu de concret derrière. Quelque part, on nous dit – et je partage le constat de Marc –: « *Produisez, produisez, maintenant, vous allez devoir vendre* ». Ici, on nous dit : « *Produisez, ne produisez pas, mais pour vous*

organiser dans la gestion des marchés, nous, l'Europe, on ne veut plus le faire, donc vous allez devoir le faire au niveau des secteurs». C'est comme cela qu'on s'est mis autour de la table avec la transformation. Peut-être qu'effectivement, dans nos exposés, Piet, on aurait dû plus communiquer sur ces aspects-là. Des travaux ont été entamés en 2007, je l'ai dit tout à l'heure, qui ont pris une autre amplitude en 2009, qui se poursuivent. Mais, en tout état de cause, il faudra aussi que les pouvoirs publics se montrent garants et assurent la totale transparence de ces accords et de ces négociations. Effectivement, si on prend le cas concret du lait qui a été étudié, quelque part, on va organiser l'offre et la demande – enfin, la demande, c'est plus difficile pour nous –, mais on va négocier des contrats qui portent sur des éléments de volume, de prix et d'objectivation dans la manière dont ces prix sont faits.

Concernant le système canadien, je ne préfère pas me prononcer là-dessus, parce que je ne voudrais pas que ce soit une guerre entre deux tranchées. Je préférerais que la commission, par exemple, invite un neutre en la matière. Il y en a un ici, sinon je pense qu'André Gohy, qui est conseiller au cabinet du Ministre Lutgen, pourrait parfaitement venir témoigner là-dessus. Moi je ne veux pas rentrer dans la guerre. En gros, ce que je peux dire, c'est que les conditions du marché canadien sont totalement différentes des nôtres, c'est comme comparer des pommes et des poires. Nous sommes dans un marché hyper ouvert.

Dernier point, M. Stoffels est parti, mais je partage totalement son analyse quand il dit: «*Il faut des avenirs pour des agricultures*». Je l'ai dit, je ne suis pas un sectaire d'un modèle agricole. Depuis longtemps, on se préoccupe d'autres modèles de production. On s'est aussi préoccupé d'autres modes de commercialisation – le travail d'accueil champêtre, je l'ai dit tout à l'heure — et c'est tout à fait légitime parce que, de nouveau, on offre un service à la société et que la société demande de l'agriculture plusieurs choses: en semaine, un même foyer voudra un poulet standard, déjà préparé, vite réchauffé, à la grande surface la plus proche; le même foyer, le *week-end*, prendra sa bagnole, ira à la campagne chercher une volaille de 80 jours et prendra le soin de la préparer différemment. Il y a aussi, du côté des consommateurs, des intégristes, des gens qui disent qu'il ne faut plus manger de viande. Mais, globalement, je pense que le consommateur n'est pas quelqu'un de figé, il a plusieurs modes de consommation, il appelle à différents produits. Notre ambition, sans exclure aucun mode de production et de jeter des anathèmes sur un mode de production ou un autre, c'est d'essayer de répondre à cela.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Fassiaux-Looten.

Mme Fassiaux-Looten (PS). – Je tiens à excuser M. Stoffels, qui est allé poser une question dans une autre commission, mais qui sera certainement très attentif au texte et à la réponse que vous venez de donner.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Vanthemsche.

M. Vanthemsche, Président du Boerenbond. – Je voudrais commencer avec ce que M. Stoffels a dit: «*Il n'y a pas une telle chose comme un seul modèle agricole européen, cela n'existe pas*». En Europe, il y a une grande diversité de systèmes agricoles. J'ai essayé de démontrer que, par exemple, en Flandre, on a une agriculture familiale, mais très spécialisée et très intensive. Cela a des raisons historiques, d'ailleurs. Quand on regardera notre agriculture dans 30 ou 40 ans, je suis convaincu que plusieurs types d'agriculture vont exister les uns à côté des autres. Il n'y a pas de mauvais et de bons agriculteurs. Ce sont tous des agriculteurs, c'est notre position, en tout cas. Il y a l'agriculture bio, il y a ceux qui cherchent l'élargissement, il y a ceux qui cherchent la spécialisation, ce sont tous des moyens pour gagner sa vie comme agriculteur.

On s'est posé la question: comment faut-il permettre, aux responsables politiques, de mettre en place une politique qui répond à la spécificité régionale? C'est en ayant une flexibilité suffisante qui permet de répondre aux questions et aux problèmes spécifiques à l'agriculture dans une certaine région. Il y a des grands principes, naturellement. Quand on parle d'instrument de marché, on a besoin de régulation européenne, c'est clair. Mais, à côté de cela, on pense à une grande flexibilité au niveau régional, sans que ce soit traduit dans des distorsions de concurrence. C'est facilement dit, c'est un des grands défis de la discussion sur le futur de la Politique agricole commune.

Vous avez demandé s'il y a beaucoup de différences entre nous, entre les organisations agricoles en Flandre et en Wallonie. Je veux vous rappeler que la FWA et le *Boerenbond* ont souscrit à la position commune du COPA, qui est la coupole européenne qui représente une grande partie du secteur agricole. On s'est adressé dans une lettre, ensemble, aux différents ministres qui ont des compétences agricoles dans notre pays. Si vous cherchez une différence, c'est dans l'avant-dernier graphique que j'ai mis. On est pour une régulation du marché, pas de l'offre. C'est le grand débat dans le monde agricole: faut-il une gestion d'offre ou pas? Ici, je traduis vraiment sincèrement la position des mes agriculteurs. On pense toujours que, de la part du *Boerenbond*, c'est une position entre l'agriculteur et l'agro-industrie. C'est faux. Ce sont vraiment nos agriculteurs qui n'en veulent pas parce que, en Flandre, avec la concurrence qu'ils ont entre

eux, la gestion de l'offre veut dire des droits de production, qui se paient par de jeunes agriculteurs qui veulent commencer. Les quotas laitiers, en Flandre, ont coûté des fortunes aux agriculteurs. C'est donc très viscéral, chez nous, pas de gestion de l'offre. Mais j'accepte le débat, c'est le grand débat sur nos systèmes agricoles.

Concernant la question spécifique sur l'enveloppe historique, il est clair que nous demandons une longue période de transition.

Vous avez posé une question sur la diapositive n°16, où j'ai essayé d'expliquer qu'on ne veut pas de «*flat rate*». Imaginez-vous qu'en Wallonie, avec 750000 hectares, on prend tout le budget et on le divise par 750000. Ce n'est pas faire de la politique, cela, c'est distribuer de l'argent. Notre position est qu'il y aura sans doute une prime de base par hectare, mais là-dessus, il faut créer des systèmes hybrides, comme on dit. Prenons l'exemple de la vache allaitante, qui peut aller de pair avec les herbages permanents qui ont une grande importance dans le débat climatique. Là, on peut lier l'économie du blanc bleu au débat du climat et faire des combinaisons qui sont moins là aujourd'hui. C'est cela qu'on veut dire. Un budget, à notre avis, c'est fait pour créer des leviers pour mener une politique, ce n'est pas juste pour distribuer le même argent à tout le monde. Si on fait cela, on sait que chaque agriculteur a 400 euros par hectare, les 400 euros vont disparaître dans le prix de la terre, dans le prix des services.

Puis, on a dit: «*Il faut un peu moins de droits que d'hectares subsidiables*». En fait, nous avons peur d'avoir trop de transparence au niveau de l'agriculteur, parce que ce sont les autres qui vont faire notre compte, si le cas se réalise. Mais j'avoue que c'est une prise de position un peu complexe.

Concernant la gestion des stocks, nous sommes pour un marché régulé, nous sommes pour des régulations. La gestion des stocks, c'était dans ma diapositive 20. Comment voit-on cela? En fait, je pense qu'il faut créer des partenariats public-privé pour le faire, et créer des stocks roulant qui représentent un pourcentage du volume qui existe. Regardez ce qui se passe avec les estimations des stocks au niveau mondial. La semaine passée, les Américains ont tout d'un coup dit que leurs stocks sont beaucoup plus élevés qu'ils ne le pensaient. Il y a deux mois, ils ont tout d'un coup dit que les stocks étaient inférieurs à ce qu'ils pensaient. Chaque fois qu'ils le font, vous voyez la spéculation. Donc, rendre les stocks transparents est un élément qui, à mon avis, va stabiliser les marchés, parce que c'est un élément d'information, et qui va décourager les spéculateurs parce que l'annonce de transparence des stocks, c'est enleverl'arme du spéculateur. Nous sommes donc pour une vraie régulation du marché. On pense que c'est très important. Il y a une réunion du G20 au mois de juin, les 20 et 21, je pense. C'est très important, la discussion qui se passe là-bas. En fait, on reprend une partie des conclusions d'Olivier de Schutter qui, lui aussi, préconise la gestion des stocks. On l'a pris du point de vue des pays les plus pauvres, qui souffrent les premiers quand il y a des spéculations sur les matières premières alimentaires. Ils disent, dans ces pays-là,: «*Il faut pouvoir avoir des stocks, gérer des stocks, pour pouvoir réguler le prix de l'alimentation, pas nécessairement le prix à l'agriculteur*».

On pourrait en discuter très longuement, mais je vais m'arrêter ici.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Fichers.

M. Fichers, Secrétaire général de Nature et Progrès. – Je voudrais revenir sur les différents points, puis je répondrai aux différentes questions qui m'ont été posées.

Concernant la stabilité des prix, je n'y crois pas du tout. Je ne crois pas qu'il soit possible de stabiliser les prix, puisque les outils de création des prix sont complètement hors des mains des agriculteurs. Par contre, la stabilisation des revenus, cela m'intéresse un peu plus.

Pour qu'il y ait une stabilisation des revenus, il faut que l'agriculteur maîtrise, bien entendu, son prix de vente. Je suis toujours étonné d'entendre une réflexion d'un agriculteur qui me trotte dans la tête depuis déjà quelques temps: «*On ne me donne pas assez pour mon lait*». Il faut savoir que, malheureusement – et ce n'est pas normal –, lorsqu'un agriculteur livre son lait à la laiterie, on lui fait un bordereau de livraison et on définit en lui envoyant – je ne sais même pas si c'est une facture – une note qui reprend le prix mais qui n'a strictement rien à voir là-dedans.

Je trouve cela excessivement embêtant et face à cela, sincèrement, parler de stabilité de revenus, stabilité des prix, c'est un leurre. La personne qui va chercher le lait va bien entendu essayer de l'avoir à un prix *minimum*. C'est tout à fait normal, c'est une règle de marché élémentaire. Il n'y a jamais personne qui va se fatiguer à payer plus cher pour faire plaisir, pour permettre le développement, pour favoriser la vie de ceci ou le point de vue de cela.

Pour avoir une stabilité en termes de revenus, il faut avoir les cartes en mains et donc, il faut bien entendu maîtriser le prix de vente. Quand on parle de développement de l'agriculture biologique, je reviens encore là-dessus en disant qu'il y a une évolution lente et constante du secteur bio qui n'est pas seulement une évolution en termes de production, qui est une évolution également de la consommation, étant donné que la production wallonne ne couvre pas la consommation. C'est donc quelque chose d'important. Si certains venaient au secteur bio pour des questions d'opportunité

financière, vers où devrait aller tout le travail qui doit être mené par les structures actives dans le secteur bio et bien entendu par les *impulses* qui peuvent être donnés au niveau de la région ? Le soutien de l'agriculteur bien entendu en lui donnant des facilités pour lui permettre de développer des outils de transformation et des outils de production, des outils de commercialisation. Et il faut absolument que la commercialisation, la transformation de notre alimentation revienne dans les mains de nos agriculteurs en tout ou en partie.

On parlait également de l'avenir des produits agricoles et de la diversification des produits agricoles. C'est vrai qu'il faut faire autre chose que simplement des produits simples comme du lait. Je redis, pour Nature et Progrès, l'avenir est dans une diversification aux mains des agriculteurs et il faut resserrer le circuit entre producteurs et consommateurs. Cela veut dire que les intermédiaires économiques doivent être limités au *minimum*. Il faut que ce soit vraiment un partenariat entre agriculteurs et consommateurs. Je répète : l'agriculture en bio est déficitaire puisqu'on importe beaucoup de produits biologiques. Je n'ai aucune idée de la proportion future, mais en tout cas cela demande à être analysé.

Juste quelques commentaires. Quand on demande à un économiste de faire une analyse d'un secteur, il le fait en fonction d'un certain nombre d'hypothèses et les hypothèses sont aujourd'hui à un monde globalisé : des prix en voie de libéralisation pour l'agriculture et le pouvoir d'achat du consommateur en chute. Il ne faut pas nous demander, à nous économistes, de faire une analyse sur le modèle idéal, ce n'est pas notre rôle. Nous devons faire l'analyse d'un secteur par un certain nombre de paramètres et c'est dans ce cadre-là que l'analyse est faite. Si demain on change le modèle, il faut refaire toute l'analyse économique, il faut changer les hypothèses. Ici, on est dans un monde où pour le moment les hypothèses sont bien connues et on sait vers quoi la Commission européenne veut avancer.

Je répondrai aux questions qui ont été avancées. Aujourd'hui, le secteur des abattoirs est fortement dispersé et en difficultés. Le laisser comme cela, *a priori*, on connaît déjà la fin de l'histoire. Or qui achète à nos agriculteurs ? Ce sont nos abattoirs ! Il y a donc un risque majeur si demain nos abattoirs sont en difficulté. Le risque, c'est la disparition d'abattoirs de masse critique conséquente en Région wallonne. Va-t-on dépendre de la Flandre demain, voire de l'étranger, qui nous imposera d'autres règles et d'autres conditions de marché ? Il y a une réflexion globale à mener. Il faut savoir qu'aujourd'hui, le prix de l'abattage en Région wallonne est de 20 à 25% au-dessus de la moyenne. Donc, il faut avoir ces éléments-là en tête dans le monde global, dans le monde économique dans lequel nous vivons, aujourd'hui. Je pense que je vais rejoindre la plupart des réflexions qui viennent d'être reformulées. On a besoin d'une réflexion globale sur l'ensemble de la chaîne de valeurs, aussi bien sur les coûts que sur les prix. Curieusement, dans l'étude sur les abattoirs, on a entendu les responsables d'abattoirs nous dire exactement la même chose que les agriculteurs : à propos de la distribution, ils sont soumis aux mêmes contraintes. Ce n'est donc pas un secteur contre un autre, c'est une complémentarité et une recherche pour améliorer toute la création de valeurs et tous les surcoûts qu'il peut y avoir ou tous les problèmes notamment d'identification des coûts et des prix.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Reul.

Mme Reul, Secrétaire générale de FEVIA Wallonie (Fédération de l'industrie alimentaire). – Par rapport aux questions de M. Dupriez, vous aviez parlé de marges de rentabilité. Je pense que c'est un industriel du lait français, je ne sais pas qui, mais je voulais juste recadrer un peu. À ce niveau là, c'est qu'il y a de grandes entreprises, mais il y a beaucoup de PME qui sont, elles, soumises aussi aux pressions des deux côtés et donc, qui ont outre le prix des matières premières agricoles (en moyenne 30%) dans les coûts des produits alimentaires, de matières premières agricoles pour l'ensemble de l'industrie alimentaire. C'est vrai que les filières premières de transformation ont une part des prix de matières premières plus importants. Il y a aussi tous les autres coûts qui interviennent : le prix de l'énergie, la main d'œuvre, les charges sociales, fiscales ou la sécurité alimentaire. C'est vrai que les PME, au niveau de leurs marges, ont des difficultés et ont aussi à négocier des prix avec la grande distribution qui elle aussi exerce un *maximum* de pression. C'est vrai qu'il y a quelques grands groupes qui font des bénéfices et qui ont une rentabilité... Mais je voulais juste réinsister sur cet aspect-là. C'est vrai que les fluctuations des prix des matières premières sont parfois à la hausse et parfois à la baisse. On voit maintenant le prix du lait et le prix des céréales qui augmentent. Il y a des hauts et des bas et c'est sur ces aspects-là que nous pensons qu'il faut des solutions. Plus l'aspect exportation qui est aussi important. 50% du chiffre d'affaires des entreprises alimentaires est exporté. Donc, c'est un environnement très concurrentiel où on doit pouvoir continuer à vendre à l'étranger.

Les solutions concrètes par rapport à la volatilité des prix et la régulation des marchés, c'est vrai que le prix doit rester un indicateur, un signal entre l'offre et la demande mais là nous sommes prêts à discuter au niveau européen sur des solutions qui vont lutter contre l'extrême volatilité des prix. C'est vrai que jusqu'à présent, ce n'est pas encore très précis. Les discussions sont en cours et des solutions sont proposées comme celles de la Belgique pour le prix du porc. Nous avons des éléments, des pistes, mais je pense que l'on doit avancer de manière plus concrète au niveau européen. Nous demandons que ce soit à la hausse comme à la baisse. Des choses

sont en place : la concertation de chaînes entre les acteurs au niveau belge permet d'avoir un dialogue, la transparence aussi entre les acteurs. Au niveau de l'agriculture contractuelle, là aussi des discussions se font et il y a des éléments qui peuvent être pris en compte, mais les pistes sont lancées et il faut maintenant avancer plus concrètement dans ces aspects-là.

Sur la valorisation et l'excellence des produits wallons, je pense qu'il y a des choses à faire en Wallonie. L'innovation et la recherche sont aussi des éléments importants qui peuvent tirer la chaîne vers le haut à ce niveau-là.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Renard.

M. Renard, Inspecteur général à la DG Agriculture, Ressources naturelles et Environnement. – Merci Madame la Présidente. J'ajouterai une petite précision technique par rapport à ma présentation et particulièrement par rapport au volet relatif à la communication de la commission du 18 novembre 2010. Vous m'aviez donc demandé ce que l'on entendait par mesures annuelles. Simplement des mesures qui font l'objet d'une demande d'aide chaque année. Je ne crois pas qu'il soit envisagé de les modifier chaque année mais l'engagement du bénéficiaire se limite à un engagement annuel, ce qui est la situation d'aujourd'hui en matière de DPU. On fait une demande chaque année.

Le modèle en quatre couches, là aussi, c'est une réflexion qui vient, qui se trouve dans la communication de la Commission européenne, donc qui envisage d'abord un socle de base, ensuite la couche verte qui a fait l'objet déjà de discussions dans cette commission, après, une couche facultative pour certaines régions, mais de nouveau à attribuer sous une forme découplée, et puis la quatrième couche pourrait consister en des aides couplées.

S'agissant de l'idée d'aligner tout le monde sur la moyenne, la Commission européenne elle-même n'envisage pas cette piste en disant qu'économiquement et politiquement ce serait intenable. Il faudra donc réfléchir à un autre système qui permette d'atteindre l'objectif de rapprochement mais en tenant compte des conditions économiques, sociales et autres.

Dernier point : l'abandon des références historiques. Il est clair qu'il faut d'abord voir cet abandon des références historiques dans l'exercice de calcul des enveloppes entre États membres. C'est d'abord là que cet abandon des références historiques se fera jour. Pour le reste, sur les modalités, je crois que cela fera partie des futures propositions de la commission.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Hayez.

M. Hayez, Secrétaire général de la Fédération wallonne de l'agriculture. – Juste un complément d'information. C'est vrai que la grande majorité des agriculteurs sont dans l'esprit d'un acte pur de production. C'est un métier en soi. Transformer, c'est un deuxième métier. Vendre, c'est un troisième métier. Il faut être conscient qu'ils n'ont pas tous le souhait ou le talent de combiner ces trois métiers et que, si du jour au lendemain, on mute notre agriculture et la manière dont elle va au consommateur, on peut le regretter ou non, mais je ne crois pas que tous les consommateurs vont venir s'approvisionner dans les fermes. Les grandes surfaces sont là. Ce ne sont pas nos copines, mais elles sont là et pour les consommateurs plus que pour nous d'ailleurs.

Donc, il faut être vigilant à cela parce que si demain on veut forcer le trait, on va faire une purge dans les statistiques des exploitants agricoles. C'est clair.

Deuxième élément qui est plus un élément d'information. On a parlé du pétrole tout à l'heure et c'est vrai qu'il serait intéressant d'avoir un débat. L'élément que je veux donner : le baril de pétrole fixe le détournement alimentaire vers l'énergétique de la valorisation des céréales. Voilà.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Dupriez.

M. Dupriez (Écolo). – Madame la Présidente, je voudrais juste attirer l'attention de tous. Je suppose que certains connaissent le rapport de la Commission de l'agriculture et du développement rural du Parlement européen qui s'intitule « Rapport sur des revenus équitables pour les agriculteurs et une chaîne d'approvisionnement alimentaire plus performante en Europe ». Je trouve qu'il y a énormément de propositions particulièrement intéressantes sur ces questions-là dans ce rapport. Il est utile pour les uns et les autres de se l'approprier. Je le tiens à disposition de ceux qui le souhaitent.

Mme la Présidente. – Ceci clôt cette deuxième partie par rapport à cette proposition de résolution et ses auditions.

Encore une fois, je tenais à remercier l'ensemble des intervenants pour cet après-midi. Je propose une pause de cinq minutes et puis nous reprendrons les débats avec la question orale de M. Borsus.

- La séance est suspendue à 17 heures 24 minutes.

- La séance est reprise à 17 heures 31 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

Mme la Présidente. – La séance est reprise.

INTERPELLATION ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE M. BORSUS À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LE PLAN DE PROGRÈS POUR LA NATURE »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Borsus à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « le Plan de progrès pour la nature ».

La parole est à M. Borsus pour poser sa question.

M. Borsus (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, lors d'un séminaire qui s'est tenu le 18 octobre 2010, ayant pour thème « Pour une plus grande prise en compte de la biodiversité en Wallonie », vous nous présentiez, par le biais de représentants de la DNF et DGO1, votre « Plan progrès pour la nature 2010-2015 ».

Le préambule à la liste d'actions du projet annonçait qu'il ne s'agissait que d'une première ébauche élaborée par l'administration et qu'elle n'avait pas encore fait l'objet de concertation tant en interne qu'avec les partenaires extérieurs. Le plan devant être adopté par le Gouvernement wallon en mai 2011.

Monsieur le Ministre, je souhaiterais dès lors vous demander si ce dossier a pu voir le jour et si les concertations mentionnées ci-dessus ont été effectivement menées ?

Par ailleurs, l'adoption de ce plan de progrès pour la nature est-elle programmée ou est-elle aujourd'hui déjà aboutie ?

Dans ce préambule, il était également fait référence au fait que le parcours devant mener à l'adoption par le Gouvernement wallon permettrait ou devrait permettre à tous les acteurs concernés de proposer des adaptations. Monsieur le Ministre, est-ce que ce fut effectivement le cas ?

Pouvez-vous nous dresser un bilan de la situation actuelle ?

Ce plan sera-t-il prochainement mis en œuvre ? Si oui, dans quels délais ?

Par ailleurs, y a-t-il un lien ou parle-t-on de la même chose ou de quelque chose de différent entre ce plan Progrès pour la nature et le plan 100% Nature présenté dans la presse en février 2011 ?

Le cas échéant, Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous indiquer, à la suite de ce plan, quels sont les budgets additionnels que vous avez pu mobiliser ou que vous avez l'intention de mobiliser pour que ce plan devienne réalité ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Première précision, le Plan progrès pour la nature a effectivement évolué dans sa dénomination puisqu'il s'appelle maintenant plan 100% Nature.

Le gouvernement a approuvé en sa séance du 24 février dernier la note méthodologique de mise en place du plan 100% Nature. Cette note prévoit la constitution d'un groupe de travail composé de représentants de chaque ministre ainsi que de chaque direction générale du Service public de Wallonie et de chaque organisme d'intérêt public. Il s'est réuni pour la première fois le 18 avril dernier.

Depuis lors et en parallèle, différentes réunions spécifiques aux différentes matières, routes, voies navigables, travaux subsidiés, agriculture, infrastructures sportives, ont eu lieu entre les administrations concernées ou sont programmées pour les semaines ou les mois à venir. Dans un deuxième temps, des partenaires extérieurs qui représentent les différents intérêts en jeu, parmi lesquels d'ailleurs la Fédération wallonne de l'Agriculture, le Conseil pour l'environnement et le développement durable, d'autres acteurs, beaucoup étaient parmi nous il y a quelques instants encore, seront consultés pour qu'ils viennent avec des propositions, avec toute une série de projets qu'ils essaient de se voir comme partenaires et pas comme concurrents.

La note prévoit aussi une présentation de ce plan 100% Nature, tel qu'amendé après consultation au gouvernement dans le courant du mois de septembre ou octobre de cette année.

J'y tiens beaucoup, comme vous le savez, la méthode de travail est la même que celle que j'avais initiée pour le plan Air-climat, c'est-à-dire des actions qui sont identifiées pour chaque ministre. Chaque ministre a sa propre responsabilité à l'intérieur du gouvernement par rapport à la nature, comme c'était le cas par rapport au plan Air-climat avec des fiches-actions précises, avec des budgets qui s'y rattachent, avec aussi toute une série de partenaires qui sont opérateurs par rapport à ces différentes mesures, et aussi une évaluation faite par l'ensemble du gouvernement mais plus spécifiquement par un monsieur ou madame nature

qui va vérifier que chaque action est bien mise en œuvre puisqu'il y a toute une série d'actions qui vont demander simplement des modifications de circulaires parfois, d'autres qui vont demander des modifications d'arrêtés, de décrets, de budgets complémentaires, des cahiers de charges revus et corrigés, *et cætera*. Il faut pouvoir évaluer au fil du temps la pertinence de ces actions, voire de les faire évoluer.

Il est trop tôt aujourd'hui pour vous dire le montant budgétaire qui y sera consacré puisqu'il faut d'abord établir l'ensemble des fiches-actions pour déterminer les montants. Reconnaissons que ce n'est pas qu'un enjeu budgétaire, l'argent est un élément important. Les montants financiers le sont. Au-delà de cela, il y a toute une série de mesures qui ne coûteront rien car elles sont des mesures de modifications de cahier de charge, qui ne demandent pas de budget particulier ou de méthode de travail différente sur des travaux d'entretien. Il faudra aussi dégager des moyens. Chacun devra le faire dans ses différents départements et identifier les moyens qui sont mis en œuvre.

Je le dis à l'ensemble des collaborateurs qui travaillent sur ce dossier – les miens mais aussi tous les autres puisque tout le monde travaille de manière coordonnée et va dans le même sens par rapport à ce plan 100% Nature –, j'attire l'attention sur le fait qu'on doit faire le lien entre nature et emploi. Il y a toute une série de mesures qui auront un impact positif pour l'emploi dans notre région. Il faut pouvoir aussi le déterminer, le démontrer, le mettre en évidence et aussi pouvoir l'évaluer tout au long de ce plan 100% Nature pour les prochaines années.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Je remercie M. le Ministre pour ces différentes informations et précisions.

QUESTION ORALE DE M. DODRIMONT À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LES BUDGETS NÉCESSAIRES SUITE À L'ACTUALISATION DU PLAN HABITAT PERMANENT »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dodrimont à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « les budgets nécessaires suite à l'actualisation du plan Habitat permanent ».

La parole est à M. Dodrimont pour poser sa question.

M. Dodrimont (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, le Gouvernement wallon a adopté, le 28 avril dernier, 67 mesures du plan Habitat permanent actualisé. On sait qu'il y a eu différentes moutures qui se sont succédées par rapport à cette actualisation. C'est sur la dernière que je souhaiterais vous interroger.

Une estimation budgétaire a été prévue ou, en tout cas, il a été dit que le gouvernement la proposerait pour la mi-avril.

Étant donné les implications de cette actualisation en termes budgétaires, notamment en ce qui concerne la ruralité, je souhaiterais connaître votre analyse de la mesure concernant plus spécifiquement votre département. Elle est répertoriée sous le n°20. Cette action concerne l'information des communes en matière de développement rural et le maintien de l'outil PCDR, en cohérence avec les options relatives au devenir des sites HP. On sait que ces sites sont fortement concernés à la réalité touristique, quand celle-ci d'ailleurs n'a pas été tout à fait absorbée par la problématique de l'habitat permanent.

Il est précisé dans la note adoptée par le gouvernement que le budget nécessaire serait intégré dans le budget PCDR. C'est en tous les cas ce que je lis à travers le tableau réalisé pour préciser ces 67 mesures.

Pourriez-vous dès lors nous préciser quelle est votre estimation du budget nécessaire à cette action ?

Le budget actuel consacré aux PCDR sera-t-il maintenu en l'état ? C'est ce que la note semble supposer. Ou peut-être pouvons-nous espérer que des budgets supplémentaires soient éventuellement mis à disposition des communes qui sont évidemment les institutions qui bénéficient de cette politique de développent rural ?

Sur base de quels critères, ces budgets complémentaires, s'ils existent, seront-ils répartis ? Il s'agit d'une précision sur laquelle j'aurais aussi aimé vous entendre ? Par ailleurs, pouvez-vous nous préciser quelles sont les communes que vous comptez informer ? Est-ce que ce sont celles qui adhèrent déjà au plan Habitat permanent ou celles qui poursuivent une opération de développement rural ? Cela me paraît essentiel de le savoir. Quels sont les types d'actions qui pourraient être menées via le plan communal de développement rural en relation avec le devenir des sites concernés ? Je vous remercie d'avance pour les réponses que vous pourrez nous apporter.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt

et du Patrimoine. – Merci Madame la Présidente, merci à Monsieur Dodrimont. C'est vrai que M. Dodrimont est parfaitement placé en tant que Bourgmestre d'Aywaille pour connaître le sujet et savoir que le plan qui vient d'être adopté par le Gouvernement wallon vise à garantir aussi l'accès des résidents permanents à certains droits fondamentaux : l'accès à l'eau, à l'électricité, bref à une certaine qualité de vie, si on peut le dire ainsi.

Cet objectif d'amélioration du cadre de vie est aussi une des priorités que je poursuis au niveau de la politique de développement rural. Il était logique qu'une mesure du plan Habitat permanent, la mesure 20 précisément, soit dédicacée au développement rural, d'autant plus que la plupart des équipements à vocation touristique repris au plan Habitat permanent se situent en zones rurales. Donc, la mesure 20 de ce plan précise ainsi que les communes actives en développement rural, seront invitées à maintenir l'outil PCDR, en cohérence avec les options relatives au devenir des sites Habitats permanents. Je prends l'engagement de préserver la priorité en matière de subventionnement aux projets de convention PCDR qui participent à la réalisation du plan Habitat permanent.

Ces projets vont bénéficier, pour moi, de la même priorité que les projets qui contribuent à créer des emplois et de l'activité ou à renforcer l'accessibilité aux services. Ce sont les deux critères que j'avais utilisés pour cela. J'avais dit qu'on ne parlerait plus de PCDR mais de PCDER. Toutefois, c'est resté PCDR. Je ne suis pas un fou des appellations en tout genre mais j'ai voulu mettre l'accent durant la deuxième partie de la dernière législature et sous celle-ci, sur l'aspect économique, l'aspect de l'emploi, l'aspect de l'accessibilité aux services publics et de ne pas uniquement faire ce que Mme la Présidente disait tout à l'heure lors d'une de ses interventions durant le débat, uniquement de la restauration et de l'embellissement de places. Il faut aller plus loin et considérer ces critères-là comme étant prioritaires. Et bien c'est le critère au niveau de cette mesure 20 et l'axe au niveau du plan Habitat permanent, tout cela sera mis au même niveau, ce sera absolument prioritaire.

Au-delà de cela, quels sont les montants qui sont affectés puisque c'était une autre question que vous posiez. Le montant budgétaire au niveau du développement rural est passé de 12 à 18 millions d'euros en quatre ans. Cela nous laisse un peu de marge pour effectivement pouvoir utiliser une partie de ces moyens dans ce cadre-là pour prioritairement soutenir les communes PCDR qui sont dans le cas que je viens de décrire.

Il y a toute une série d'exemples évidemment et de projets que l'on pourrait déjà citer et qui pourraient rentrer dans ces plans Habitant permanent en développement rural. Je prends l'exemple de la Commune de Somme-Leuze où il y a un projet qui vise à réhabiliter les domaines, c'est un beau projet. Dans la Commune d'Aywaille, le projet en cours est de consacrer un espace dans la maison de village de Nonceveux – j'avais été là si mes souvenirs sont exacts – aux résidents permanents qui pourront y disposer de différents services (magasins de seconde main, lavoir social, douches, local pour les activités enfants, jeunes, *et cætera*). C'est un très beau projet également. Voilà des exemples très concrets qui pourraient éventuellement se retrouver soutenus prioritairement par rapport à la masse de projets qui rentrent au niveau du développement rural, reconnaissons-le. Il faut pouvoir donner des critères et classifier l'ensemble de ces projets. Les trois éléments essentiels seront l'emploi, l'accessibilité aux services publics et, mais au même niveau, tout ce qui est plan Habitat permanent, en sachant que les deux premiers aspects peuvent se conjuguer au troisième et à la fois renforcer l'aspect d'accessibilité aux services publics par exemple, créer de l'emploi et en même temps répondre aux besoins de communes comme la vôtre sur le plan de l'Habitat permanent.

Mme la Présidente. – Merci, Monsieur le Ministre.

La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). – Je remercie M. le Ministre et je prends acte de son analyse sur le plan budgétaire en expliquant que les moyens passent de 12 à 18 millions et qu'une partie de ces moyens pourront être utilisés dans le cadre de la problématique de l'Habitat permanent.

J'aurais aimé savoir si, étudier un mécanisme de priorités par rapport aux fiches projets qui sont établies dans le cadre de la constitution d'un programme de développement rural, serait une éventualité que l'on pourrait mettre en place plutôt que de dire que c'est une priorité. Je vous entends bien et je vous en remercie. Il faudrait peut-être avoir un mécanisme qui permette d'automatiser une prise en compte de fiches qui concernent le plan Habitat. Ce serait à mon avis quelque chose de plus efficace qui pourrait être aussi incitatif à l'égard des communes qui sont concernées par une opération de développement rural et par la problématique de l'Habitat permanent.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Vous me connaissez un tout petit peu et donc, si Mme la Présidente le permet, rapidement, si vous avez une proposition très concrète sur le plan de la procédure à me faire, je la verrai avec un œil attentif et bienveillant.

M. Dodrimont (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour cette proposition.

QUESTION ORALE DE M. DUPRIEZ À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LES MESURES VISANT À SAUVEGARDER LES ABEILLES SAUVAGES »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dupriez à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « les mesures visant à sauvegarder les abeilles sauvages ».

La parole est à M. Dupriez pour poser sa question.

M. Dupriez (Écolo). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, abeilles sauvages, on pourrait d'ailleurs plutôt parler de guêpes sauvages en l'occurrence, entomologiquement. On a déjà eu l'occasion quelquefois ici dans cette commission, de parler d'abeilles, en particulier en lien avec votre plan Maya mais je trouve qu'il est intéressant d'aller au-delà du plan Maya justement, qui concerne prioritairement, en tout cas dans les actions qui sont menées, les abeilles domestiques.

Le déclin des abeilles anime régulièrement nos débats en commission. Je sais que vous êtes attentif à mettre en place des mesures visant à les sauvegarder. Toutefois, nous nous focalisons généralement sur les abeilles domestiques, alors qu'elles ne sont pas les seuls pollinisateurs majeurs.

En Belgique, on a recensé jusqu'à 369 espèces d'abeilles ou de guêpes, dont une seule, l'abeille domestique, produit du miel.

Ne produisant pas de miel, les abeilles sauvages ont toujours suscité peu d'intérêt et sont encore anormalement méconnues, entre autres par les entomologues. Ces abeilles jouent pourtant un rôle central dans l'équilibre des écosystèmes terrestres en participant de manière prépondérante à la pollinisation et à la reproduction sexuée de nombreuses plantes à fleur. La valeur patrimoniale de ces abeilles et guêpes est triple. Leur valeur intrinsèque en termes de biodiversité, on parle de vingt mille espèces dans le monde, leur valeur dans la conservation de la reproduction de nombreuses espèces végétales sauvages et des autres espèces qui en dépendent (granivores, frugivores, phytophages) et enfin, leur valeur économique dans la pollinisation des cultures entomophiles.

Selon une récente étude internationale menée sur 115 cultures et dans 200 pays, par des équipes de France, d'Allemagne, des États-Unis et d'Australie, les trois quarts des cultures sont pollinisées majoritairement par les insectes, dont les abeilles sauvages, qui sont complémentaires aux abeilles mellifères. La plupart d'entre elles possèdent des techniques particulières de pollinisation, souvent très spécifiques, liées à certaines espèces de plantes. Dans nos régions, les experts estiment que les abeilles sauvages sont garantes à elles seules de la moitié de notre biodiversité florale. Leur perte entraînerait une véritable catastrophe pour notre patrimoine végétal ainsi que par voie de conséquence pour nos espèces animales.

À titre d'exemple par rapport à la biodiversité, les 40 espèces d'orchidées présentes en Région wallonne disparaîtraient si les abeilles et guêpes sauvages faisaient pareil.

Les abeilles sauvages ne bénéficient pas ou en tout cas moins que les abeilles domestiques, d'un véritable soutien. Elles vont pourtant particulièrement mal, et il y a urgence à réagir.

En termes de recherche, les informations pertinentes manquent pour agir concrètement de façon cohérente. Aucun recensement global n'a apparemment été fait en Belgique, mais les quelques études partielles laissent présager d'un véritable désastre.

Il est primordial et urgent d'obtenir davantage d'informations scientifiques sur l'état des populations d'abeilles sauvages en Région wallonne.

De quelles informations disposez-vous et par quel biais, par rapport à la problématique des abeilles sauvages ? Vu l'importance des abeilles sauvages dans notre biodiversité, il parait évident et urgent d'effectuer un recensement dans notre pays/région. Est-il prévu ou envisageable d'effectuer ce recensement ? Quelles sont les mesures mises en œuvre pour enrayer leur déclin ?

Je souhaite plus particulièrement attirer votre attention sur l'importance des variétés de semences commercialisées chez nous. En effet, un grand nombre de plantes d'origine horticole et/ou exotique, présentes dans le commerce, ne sont adaptées ni à nos abeilles sauvages, ni de manière plus générale, à notre biodiversité. Les producteurs de semences vendent majoritairement des mélanges de semences de fleurs mellifères non indigènes.

Comment envisagez-vous dès lors de sensibiliser les citoyens, les administrations et surtout les professionnels à l'utilisation de plantes indigènes ? On parle bien ici surtout de la question de la commercialisation des semences.

À titre d'exemple, une démarche a été initiée à Lyon en 2010, dans le cadre du projet « *UrbanBees* ». Plusieurs actions concrètes en faveur des abeilles sauvages et de leurs milieux de vie

(nourrissage, nidification) sont menées, ainsi que de nombreuses actions de communication, d'information et de formation ont été développées dans ce cadre. Un de leurs objectifs est la mise au point d'un plan de gestion en faveur des abeilles sauvages. Dans quelle mesure pareille initiative, alliant l'aspect scientifique, la sensibilisation, la formation, la communication, est-elle transposable dans notre région ? Merci d'avance pour vos réponses et réflexions à ce sujet.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Merci, Madame la Présidente, merci, Monsieur Dupriez.

Le groupe des hyménoptères auquel appartiennent les abeilles sauvages n'a malheureusement pas été retenu comme « bio-indicateur » dans le cadre des programmes d'inventaire de la biodiversité. En effet, la reconnaissance d'un certain nombre d'espèces est malaisée, même pour les spécialistes (par ailleurs peu nombreux), et nécessite la capture et la mise à mort des individus.

Néanmoins, entre 2004 et 2006, j'ai assuré le soutien de deux laboratoires universitaires en finançant la réalisation de clés de détermination des hyménoptères sauvages, la mise en ordre des données existantes, ainsi que la rédaction de fiches spécifiques.

Plus récemment, j'ai également financé des recherches pour les mesures agri-environnementales liées à la valorisation des abeilles sauvages. Ce travail a donné lieu à un magnifique ouvrage intitulé « Abeilles sauvages, bourdons et autres insectes pollinisateurs » paru dans la collection « Agri-nature ». J'avais demandé qu'on me le remette pour vous l'offrir, mais mes collaboratrices, qui vous apprécient particulièrement puisque vous leur faites passer des heures et des soirées entières pour répondre à vos questions, vous l'enverront avec leurs compliments. C'est un ouvrage que vous méritez bien au vu de l'attention particulière que vous avez pour les abeilles.

Ce livre est principalement orienté vers un public issu du monde agricole. Il constitue un outil d'information et de sensibilisation qui met en évidence le rôle majeur des abeilles et des bourdons sauvages. Il propose des pistes d'action pour favoriser ces espèces dans le monde agricole.

Plusieurs outils favorables à la faune et à la flore dans l'espace agricole ont potentiellement un impact favorable pour les hyménoptères sauvages :

- certaines mesures agri-environnementales, en particulier les bandes fleuries ;
- l'arrêté subventionnant la plantation de haies et vergers, lequel est en cours de modification en vue de favoriser plus particulièrement les espèces mellifères.

Cet ouvrage comprend également des conseils pour favoriser les espèces dans son jardin, comme par exemple l'utilisation d'espèces et de souches indigènes ou l'abandon des variétés horticoles.

Par ailleurs, l'opération favorisant le fauchage tardif des bords de routes est également favorable aux espèces herbacées sauvages ainsi qu'au cortège d'insectes associés, dont bien sûr les abeilles sauvages. Le futur « plan 100% Nature », dont on vient de parler avec M. Borsus, prévoira aussi l'extension de cette pratique aux bords des routes régionales et des autoroutes.

D'autre part, plusieurs plans communaux de développement de la nature (PCDN) proposent des actions spécifiques aux hyménoptères. Preuve de l'intérêt pour ces espèces, le prochain colloque « InterPCDN » (plan communal de développement de la nature) aura pour thématique « La sauvegarde des abeilles » et présentera diverses actions de sauvegarde et de sensibilisation.

Enfin le plan « Maya », que j'ai lancé ce printemps, comporte une série de mesures favorables aux abeilles, tant sauvages que domestiques. Ces mesures visent notamment l'installation de prés fleuris, la plantation de haies, d'arbres fruitiers ou d'alignements d'arbres. Les communes qui s'inscrivent dans l'action devront adopter un plan de réduction des pesticides et un plan de gestion différenciée des espaces verts.

C'est une excellente nouvelle, puisque le plan Maya connaît un grand succès. Vous m'interrogez tous les 15 jours. Je crois qu'il y a 15 jours, on était à 141 communes, on en est 160 aujourd'hui, qui ont déposé un plan, qui se sont engagées à prendre des mesures très concrètes qui vont être proposées.

Concernant les semences, je rejoins ce que vous dites. Cela peut être inclus dans toute une série de mesures qui existent déjà. Je ne peux qu'abonder dans votre sens.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Dupriez.

M. Dupriez (Écolo). – Je vous remercie également, Monsieur le Ministre, pour vos réponses. Je remercie préventivement ou plutôt proactivement, vos collaboratrices pour l'envoi qu'elles ne manqueront pas de faire. C'est avec grand plaisir que je le recevrai et j'aurai une pensée pour le travail qu'elles effectuent, tardivement parfois, pour répondre à toutes ces questions.

En effet, cette question des semences me paraît vraiment importante. Vous l'évoquez vous-même, les mesures de bandes fleuries, prés fleuris, *et cætera*, sont très intéressantes. En même temps, il y a tout l'enjeu d'avoir les semences adaptées à notre biodiversité.

Il y a aussi l'enjeu de la recherche qui a été pointé. Dans la mesure du possible, il faudrait pouvoir accentuer la connaissance que nous avons de ces hyménoptères à l'échelle du pays, pour pouvoir éventuellement mieux s'en servir comme indicateurs.

Enfin, par rapport au franc succès du plan Maya, dont je ne peux que me réjouir, il sera vraiment intéressant de pouvoir évaluer, et peut-être amplifier, les mesures concernant l'usage des pesticides, puisque là on a une intention et qu'on sent bien qu'il faille peut-être aller plus loin en termes de mesures concrètes et précises.

QUESTION ORALE DE M. SENESAEL À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « L'OBSERVATOIRE DE LA SANTÉ DES FORÊTS EN WALLONIE »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Senesael à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « l'Observatoire de la santé des forêts en Wallonie ».

La parole est à M. Senesael pour poser sa question.

M. Senesael (PS). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, 2011 est l'année internationale de la forêt. À ce sujet, nos voisins français mènent une campagne d'informations sur les métiers du bois et sur la valorisation économique de la ressource dont nous devrions peut-être nous inspirer.

À l'occasion de cette année internationale, nous apprenions que la Wallonie allait se doter d'un « Observatoire de la santé des forêts » destiné à renforcer la lutte contre le réchauffement climatique et la sauvegarde de la biodiversité. On ne peut que s'en réjouir.

Cet organe interviendra par son expertise en cas de problèmes sanitaires affectant les forêts wallonnes, de calamités, d'extension de parasites ou de pathogènes. L'observatoire profitera de la collaboration de trois universités – ULB, UCL, ULg – et du Centre de recherches agronomiques wallon.

Pouvez-vous nous en dire davantage sur cet observatoire ? L'ensemble de la forêt wallonne sera-t-il « scanné » par ce nouvel outil ou alors ce sera seulement la forêt publique ? Quel sera le rôle du DNF dans cet observatoire ? Des collaborations spécifiques sont-elles prévues ? Quel sera le coût de sa mise en oeuvre et de son fonctionnement ? Où sera-t-il basé ? Quand sera-t-il opérationnel ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Concernant « l'Observatoire wallon de la santé des forêts », je vous rappelle qu'en 2008, j'avais chargé un groupe d'experts scientifiques de me faire rapport sur « le changement climatique et ses impacts sur les forêts wallonnes ». La question posée était de dire : comment préparer nos forêts aux changements climatiques ? Quels vont être les impacts du changement climatique sur nos forêts ? Comment développer nos forêts pour qu'elles puissent aussi participer à la lutte contre le réchauffement climatique ? Ce sont des aspects différents.

Les experts sont arrivés, entre autres, à la conclusion qu'un mécanisme de veille et d'alerte en matière de santé des forêts est particulièrement nécessaire, en complément à l'inventaire permanent des ressources forestières, qui existe déjà depuis un certain temps. C'est la raison pour laquelle j'ai décidé de mettre sur pied « l'Observatoire wallon de la santé des forêts ». Il doit permettre de répondre aux besoins d'évaluation et de surveillance phytosanitaire des forêts wallonnes.

La coordination de l'Observatoire est attribuée à la DGO3, Département de l'Étude du Milieu naturel et Agricole (DEMNA).

Un réseau de « correspondants-observateurs » est constitué au sein des services de l'administration. 25 agents vont consacrer 10% de leur temps de travail à la collecte de données et à la surveillance sur le terrain. Ces agents sont issus du Département de la Nature et des Forêts – services extérieurs et cellule de l'Inventaire permanent des ressources forestières – ainsi que du DEMNA.

L'AFSCA et des experts scientifiques des Universités et Centre de Recherche – ULB, CRA-W, UCL, Ulg et Gembloux Agrobiotech – apportent leur concours pour la formation des correspondants observateurs et leur expertise scientifique dans les réseaux de surveillance.

Grâce à des réseaux d'observation issus des placettes de l'Inventaire forestier permanent, la santé des forêts est évidemment envisagée sur l'ensemble du territoire. Il s'agit autant de la forêt publique que de la forêt privée.

Aucun coût supplémentaire au niveau du personnel n'est envisagé. Il s'agit de sollicitations d'agents sur base purement volontaire. Ceux-ci sont particulièrement fiers, heureux et enthousiastes de participer à cet exercice.

Une collaboration avec le Département de la Santé des Forêts en France est en cours de finalisation.

L'année 2011 est l'année de mise en place du fonctionnement de cette structure qui pourra, au cours des prochains mois, acquérir les données utiles à l'évaluation de la santé des forêts, ceci en complément des nombreux travaux de recherche sur le sujet que j'ai soutenu au cours de ces huit dernières années.

L'Observatoire wallon de la santé des forêts est un outil puissant, important, pour la protection et la valorisation de nos écosystèmes à court et à long termes. C'est aussi d'ailleurs un outil qui peut nous servir dans les modifications, dans les ajustements, pour faire entrer en action certains articles du Code forestier, le cas échéant. C'est un bel exemple de valorisation des compétences qui sont grandes, importantes, complémentaires, de nos scientifiques, de l'ensemble des agents qui, évidemment, travaillent main dans la main pour apporter toutes les qualités et les compétences nécessaires à cet observatoire.

Je vous remercie de votre parfaite attention.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Senesael.

M. Senesael (PS). – Merci, Monsieur le Ministre, pour les réponses apportées. Félicitations pour votre initiative d'avoir mis cet outil dans le cadre de l'année internationale de la forêt et aussi pour la manière dont vous associez le personnel de l'administration. Je pense que, quand on donne un sens à leur travail, on multiplie leurs effets positifs sur les actions à mener.

Merci aussi pour les différentes explications qui ont été fournies, à savoir comment et dans quelles conditions cet observatoire sera mis en place.

Enfin, un dernier petit merci, mais à M. Dupriez, pour m'avoir permis de poser ma question, et à l'excellente présidente qui a accepté.

QUESTION ORALE DE M. DUPRIEZ À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « L'AVIS DE L'UNION DES VILLES ET COMMUNES DE WALLONIE CONCERNANT LE PROJET DE RÉFORME DU SECTEUR DE LA PÊCHE »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dupriez à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « l'avis de l'Union des Villes et Communes de Wallonie concernant le projet de réforme du secteur de la pêche ».

La parole est à M. Dupriez pour poser sa question.

M. Dupriez (Écolo). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, vous annonciez, au mois de mars dernier, vouloir réformer le secteur de la pêche. Vous mettiez en avant les objectifs de cette réforme dont l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques, la protection du patrimoine piscicole, la promotion de la pêche, tout en limitant au *maximum* les contraintes pour les pêcheurs.

Si les objectifs de cette réforme sont louables, encore faut-il qu'ils puissent être atteints par la réforme que vous mettez sur la table. C'est sans doute tout l'enjeu de la réflexion que vous menez actuellement avec votre équipe.

Interrogée sur le sujet, l'Union des Villes et Communes de Wallonie a récemment publié sur son site internet les interrogations qu'elle nourrissait à l'égard de cet avant-projet de décret. Une de ces interrogations porte sur l'organisation, par les communes, de leur droit de pêche. Vous annonciez, en effet, que les propriétaires publics – communes, intercommunales, SNCB, *et cætera* – devraient « organiser eux-mêmes le droit de pêche », à défaut de quoi ils auraient l'obligation de concéder ce droit à une fédération de pêche agréée ou à une société de pêche reconnue.

Qu'entendez-vous par « organisation du droit de pêche » par les personnes morales de droit public ? S'agit-il d'interdire éventuellement la pêche sur les tronçons concernés ? Cela entre-t-il dans la notion d'organisation du droit de pêche ? Qu'en sera-t-il de la location des droits de pêche ?

Il semble que, derrière ces quelques mots, il peut y avoir beaucoup de choses, d'où l'importance de bien clarifier leur signification.

Si une interprétation restrictive de cette notion est retenue, cela pourrait signifier, selon l'Union des Villes et Communes, qu'à l'heure actuelle, très peu de communes auraient les ressources suffisantes pour organiser elles-mêmes ce droit de pêche. On en arriverait à une situation où les personnes morales

de droit public se verraient dépossédées de la grande majorité de leurs droits de pêche.

Avez-vous pu évaluer les conséquences financières de cette option pour les communes ?

Une autre interrogation de l'UVCW porte sur le champ d'application du décret.

Ces inquiétudes portent sur la pression de pêche qui pourra s'exercer sur certains cours d'eau, dans l'hypothèse où la présence de poissons ne serait pas suffisante et où le milieu récepteur ne serait pas apte à supporter un certain nombre de passages pour permettre ce loisir. L'UVCW évoque, à cet égard, une possibilité de dérogation pour raisons environnementales.

Cette possibilité de dérogation pourrait-elle permettre de répondre à la question de la pression de pêche ou du moins de privilégier un mode de pêche par rapport à un autre, en fonction du cours d'eau ? C'est une des questions posées.

De manière générale, quels sont les autres mécanismes prévus dans le cadre de votre réforme pour limiter la pression de pêche sur certains parcours, et prendre en considération l'impact de certains types de pêche sur le milieu aquatique ?

Enfin, le dernier point sur lequel je souhaiterais vous entendre, en regard des remarques émises par l'UVCW, est la question de la capacité de l'administration régionale à évaluer et approuver les plans de gestions piscicoles dans les délais requis. L'Union des Villes et Communes attire en effet l'attention sur la procédure d'approbation de ces plans et le fait qu'en l'absence de décision de l'administration, ils ne seront pas approuvés.

Sans me prononcer sur ce dernier aspect et sur ses conséquences en cas d'absence de réponse de l'administration dans les délais requis, j'aimerais que vous nous rassuriez sur la capacité de l'administration à répondre à l'afflux de demandes qui lui seront adressées.

Il me revient – de certains endroits de Wallonie – que le service pêche de la région manque parfois singulièrement de moyens humains voire de moyens techniques, que ce soit pour suivre la qualité des eaux et son évolution, ou pour développer des projets halieutiques dans le but d'améliorer la qualité écologique de nos cours d'eau : aménagement d'obstacle à la libre circulation des poissons, restauration de frayères, travail sur la restauration de souche génétique, *et cætera.*

Vu l'importance de ces plans de gestion piscicole qui sont au cœur de votre réforme et qui constituent *in fine* la garantie de prise en compte d'une gestion écologique des parcours de pêche et des cours d'eau dans lesquels ils se situent, quels moyens humains la région mobilisera-t-elle pour traiter ces dossiers afin qu'ils soient élaborés avec toute l'attention requise ? D'où l'importance de concentrer les moyens disponibles sur les cours d'eau à réelle valeur écologique et, comme vous l'avez fait, de concentrer les moyens sur les cours d'eau dans lesquels les poissons circulent réellement, au contraire des plans d'eau totalement fermés ou artificiels.

Enfin, pouvez-vous nous préciser si le Conseil supérieur wallon de la pêche et le Conseil supérieur wallon de la nature ont été consultés dans le cadre de la préparation de votre réforme, et dans quelle mesure leurs avis ont été intégrés dans ce projet ?

Mme la Présidente. – La parole est à Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Vous le savez, notre pays est le berceau du surréalisme, et c'est toujours un plaisir de répondre à vos questions. Le projet de décret sur la pêche viendra au parlement prochainement. Nous aurons à ce moment-là un débat approfondi et constructif sur le sujet, sur chacune des propositions, sur chacun des éléments que vous soulevez dans votre question, je n'en doute pas une seconde.

Votre impatience, je la comprends parfaitement. Je tiens à vous rassurer sur un point : deux ministres sont attentifs, au gouvernement, à l'ensemble de ce projet de décret, le Ministre Henry et le Ministre Nollet. Ils sont très attentifs à la réforme du droit de pêche et leurs remarques sont nombreuses. Dans tout le parcours que nous avons eu jusqu'à présent, je dois bien avouer que nous avons eu beaucoup de discussions sur le sujet.

Le 12 mai – la semaine dernière –, nous avons adopté, en deuxième lecture, l'avant-projet de décret relatif à la pêche fluviale, à la gestion piscicole et aux autres structures halieutiques. Cette deuxième lecture fait suite aux avis rendus par le Conseil supérieur wallon de la pêche, par le Conseil supérieur wallon de la nature, par le Conseil supérieur des Villes, Communes et Provinces de notre belle Wallonie.

Je me demande – je regarderai d'ailleurs la prochaine fois, avec beaucoup d'attention – si vous n'êtes pas en-dessous de la table du gouvernement, l'oreille attentive, pour connaître tous les secrets qui se trouvent dans ce texte.

M. Dupriez (Écolo). – J'ai été aidé par l'Union des Villes et Communes pour mon inspiration. Je n'ai pas la science infuse, comme vous l'aurez remarqué.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt

et du Patrimoine. – Je peux remarquer en tout cas une chose, c'est que votre défense des arguments avancés par l'Union des villes et des communes, n'est pas toujours d'égale valeur. Je vais dire que cela dépend des dossiers.

Pour ce qui est de l'organisation du droit de pêche par les personnes morales de droit public, on entend au *minimum* la mise à disposition du parcours aux pêcheurs. C'est d'ailleurs repris comme tel dans le projet de commentaires des articles que vous n'avez certainement pas lu.

Par cette disposition, je vise deux objectifs. Premièrement que tous les parcours publics soient mis à la disposition des pêcheurs. Par contre pour les pouvoirs publics qui entendent organiser eux-mêmes la pratique de la pêche sur les tronçons où ils ont le droit de pêche, ils peuvent évidemment toujours le faire comme la Province de Luxembourg qui organise elle-même la pêche dans le Domaine de Mirwart. Ce qui est intéressant évidemment c'est d'avoir une vision globale sur un tronçon, sur plusieurs tronçons. C'est cela le fond de la réforme, ce n'est pas autre chose, ce n'est pas se dire que des pêcheurs vont venir «piller» le droit public au propriétaire public. C'est d'avoir une vision beaucoup plus large dans la gestion d'un territoire ou dans la gestion d'un cours d'eau.

Interdire la pêche sur les tronçons concernés rentre-t-il dans cette notion? Non, l'avant-projet de décret a pour objet de favoriser la pêche en Wallonie. Il est toutefois prévu la possibilité pour le ministre ou son délégué d'accorder des dérogations à l'obligation imposée aux personnes morales de droit public concernées de faire exercer son droit de pêche. Ces dérogations pourront être exercées et accordées pour des motifs précis qui sont liés à la conservation de la nature, à la sécurité publique, à l'hygiène publique, à la protection de la santé ou à la recherche scientifique. À l'heure actuelle, il y a déjà des dérogations qui sont octroyées.

Qu'en sera-t-il de la location des droits de pêche? Le décret en avant-projet n'interdit pas aux personnes morales de droit public de choisir leur mode de location – agréée, adjudication publique, *et cætera* – ni de le concéder au plus offrant pour autant que ce soit à la fédération du sous-bassin ou à une société adhérente à cette même fédération.

Ai-je pu évaluer les conséquences financières de cette option pour les communes? Il n'existe malheureusement pas de cadastre des rentrées financières liées aux locations du droit de pêche par des personnes morales de droit public. Le décret n'aura pas nécessairement d'influence puisque les communes seront toujours maîtresse de la façon dont elles vont concéder leurs droits. Je pense que c'est assez modeste.

Quels sont les mécanismes prévus dans le décret pour limiter la pression de pêche sur certains parcours? Toute la clé de voûte du décret est l'élaboration des plans de gestion piscicoles, halieutiques, de sous-bassins mais aussi de parcours. Pour chaque sous-bassin, le gouvernement va adapter un plan de gestion qui contiendra au *minimum* sept points:

- la détermination et la localisation des différents contextes piscicoles;
- un diagnostic général de l'état des masses d'eau du point de vue de leur qualité biologique mais aussi physicochimique, hydromorphologique;
- un diagnostic piscicole;
- un diagnostic halieutique portant notamment sur l'adéquation entre l'offre et la demande de pêche pour chaque contexte piscicole;
- une évaluation globale des différents contextes piscicoles basée sur les diagnostics précités en vue de mettre en évidence, notamment les perturbations observées et l'origine de ces perturbations – c'est un point qui me tient particulièrement à cœur;
- l'orientation de gestion piscicole proposée;
- un programme général d'actions.

De plus, un plan de parcours aligné sur le plan de sous-bassin devra être réalisé et mis en œuvre pour les personnes morales de droit public, les fédérations de pêches agréées et pour les sociétés de pêche reconnues par la fédération compétente et pour le titulaire de droit de pêche privé lorsqu'il cède évidemment ce droit à titre principal et onéreux.

Concernant les moyens, les besoins supplémentaires en termes de ressources humaines seront rencontrés dans le cadre du plan de personne de la DGO3 pour lequel le comité de direction dispose d'une certaine autonomie.

Pour ce qui est de l'intégration des avis, suite aux différentes remarques émises par les conseils, des modifications ont été apportées dans l'avant-projet de décret, à l'exception de celles qui allaient à l'encontre des intentions retenues par le gouvernement en première lecture.

Je tiens par ailleurs à vous rappeler que certains voulaient par exemple obliger la réalisation d'un plan de parcours à tout pêcheur, y compris celui qui pêche dans sa propriété, confisquer le droit de pêche au propriétaire riverain des cours d'eau non-navigables ou obliger chacun à cotiser à une fédération. Vous payez déjà votre permis et vous payez en plus une fédération...

(Réaction de M. Lebrun)

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Aujourd'hui parmi 58000 pêcheurs, 25000 sont dans un club ou une

fédération. Je ne vais pas obliger les 30 000 restants à payer une cotisation pour être membre de la fédération de votre coin. Je remercie les différentes fédérations qui ont effectivement rédigé ces différents textes, qui ont porté cette réforme au jour le jour mais en allant parfois dans des excès. Il faut se dire que la réforme de la pêche est d'abord ciblée sur la gestion des plans, sur l'amélioration de la biodiversité, sur une certaine définition ou modification du pêcheur qui a évolué ces dernières années vers plus d'observation, qui est plus en contact avec la nature. On ne peut que s'en réjouir.

Je me souviens lorsque j'avais l'environnement dans mes compétences, les premiers qui signalaient les pollutions, c'étaient généralement les pêcheurs. Il y a un vrai rôle d'observation, un vrai rôle de contact avec la nature qui s'est renforcé ces dernières années. La réforme ici y contribue et renforce encore ces rôles de nos amis pêcheurs.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Dupriez.

M. Dupriez (Écolo). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour vos réponses. Je crois que c'est une réforme importante. J'espère que l'on aura l'occasion d'avoir des débats ouverts au sujet de ce projet de décret dans les prochaines semaines parce que c'est un sujet qui peut avoir l'air anecdotique *a priori* comme vous venez de l'évoquer, mais ce ne l'est pas. C'est à la fois une activité de loisir, éventuellement de tourisme. On en a discuté, il y a quelques semaines, quand on a évoqué la perspective d'un permis de pêche touristique. Cela peut être aussi en effet une opportunité de contact avec la nature.

Et puis il y a ce qui est au cœur de ce projet de réforme qui est l'élaboration de plans piscicoles. Là vraiment, c'est important le fait d'avoir une vision en termes de plans, de véritable développement des gestions halieutiques, pas seulement de contrôle, de règles, *et cætera.* Il faut se donner les moyens.

Je serai d'avis à ce que le cas échéant, en fonction des moyens disponibles à l'administration et ailleurs, on puisse établir des priorités. Il y a sans doute des endroits où il faut vraiment avoir des plans de gestion halieutique qui redéploient la capacité des milieux. Je pensais récemment au lac de l'Eau d'Heure, au barrage de la Plate Taille, par rapport à d'autres endroits de cette zone, peut-être que l'on peut se dire : «*Là, la priorité ce n'est pas la gestion halieutique au sens développement écologique puisqu'on est dans un milieu totalement artificiel*» ; donc, focalisons les moyens sur les sites ou les bassins versants qui le justifient le plus dans un premier temps.

Enfin, je vais vous poser une question : les avis rendus par le Conseil supérieur de la pêche, le Conseil supérieur de la nature, sont-ils publics à ce stade ?

Mme la Présidente. – Monsieur Dupriez, nous ne sommes pas dans un débat public.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Ils seront annexés à la note du gouvernement.

M. Dupriez (Écolo). – Au décret, ils seront annexés, mais pour l'instant ils ne sont pas publics.

QUESTION ORALE DE M. BINON À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LA LUTTE CONTRE LA PROLIFÉRATION DES PLANTES INVASIVES EN RÉGION WALLONNE »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Binon à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « la lutte contre la prolifération des plantes invasives en Région wallonne ».

La parole est à M. Binon poser sa question.

M. Binon (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, en 2009, je vous interrogeais sur les plantes et espèces invasives en Région wallonne et leur impact sur notre écosystème. Je me suis principalement focalisé sur une plante qui semble susciter la polémique en Région wallonne : la berce du Caucase.

Si je vous passe cette fois une longue description sur ce qu'est cette plante invasive, en plus dangereuse pour l'homme, je vais quand même vous rappeler quelques éléments de réponse de l'époque.

Vous me précisiez que vous aviez injecté des fonds publics pour alimenter la recherche au sujet des plantes invasives et qu'un guide de reconnaissance des principales espèces ainsi qu'un fascicule proposant des techniques de luttes testées, pointues et précises avaient été édités pour aider les communes, les particuliers et les entreprises à lutter contre ces plantes.

Vous ajoutiez que le Gouvernement wallon avait adopté une circulaire visant à interdire toute introduction intentionnelle d'espèces exotiques invasives dans le cadre des marchés publics en Région wallonne.

Enfin, vous évoquiez aussi un soutien au projet «InvHorti» destiné à attirer l'attention de l'ensemble du secteur horticole et du grand public sur les risques inhérents à l'utilisation des plantes ornementales invasives.

Mes questions sont les suivantes Monsieur le Ministre.

Aujourd'hui, la berce du Caucase revient au devant de la scène notamment par les dangers de brûlure qu'elle représente. Un chercheur évoque une liste noire des plantes invasives établies par des chercheurs, mais seulement connue par eux et non des producteurs, des gestionnaires d'espaces verts, des architectes paysagistes, *et cætera.* Qu'en est-il du guide et du fascicule que vous évoquiez en 2009? Ont-ils finalement vu le jour? Pourquoi cette liste noire n'est-elle pas largement diffusée?

Un nouveau projet baptisé «AlterIAS» est financé partiellement par la Région wallonne. Pouvez-vous me dire les résultats qu'a donné le projet «InvHorti»?

Le secteur horticole semble d'accord pour retirer de la vente 28 espèces de plantes invasives, ce qui ne représente que 50% des plantes invasives en Wallonie. Quel dispositif concret avez-vous pris pour vérifier que votre circulaire du 23 avril 2009 est bien respectée? Quelles dispositions allez-vous prendre pour vérifier que les 28 espèces seront retirées de la vente surtout que chaque horticulteur semble libre de souscrire ou non à ce retrait?

La Région wallonne a-t-elle prévu une compensation pour le secteur? Si oui, laquelle?

Quelles mesures allez-vous prendre envers les communes pour les aider à combattre ce fléau? Des formations spécifiques seront-elles prévues? Du personnel détaché du SPW est-il prévu ou d'autres mesures?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Depuis novembre 2009, une cellule transversale a été créée au sein de la DGO3 afin d'assurer le suivi des «plantes invasives».

Par ailleurs, une cellule de 2,5 Equivalents Temps Plein est affectée à la coordination des actions en matière d'espèces exotiques envahissantes.

En ce qui concerne les documents d'information, les documents suivants sont disponibles et facilement accessibles:

- un guide très complet issu des recherches financées par la Wallonie, est disponible sur le site de Gembloux Biotec (ULg) à l'adresse http://www.fsagx.ac.be/ec/gestioninvasives/;
- le guide sur la Berce du Caucase est disponible sur le site de la DGO3 à l'adresse http//environnement.wallonie.be/berce/. Il est également possible de se le procurer au service publication du SPW ou de la DGO3 via le téléphone vert; de nombreuses communes en assurent la diffusion via leur service environnement -;
- un guide générique a été élaboré conjointement par les trois régions dans le cadre du projet LIFE altérias que vous pouvez retrouver à l'adresse http://www.alterias.be/fr.publications-online/.

En Belgique, les plantes invasives sont classées dans un système de liste noire et de liste de surveillance également appelée liste grise, sur base d'un protocole d'évaluation scientifique d'impact environnemental, le protocole ISEIA (*Invasive Species Environmental Impact Assessment*).

La liste noire comprend des espèces présentant un impact environnemental élevé. Ces espèces sont problématiques en Belgique et/ou dans d'autres pays européens. Elles représentent une menace pour la biodiversité et pour les habitats de haute valeur écologique.

La liste de surveillance ou liste grise comprend des espèces dont l'impact environnemental est modéré ou méconnu. Dans certains cas, les données scientifiques sont encore insuffisantes pour pouvoir évaluer leurs impacts de manière précise. Certaines de ces espèces sont reconnues comme étant hautement invasives dans les pays voisins, mais ne semblent pas encore problématiques en Belgique. D'autres ne colonisent actuellement que des habitats moins prioritaires pour la conservation de la nature.

Ces listes sont accessibles à tous sur le site *http://ias.biodiversity.be*.

Le projet AlterIAS est le nouveau nom donné au projet InvHorti. Le nom a été modifié pour correspondre au besoin des trois langues nationales. Le projet est en cours depuis le 1er janvier 2010 et s'étend sur une durée de quatre ans.

Le projet AlterIAS vise à établir un code de bonne conduite pour le secteur horticole et à négocier la souscription à ce code. Une démarche de sensibilisation et de négociation est effectivement souhaitable préalablement à d'éventuelles mesures contraignantes.

Au niveau législatif, la circulaire wallonne du 23 avril 2009, qui proscrit l'utilisation d'une série de plantes invasives dans les cahiers des charges publics, s'applique dès lors qu'elle a été publiée au *Moniteur belge*. On ne m'a pas jusqu'ici signalé de cas de non-respect de cette circulaire.

Pour ce qui concerne une éventuelle interdiction de vente, je vous rappelle que la question relève de la compétence fédérale.

En ce qui concerne l'appui aux communes, des séances d'information ont été organisées à leur attention, complétées pour celles qui en ont émis le souhait par une formation technique des gestionnaires de terrain. En outre, le site Internet *http://environnement.wallonie.be/* vise à leur fournir tous les outils et appuis nécessaires pour mener une campagne de lutte active.

Au-delà de cela, je vais ouvrir un site internet pour vous, Monsieur Binon, *http://www.monsieurbinonlesplantesinvasivesetlaberducaucaseenparticulier.be* pour répondre à toutes vos questions au jour le jour.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Binon.

M. Binon (MR). – Merci, Monsieur le Ministre. Si je pouvais avoir copie de votre réponse, il serait plus simple d'allers sur les sites cités. Je vous remercie des réponses et surtout de l'attention que vous apportez à ce problème qui est un réel problème quotidien dans la vie de tout le monde et de tous les jours.

QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LE SUIVI DU DOSSIER DU TRÉSOR DES TEMPLIERS »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « le suivi du dossier du trésor des Templiers ».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, c'est un dossier que nous suivons M. le Ministre et moi-même puisque je vois qu'il suffit que je pose une question pour que votre cabinet téléphone à M. Cambier qui écrit tout cela sur *Facebook*. Le 13 mai, je peux vous rassurer, vous avez téléphoné. De temps en temps, je vais revenir sur ce dossier pour que je puisse le suivre tout autant que votre cabinet le suit.

Vous vous souvenez, la dernière fois, au mois de janvier, vous m'aviez précisé, à juste titre, que le dossier des Templiers était encore incomplet tant en ce qui concerne l'autorisation de sondage que le classement de la zone constructible. Je me dis que depuis lors les choses ont dû avancer. Je sais qu'il y a des fonctionnaires qui se sont déplacés et également chez M. Cambier.

La direction de l'archéologie et le département du patrimoine ont-ils à présent terminé l'instruction du dossier ? Des rapports vous ont-ils été communiqués ? Si c'est le cas, quel est le contenu de ces rapports ?

La Commission royale des monuments et sites et l'archéologue provincial ont-ils remis leurs avis ? Quels sont-ils ? Pouvez-vous faire le point sur l'évolution du dossier ? Je voudrais quand même que, dans la bouche de M. Cambier, les choses évoluent un peu. Il proposait que ce soient les musées royaux d'art et d'histoire et ce sur proposition de M. Mettens lui-même qui est le directeur général de la SPF scientifique, qui a si brillamment raté pour faire la même chose au niveau de la Région wallonne (il a réussi au niveau fédéral, mais pas au niveau wallon).

(Réaction de M. le Ministre Lutgen)

M. Crucke (MR). – Je peux vous rassurer, on travaille plus ici qu'au niveau fédéral, en tout cas pour l'instant.

Qu'en est-il dans cette course de vitesse entre l'administration communale d'Ellezelles et M. Cambier sur ces terrains ? Si jamais ils devaient être lotis (ils doivent valoir de l'or), le dossier a-t-il avancé ?

M. Cambier disait que de toute façon, tout ce qu'on trouverait pouvait être cédé pour autant que cela reste à Ellezelles. C'était une des concessions qu'il semblait vouloir faire. À ce stade, je me dis que vous devez en savoir plus que moi.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Merci, Monsieur Crucke, de suivre, pas à pas, ce dossier des Templiers.

Ce dossier comporte deux volets.

Le premier concerne une demande d'autorisation de fouilles introduite en 2010 à l'endroit où serait enfoui le trésor des Templiers. Je vais y revenir.

Un second volet relatif à une demande de permis de lotir par son propriétaire. Cette demande de permis de lotir a engendré, de la part de M. Cambier et de son ASBL, une demande d'inscription sur la liste de sauvegarde en vue d'un éventuel classement comme site, motivé par un intérêt paysager et historique.

Même s'il y a deux dossiers, reconnaissons-le, ils sont liés. Autrement dit, on peut dire que si on ne trouve rien, il n'y a pas vraiment de raison d'aller. On peut dire cela comme ça, tout le monde peut être d'accord.

Concernant les fouilles archéologiques, comme je m'y étais engagé en janvier dans la réponse à votre dernière question à ce sujet, mon administration, la Direction de l'archéologie, s'est rendue sur place le 18 février pour prendre connaissance du terrain de M. Cambier et l'éclairer aussi sur les critères d'octroi d'une autorisation de fouille. C'est une démarche pas tout à fait classique, mais on l'a faite parce qu'on peut comprendre que tout le monde n'est pas à même de connaître parfaitement l'ensemble des procédures à respecter.

Un rapport de visites a été établi et communiqué à tous les participants à cette réunion que j'avais conviés à cette rencontre. Je crois d'ailleurs que votre collaboratrice y a participé.

Pour rappel, M. Cambier s'est proposé de faire nettoyer le site et ensuite de procéder à une prospection non intrusive (donc électromagnétique, radars ou autres) de manière à définir la zone qu'il désirerait explorer lors d'une première campagne de fouilles. Depuis cette visite et les recommandations qui ont été formulées, rien n'est parvenu à mon administration pour compléter ce dossier archéologique.

M. Cambier, avec qui mon cabinet a de réguliers contacts, m'a informé fin de semaine passée de son souhait de mener ces fouilles par ou sous la direction des Musées royaux d'art et d'histoire. Je trouve que cette proposition est intéressante et qu'elle va dans le bon sens. En ce qui me concerne, j'ai toute confiance en la qualité de la personne dont vous avez parlé tout à l'heure.

Vous l'avez compris, la balle est à présent dans le camp de M. Cambier, et il le sait. Mon administration doit rester à sa disposition pour boucler rapidement le dossier de demande d'autorisation. Pour moi, c'est l'élément le plus important. Une fois sa demande transmise, je me chargerai de solliciter, dans les plus brefs délais, les avis classiques de la commission royale des monuments, sites et fouilles et de l'archéologue provincial. Ces avis permettront à mon administration de faire un rapport sur la demande d'autorisation attendue.

Concernant la liste de sauvegarde – les deux sont liés – je ne vais pas rentrer dans les détails par rapport à cela, ça n'en vaut pas la peine.

Je terminerai simplement en vous disant que je ne souhaite qu'une chose, c'est que nous allions le plus vite possible.

Nous avons des «circonstances particulières», vous le savez. Certaines sont de l'ordre de la vie privée de M. Cambier ou de son entourage. Elles ont retardé un peu les choses. Mon souhait le plus vif est que cela aille le plus rapidement possible et que l'on puisse donner une autorisation à condition que le dossier soit en ordre. On a tout mis en œuvre pour soutenir, pour aider. Ce sera l'occasion, une fois que les fouilles seront réalisées, de pouvoir éventuellement ouvrir un deuxième dossier, en tout cas aller plus loin par rapport au deuxième dossier. Mais le problème, c'est l'autre dossier qui avance. Chaque jour qui s'écoule est un jour «de perdu» par rapport au souhait des uns et des autres.

Je vous remercie vraiment du suivi et de la collaboration sur ce dossier. Ce travail s'effectue toujours en accord, c'est toujours agréable, je vous en remercie.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). – Je tiens à remercier M. le Ministre pour sa réponse.

Manifestement, il ne peut pas être pris en défaut de bonne foi dans ce dossier.

Je sens bien que, tant son administration que lui-même, souhaiteraient que ce dossier puisse avancer. Je dois prendre acte qu'à ce stade-ci, ce dossier n'est toujours pas parvenu et ce n'est pas un reproche qu'on peut faire à l'administration ni au ministre. Tant que cette étape là n'est pas franchie, on perd tous les jours du temps. J'ai également noté la bonne volonté du ministre par rapport aux musées royaux d'art et d'histoire. C'est un élément d'autant plus important afin que ce dossier soit maintenant introduit. Je dois vous avouer que j'ignore pourquoi cela n'a pas encore été fait, mais je relancerai moi-même M. Cambier à cet égard. Il y a effectivement des circonstances atténuantes comme vous l'avez dit, mais à l'impossible, nul n'est tenu.

QUESTION ORALE DE M. LEBRUN À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LE GROS ENTRETIEN DU RAVEL N°2, LIGNE 156, « LA PETITE FAGNARDE » »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Lebrun à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur «le gros entretien du RAVeL n°2, ligne 156, «La Petite Fagnarde»».

La parole est à M. Lebrun pour poser sa question.

M. Lebrun (cdH). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, je sais M. le Ministre attentif à la région couvinoise, plus spécialement à la mobilité dans la région et la région lui en sait gré. Votre attention porte non seulement sur la construction mais aussi sur l'entretien des réseaux.

Je voudrais vous remercier pour les efforts que vous entreprenez aujourd'hui.

Je voudrais attirer votre attention sur une infrastructure douce. Celle-ci s'appelle «la Petite Fagnarde», elle fait partie du Ravel n°2 qui s'étend de Mariembourg, voire des Lacs de l'Eau d'Heure puisque, à un moment donné, il s'agissait de les relier à Hoegaarden. Sa longueur est d'environ 113 kilomètres. Il s'est constitué petit à petit et le premier tronçon créé en 1997 relie Mariembourg à Doische, puis, il s'étend vers Hastière, vers Dinant et remonte vers Namur.

«la Petite Fagnarde» qui est le Ravel sur la ligne de chemins de fer 156 entre Mariembourg, Doische et Heer-Agimont, se présente sur deux tronçons: Mariembourg – Doische et un second Doische – Heer-Agimont – Hastière.

Le premier tronçon Mariembourg — Doische, 18 kilomètres, a été un des premiers RAVeLS à être inauguré sous la législature 1995-1999. Vous comprenez que j'y tiens particulièrement. Le premier tronçon RAVeL a été inauguré dans la région de Rochefort, puisqu'il faisait Rochefort – Han-sur-Lesse.

Le second tronçon dont je parle, Doische – Hastière, a été réalisé antérieurement en pistes cyclables et puis a été intégré dans le Ravel n°2.

Ces deux tronçons présentent aujourd'hui un manque évident de gros entretiens qui incombent à la Région wallonne, alors que le petit entretien appartient aux communes, selon les conventions signées avec celles-ci.

À certains endroits le revêtement est fissuré, les bornes kilométriques sont cassées ou endommagées, des éléments de signalisation routières sont manquants et présentent certainement un danger, puisque ce RAVeL est traversé par des voiries régionales, voire des voiries communales, des bancs et tables sont endommagés, les poubelles sont arrachées et des panneaux de signalisation touristiques sont absents, voire déchirés, voire n'existent plus.

Je puis vous dire en tout cas que ce RAVeL est largement emprunté à la fois par de nombreux touristes, mais aussi par des cyclistes au quotidien, et qu'il demande réellement un entretien. Cet entretien n'est pas énorme, mais comme pour toute infrastructure, à partir du moment où on laisse se dégrader l'infrastructure, il y a une accélération de la dégradation. Je ne voudrais pas ne pas attirer votre attention sur cela.

Monsieur le Ministre, ma question porte tout simplement sur ceci: est-ce que vous avez connaissance d'un rapport de votre administration à propos de l'entretien nécessaire de ce tronçon? Et si par hasard vous ne l'aviez pas, j'aimerais que vous puissiez demander à votre administration de permettre à cet outil touristique – et des cyclistes au quotidien – de garder un statut digne d'une infrastructure régionale.

J'ai aussi remarqué, Monsieur le Ministre, et c'est une incise par rapport à l'entretien, que la publication des cartes RAVeL était pour les Provinces de Hainaut, de Liège et de Namur épuisée. Je me demande s'il ne faudrait pas donner une impulsion à votre administration pour rééditer ces cartes. Je l'ai vu tout à l'heure sur le site et c'est pour cela que je vous le signale aujourd'hui. Cela ne faisait pas partie de la question, mais cela me permettra de ne pas reposer une deuxième question à l'avenir.

Je vous remercie déjà de votre réponse que j'écouterai attentivement.

Mme la Présidente. – Merci Monsieur Lebrun.

La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Merci Madame la Présidente. Permettez-moi, tout d'abord, de rendre un vibrant hommage à M. Lebrun. Puisque c'est à vous, et on ne le sait pas suffisamment, que nous devons le concept de RAVeL en Wallonie.

Je le rappelle à la mémoire de tous ici présents que c'est en octobre 1995, à Profondeville, que vous avez lancé officiellement le programme RAVeL. En 1996, cela fait donc quinze ans, le premier tronçon était inauguré, entre les gares de Rochefort et de Villers-sur-Lesse.

Bref, que de bonheur vous avez pu apporter à des centaines, à des millions de personnes, qui ont pu parcourir le RAVeL et j'en fais partie, et je vous en remercie profondément.

Depuis lors, le développement du RAVeL n'a cessé de croître, s'inscrivant dans une politique globale de mobilité, avec notamment la réhabilitation des modes de déplacement doux. En 2011, plus d'un millier de kilomètres sont disponibles et plusieurs chantiers importants sont toujours en cours.

Le RAVeL est donc un formidable espace de loisirs propices aux promenades, mais aussi de

possibilités de découverte du patrimoine historique, culturel, le long de nos itinéraires et aussi dans les environs proches. Développer le RAVeL à des fins touristiques, comme vous souhaitez le faire, c'est aussi contribuer à l'essor d'une région et cela permet aussi à toute une série d'habitants de pouvoir utiliser d'autres moyens de mobilité pour pouvoir aller à l'école, visiter, se promener.

Concernant plus spécifiquement la ligne 156 : « la Petite Fagnarde », le type de réflexion en profondeur que vous évoquez relève bien de la responsabilité du SPW conformément à la convention signée entre la Wallonie et les communes traversées par le RAVeL. La direction générale des routes ne réalise pas d'inspection systématique du réseau RAVeL ; il n'y intervient qu'en fonction des demandes des communes. Or, dans le cas présent, me dit-on, elle n'a pas été interpellée par celles-ci à ce propos.

Vu les éléments que vous amenez à ma connaissance, et je vous en remercie, j'ai donc demandé qu'une tournée d'inspection soit réalisée, qu'un métré soit dressé au vu des résultats de cette inspection, et que bien sûr, tous les travaux nécessaires soient programmés le plus rapidement possible. Donc, on va me faire rapport, ensuite je reviendrai vers vous, je demanderai à mes collaborateurs de vous envoyer toutes ces informations et on mettra les budgets nécessaires pour pouvoir remettre en parfait état le RAVeL 156 : « la Petite Fagnarde ».

Concernant les cartes, cela montre le succès des RAVeLS mais nous sommes au mois de mai, le moins que l'on puisse dire est qu'il faudrait rapidement rééditer pour que chacun puisse trouver le bonheur d'avoir les cartes qui correspondent à ce millier de kilomètres de RAVeL dans notre région.

Voilà ce que je peux vous dire. Croyez bien, en tout cas, que les moyens budgétaires seront dégagés pour mettre tout cela en ordre. Vous donner les délais, c'est beaucoup trop tôt, car l'inspection doit d'abord passer par là.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Lebrun.

M. Lebrun (cdH). – Monsieur le Ministre, merci infiniment pour votre réponse. De fait, je pense que c'est une mission du SPW que de maintenir en état ces éléments et je peux lui dire en tout cas que j'ai constaté moi-même ce que j'ai signalé au fur et à mesures de mes promenades.

Je voudrais, en tous les cas, vous remercier et espérer que rapidement tout cela rentre dans l'ordre.

Un détail, Monsieur le Ministre, j'ai dit qu'il y avait deux tronçons, Mariembourg-Doisches, et Doisches-Heer Agimont. Ce dernier a été effectué par le Bureau économique avant même le RAVeL, intégré dans le RAVeL, en piste cyclable, mais il y a là des petites infrastructures comme des bancs qui sont dans un état déplorables puisque cela date de plus de trente ans. Si on peut intégrer ce réseau, cette partie du réseau dans l'inspection, je crois que cela ferait plaisir à tous ceux qui utilisent le RAVeL n°2. Merci.

QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LE COURRIER MÉDIATISÉ D'UN ÉLU CDH ACCÉLÉRERA-T-IL LA SÉCURISATION DE LA RN60 ? »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « le courrier médiatisé d'un élu cdH accélérera-t-il la sécurisation de la RN60 ? ».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, cela ne doit pas vous étonner, Monsieur le Ministre, que je vous pose cette question. La RN 60 vaut bien quatre questions, cela vaut même plus.

Dans ce dossier, je vous ai déjà interpellé, vous le savez, à plus de deux reprises déjà. Je l'ai fait par le biais du parlement alors que j'interviens très peu en direct sur ma commune au parlement, car je trouve qu'effectivement, il y a d'autres moyens. Cependant, à partir du moment où certains jouent la surenchère et surtout dans votre camp, je n'ai plus vraiment d'autre moyen pour le faire.

Rien que pour le mauvais entretien des pistes cyclables, j'ai écrit à votre prédécesseur et à vous-même le 2 mars 2009, le 28 juillet 2009, le 19 août 2009 et le 20 août 2009.

Il y a plus de problèmes encore :

- le non-entretienn des pistes cyclables ;
- l'absence d'élagage et d'entretien des voies cyclables ;
- la déficience des points d'éclairage ;
- la vitesse ;
- les feux tricolores qui parfois ne fonctionnent pas ;
- l'insécurité de la bretelle d'autoroute.

Je ne sais plus combien de fois votre administration a signalé cela au MET et en parallèle à votre cabinet. Je sais bien que ce n'est pas votre cabinet qui peut être responsable de tout, mais je me demande à quel saint me vouer !

C'est pour cela que le titre est un peu exagéré, mais prenez-le sous la forme de l'humour : « le courrier médiatisé d'un élu du cdH accélérera-t-il la sécurisation de la RN60 ? ». Je me suis dit que s'il y en avait un du cdH qui s'énerve, cela va aller mieux et je dois avouer que depuis que j'ai déposé ma question, l'autoroute, la bretelle d'Hacquegnies, ça a été fait. Le travail de comblement des trous est réalisé, je vous en remercie.

Je dois également avouer que depuis lors, on a nettoyé les deux ronds points, c'est beaucoup plus beau, mais il reste tout le travail qui est vraiment un travail de suivi. Sincèrement, je ne vais pas relire tout ce qu'il y a dans cette question, que faut-il faire ? J'ai même envie de vous dire, Monsieur le Ministre, et je parle sérieusement, sans humour, je voudrais vous aider parce que pour l'instant, j'envoie régulièrement des hommes de l'administration communale sur la route. Pour le citoyen, que ce soit une route régionale ou pas, il n'en sait strictement rien, c'est d'office la faute de la commune de Frasnes-lez-Anvaing.

En date des 13 juillet 2010 et 08 novembre 2010, j'ai attiré l'attention du Ministre sur la dangerosité de la RN60, l'urgence du travail de sécurisation que nécessite la voirie et le non-entretien des pistes cyclables reliant l'axe Renaix – Frasnes – Leuze.

Le 3 mai, suite à un nouvel accident datant du samedi 30 avril, c'est un conseiller cdH de Frasnes-lez-Anvaing qui décidait de prendre la plume, de médiatiser son courroux et d'ajouter à la liste des doléances celle de l'aspect lunaire que représente la montée d'Hacquegnies sur l'autoroute A8 (Frasnes – Tournai). Moi, je les envoie pour nettoyer, pour qu'il y ait de la propreté, mais ils ne sont pas assurés pour cela, ils ne sont pas indemnisés. À certain moment, je me demande si ce ne serait pas mieux qu'il y ait une convention entre la région et la commune pour dire : « *Vous vous occupez d'une partie, parce qu'on n'a pas le personnel pour le faire, et nous vous indemnisons* ». Je ne suis pas opposé à cela, je suis prêt à ce genre de convention parce que, sincèrement, le premier qui est directement visé, c'est l'autorité communale.

Voilà la proposition que je voulais vous faire par rapport à tout cela. Il reste du travail, je vous le dis, je l'ai moi-même signalé au directeur général du service des travaux publics qui a pu lui-même le constater. Tout ce qu'il a pu faire, c'est dire : « *Oui, vous avez raison* ». J'aimerais donc qu'un jour la RN 60 puisse sortir de mes questions parlementaires et également que l'on puisse y faire le traitement qu'elle mérite.

Je vais vous redéposer le dossier que j'avais donné à l'époque, vous le regardez à votre aise, et j'espère pouvoir sortir avec une solution un jour.

Mme la Présidente. – Merci Monsieur Crucke.

La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Je vous remercie Monsieur Crucke.

Qu'est-ce qui a été fait dans le cadre de ce dossier ?

Dans le cadre bien précis de la RN 60, – vous savez que je me penche très sérieusement sur ce dossier depuis plus d'un an, et vous m'y avez invité à quelques reprises – j'ai donné des instructions pour qu'une commission provinciale de la sécurité routière puisse se réunir pour traiter l'ensemble de cette section et de ce point de vue, les choses ont évolué puisqu'il y a eu une réunion en février 2011. Cela été l'occasion de faire état des différents aspects liés à la voirie actuelle, avec la police, les responsables du SPW ou encore des représentants communaux.

Néanmoins, le temps nécessaire pour faire évoluer tous ces éléments est de mon point de vue inadmissible ! Ce n'est pas possible ! Je pense notamment à la limitation de vitesse promise depuis des mois, je pense aussi évidemment à d'autres aspects du dossier.

Concernant l'ensemble de ces éléments, j'ai convoqué M. Debroux à mon cabinet, pour lui faire à nouveau comprendre la situation, que l'on ne pouvait pas laisser des dossiers pendant des mois. J'aurais déjà dû le rencontrer mais M. Debroux est malade. Je lui souhaite donc un bon rétablissement. Cela pour dire que l'on n'est pas les seuls à devoir composer avec des éléments qui sont indépendants de notre volonté. Il avait fait une demande pour aller en voyage en Argentine, j'ai changé le système parce qu'avant, il y avait des voyages organisés mais, maintenant, il faut mon autorisation au niveau de l'administration et donc, j'ai refusé le voyage et j'ai bien fait puisqu'il est tombé malade depuis. J'ai bien fait de lui refuser. Sinon, il aurait été triste de ne pas pouvoir partir, puisqu'il était malade.

Dès qu'il ira mieux, nous le convoquerons à nouveau. On a l'habitude avec lui.

Concernant la bretelle de l'autoroute, je confirme qu'elle a bien été réparée et vous me le confirmez ici. Concernant les pistes cyclables, l'entretien des pistes cyclables est un sujet sur lequel nous avons déjà eu l'occasion d'échanger. La direction des routes de Mons avait promis une solution rapide, malgré mes injonctions, par écrit, on me signale que cet entretien n'est toujours pas effectué. Je vais donc cette fois interpeller directement le directeur général de la DGO1 pour demander de façon ferme des explications quant à l'absence de suivi de ce dossier. Et je vous ferai rapport.

Concernant le radar fixe, la commission provinciale de sécurité routière a bel et bien approuvé ce principe, me dit-on. Je l'ai clairement confirmé en donnant des instructions à l'administration pour qu'un protocole d'accord soit rédigé au plus vite, en rappelant ici que la constatation et la répression des infractions au code de la route est de la compétence de la Police. La pose d'un radar sur un réseau non structurant dépend donc de la zone de police qui doit en faire la demande. Je ne sais pas si la demande est déjà faite.

Je vais vous dire, la zone détermine aussi précisément l'endroit où installer ce radar. Je le dis déjà ici, comme cela je le dis aussi à mes collaborateurs qui donneront cette instruction : la Direction des routes de Mons accepte l'endroit où la zone de police veut installer le radar. Cela évitera des discussions pour savoir si on le met au kilomètre 26,4 ou 26,4 et demi, et d'en discuter pendant encore six mois. Là où la zone de police l'a décidé, ce sera accepté. Je décide cela ici, comme cela c'est plus simple.

Pour le reste, je continuerai à être attentif à ces différents dossiers. Croyez bien que je vais m'en occuper personnellement.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). – Je tiens à remercier le ministre. Il n'est pas dans mes habitudes de taper sur celui qui tente de faire bouger le dossier. Les termes ont été employés par le ministre et c'est suffisamment rare de l'entendre pour qu'il n'y ait pas beaucoup d'autres choses à dire : « *délais inadmissibles* ». Je pense que c'est évidemment le cas. Sincèrement, nous sommes tous les deux en première ligne, parce que vous comme moi, pour ceux qui savent, ils savent que derrière c'est la Région wallonne qui est responsable, pour ceux qui ne savent pas, c'est le bourgmestre qui est directement en faute sur tout. Je ne vois pas ce que je peux faire en plus. Aux yeux des usagers de la route, c'est un jeu facile de pointer.

Pour la piste cyclable, je peux, de mémoire, vous rappeler un événement que j'ai vu. Quand on dit que rien n'est fait ... Ce qui a été fait, j'ai vu nettoyer une piste cyclable et le lendemain couper les arbres. Ce qui veut dire que le nettoyage n'a servi strictement à rien, puisque le lendemain tout a été foutu en l'air par ceux qui coupaient les arbres. C'est du vécu. Parfois, je me dis : « *Pourvu que je sois le seul à le voir et qu'il n'y a pas trop de monde qui le voit...* ».

Merci pour le radar, j'ai compris que vous attendiez là un signe de la zone de police. Je m'empresserai de le signaler au chef de zone, de manière à ce que, à ce stade, cela puisse avancer. Je vous rappelle que je suis toujours prêt à signer une convention dans laquelle la commune assume l'entretien. C'est peut-être cela qui permettra d'avoir un peu plus d'efficacité.

QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « L'INTERDICTION DE CIRCULATION DES POIDS LOURDS LE DIMANCHE »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « l'interdiction de circulation des poids lourds le dimanche ».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, je reviens à la DPR. Dans la DPR, il y a un petit paragraphe, pas très long, mais il est quand même très précis et je pense qu'il vaut son pesant d'or. Dans ce paragraphe, le gouvernement s'engage à étudier la possibilité d'instaurer l'interdiction de la circulation des poids lourds le dimanche, en concertation avec les niveaux belges, voire le niveau européen. Interdiction qui existe – j'ai encore pu le vérifier – en France ou dans d'autres pays limitrophes de la Belgique, y compris au Luxembourg et en Allemagne.

Qu'est-il advenu de cette volonté d'étudier ? Selon l'information que j'ai eue – je le mets au conditionnel parce que c'est une information informelle que j'ai eue –, une étude aurait été commandée et le gouvernement ou le ministre, serait en possession des résultats de l'étude. Qu'en est-il ? Quand l'étude a-t-elle été commandée ? Qui est l'opérateur qui a étudié ou rédigé le rapport de l'étude ? Quel a été le coût ? Surtout, quels sont les résultats et les conclusions, les recommandations de l'étude ? Y a-t-il, oui ou non, un lien en termes de mobilité durable, puisque c'est essentiellement dans ce plan-là que l'étude devait être réalisée ?

De plus, des concertations ont-elles déjà été entamées avec les autorités régionales voisines, les autorités de pays voisins et le niveau européen ?

Enfin, j'avoue que quand j'ai revu la DPR, je me suis étonné : n'est-on pas dans une matière qui relève de la compétence du fédéral ? Ou est-ce peut-être une anticipation de la prochaine réforme de l'État ? Sans quoi, je n'y vois vraiment pas malice, parce que vous savez bien ce que j'en pense. Plus on a de compétences à la région, je pense, au mieux cela fonctionnera. C'est peut-être de ma part une vue de

l'esprit, mais je me demandais pourquoi on avait pris cette décision dans la DPR ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – C'est une question évidemment importante. On connaît l'impact sur les parkings de ces poids lourds le dimanche en fin de journée, et l'impact sur la propreté notamment.

De manière générale et *a priori*, je suis assez favorable à une mesure d'interdiction. Je dois évidemment vérifier cela au niveau de différents éléments, je vais y revenir.

Parmi les 27 pays de l'Union européenne, 14 interdisent la circulation des poids lourds le dimanche à l'échelle de leur territoire. Mais surtout, parmi les pays limitrophes de la Belgique, seuls les Pays-Bas n'ont pas prévu de telle mesure. Le Luxembourg a rejoint l'Allemagne et la France depuis 1997. Une telle décision ne se prend évidemment pas à la légère sans en étudier les conséquences. J'ai donc demandé deux études : la première sur les impacts économiques et l'autre sur la faisabilité juridique.

À l'heure actuelle, je dispose d'une étude conduite par la Direction générale des routes, en partenariat avec le Centre de recherches routières et le Bureau d'études transport et mobilité. Cette étude a été réalisée de juin à septembre 2010. Les secteurs du transport, de la logistique et de la distribution ont été très largement consultés dans le cadre de cette étude. Je constate, à la lecture de celle-ci, qu'elle me semble peu rigoureuse et fortement orientée. Elle conclut que la volonté d'interdire la circulation des poids lourds le dimanche n'aurait sans doute pas de sens.

J'ai donc demandé à la SOFICO de veiller à ce qu'une nouvelle étude soit relancée, en tenant compte notamment des aspects juridiques, et soit la plus parfaitement objective possible. La SOFICO étant responsable du réseau structurant et rémunérée en fonction du trafic, elle serait évidemment impactée par une telle mesure, tout le monde peut le comprendre. Une concertation est évidemment nécessaire, car une interdiction à l'échelle de la Belgique nécessiterait – cela va sans dire – un accord avec les autres régions du pays.

Il y a une discussion sans fin à ce niveau-là, discussion qui j'espère, aboutira lors de la réforme de l'État, sur la précision des compétences de la région et du fédéral quant aux interdictions. C'est assez simple : quand cela arrange le fédéral, ce sont les régions ; quand cela arrange les régions que ce soit le fédéral, c'est toujours le fédéral. Je peux vous montrer un exemple : l'interdiction des camions durant la période hivernale, c'est la région ! J'ai pris mes responsabilités, pas de problème. L'interdiction le dimanche, il y a doute.

Je le dis ici, je regrette que nous n'ayons pas plus de concertation. J'ai écrit à plusieurs reprises sur ce sujet, comme sur d'autres. Je suppose que l'avenir permettra, en fonction des différents changements, d'apporter ce dialogue nécessaire. Pour une parfaite information, je rencontrerai, d'ici un mois et demi, Mme Crevits. Ce sujet fera partie de la discussion à ce sujet.

Je n'ai pas d'*a priori* absolu. J'ai une tendance à croire qu'effectivement, cela a un impact non négligeable sur notre réseau, sur la mobilité, sur la propreté, cela a un coût, *et cætera*, et que c'est plutôt avantageux, pour d'autres régions, parfois, de laisser la levée d'interdiction. Je défends aussi les intérêts de ma région.

La deuxième étude devra tenir compte de ce qui a été réalisé dans la première. Je ne vais pas vous dire : « *les conclusions ne m'arrangent pas donc je la mets à la poubelle, cela ne vaut rien* ». Il y a des éléments qui sont pour le moins étonnants dans l'étude. Voilà, c'est tout ce que je peux vous dire.

Sinon, vous me connaissez assez que pour dire : « *Si c'est cela l'étude, si c'est cela les conclusions, on avance* ». Mais ici, il y a toute une série de manquement d'informations, d'éléments qui n'entrent pas en ligne de compte sur l'impact propreté, sur l'impact au niveau de la mobilité, sur l'impact au niveau de la sécurité routière, toute une série d'éléments qui ne sont pas suffisamment – ou pas du tout – pris en compte.

En fonction de cette étude et en fonction des discussions que j'aurai, je reviendrai certainement vers vous. On ne va de toute façon pas décider cela demain, tout le monde l'aura bien compris, cela prendra un certain temps, si on veut faire évoluer cette interdiction. Je le ferai évidemment aussi en pleine concertation, en pleine discussion avec nos collègues grands-ducaux et français, mais aussi allemands et hollandais, mais d'abord français et grands-ducaux, parce que le flux part par-là et l'impact se trouvent surtout aux frontières française et grand-ducale.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). – Je remercie le ministre pour sa réponse. Moi, contrairement à l'opinion du ministre, je suis *a priori* défavorable à la suppression, mais je suis aussi prêt à modifier mon opinion sur base d'un rapport et d'un dossier. C'est pour cela que je trouvais intéressant d'avoir sollicité un rapport. Pour connaître les entreprises du secteur, vous connaissez comme moi la congestion du réseau. Ce qui se passe, c'est qu'ils essaient, mais je

peux comprendre que cela a des conséquences sur des parkings aux alentours...

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Comprenons-nous bien, s'il n'y avait pas l'interdiction au Grand-Duché, s'il n'y avait pas l'interdiction en France, je ne verrais pas les choses de la même façon. Mais là, on se retrouve dans un entonnoir avec un bouchon au bout du tuyau.

M. Crucke (MR). – On est dans une difficulté que je n'ignore pas non plus. Vous avez dit votre sentiment, donc je donne le mien. C'est pour cela que l'élément de négociation ou de concertation avec Mme Crévits est important. En effet, pour éviter les bouchons que l'on connaît dans un certain nombre d'axes routiers, on va voir les camions, le lundi matin, le plus tôt possible, près des frontières qu'il faut traverser, sachant que ceux qui doivent venir dans l'autre sens sont empêchés de les traverser. Là, en gain économique, il y a parfois un intérêt.

Je le répète, c'est un sentiment, et j'aime bien étudier les choses sur base d'un rapport. Peut-être que je vous écrirai pour vous demander une copie de ce rapport. Je ne sais pas si vous le libérerez ou pas, cela relève de votre compétence. Comme vous avez dit qu'il y avait des concertations avec les transporteurs, je pense que l'on pourrait en prendre connaissance.

Une nouvelle étude est demandée, de manière à avoir plus de certitudes, j'ai bien compris que c'était le sens de votre réponse. L'étude que vous avez en mains ressemble peu ou est insuffisamment rigoureuse. Évidemment, on ne pourra prendre la décision qu'après cette deuxième étude.

Quant au problème fédéral-régions, j'ai dit ce que j'en pensais. Si vous pouviez « envoyer Schouppe dans les roses », cela ne me dérange pas du tout, il vaut mieux que le dossier soit réglé ici, à la région. Ce n'est pas pour cela qu'il ne faut pas avoir de concertation avec les Flamands !

QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « KAFKA A-T-IL FAIT DES ÉMULES À HALLE ? »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « Kafka a-t-il fait des émules à Halle ? ».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, j'ai tendance à dire que j'ai épuisé quatre ministres. Je vais épuiser le quatrième, puisqu'il va partir fin du mois d'août ? C'est ce que j'ai lu dans la presse. Vous n'allez pas partir ? Ah ! non, c'est vrai que vous pouvez cumuler. Ce serait assez cocasse, mais bon... Vous êtes assez grand pour savoir ce que vous devez faire.

En tout cas, j'en ai déjà épuisé trois, peut-être que j'épuiserai le quatrième sur ce dossier. Quand je parle de situation kafkaïenne, je ne peux pas décrire cela autrement, c'est quand même la seule autoroute européenne qui, à un moment donné, est interrompue par trois jeux de feux rouges. Je vous assure, pour le vivre quasiment journalièrement, que ce soit pour aller à Bruxelles ou pour aller à Namur, j'emprunte cet axe-là, si vous n'avez pas d'incident – je ne parle même pas d'accident –, vous prenez 20 à 30 minutes. Le moindre incident, je l'ai encore vécu, il y a une quinzaine de jours, c'était un camion en panne sur la bande de droite mais, malheureusement, au deuxième feu rouge, c'est 1 heure 30 dans la vue. Vous êtes bloqués pendant 1 heure 30 et il n'y a pas d'autre possibilité de sortir.

C'est pour cela que je dis qu'à la limite Flamands et Wallons ont intérêt à s'entendre, parce que c'est une heure trente d'hydrocarbures wallons que l'on envoie chez les Flamands, à la Ville d'Halle. Je pense que la Ville d'Halle a vraiment intérêt à trouver une solution dans le dossier.

La dernière fois, vous m'avez dit plusieurs choses :

- vous attendiez un rapport complet de votre administration. L'avez-vous eu ? Et si vous l'avez, que dit ce rapport ? ;
- vous me parliez d'une concertation avec Mme Crevits. A-t-elle eu lieu et a-t-on pu avancer dans le dossier ?

Par ailleurs, je dois actualiser un peu ma question, car je vous ai lu très récemment dans le groupe *Vers l'Avenir*, il y aurait une réunion qui se tiendrait le 17 mai à Halle et on imagine un tunnel qui passerait en dessous de la ville. Je n'ose plus y croire. On m'a tellement dit de choses dans ce dossier que si cela pouvait être vrai, j'ai envie de dire que les Flamands y aillent pour une fois cela peut les aider et nous aider aussi. Malheureusement, mardi soir, je ne saurai être présent, mais j'enverrai une collaboratrice. On ne sait pas être partout à la fois.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Merci à M. Crucke. Je vous ai déjà indiqué que le problème de cette traversée de Halle dépend évidemment des relations que nous avons avec Mme Crevits. C'est pour cela que ce sera aussi inscrit à l'ordre du jour de notre prochaine concertation.

Concrètement qu'en est-il ? L'administration des routes flamandes travaille sérieusement, me dit-on, sur l'hypothèse de tunnel que vous venez d'évoquer, de sorte que les premiers plans d'avant-projet sont sortis de leur bureau d'études, d'après les informations qui me reviennent. C'est la prudence absolue.

Il s'agit en l'occurrence d'un tunnel de 2 kilomètres qui permettrait la suppression des trois carrefours à feux qui saturent actuellement le trafic de cette jonction et dont vous nous avez parlé tout à l'heure. Cela représenterait une avancée au niveau de la sécurité routière en plus des aspects évidents de mobilité. Restons prudents par rapport aux perspectives de réalisation de ces travaux car avant qu'ils ne puissent être mis en œuvre, une étude sur les effets environnementaux et un plan d'aménagement devront être réalisés.

C'est à ce moment que le SPW devrait être officiellement consulté. Je vous signale aussi, comme vous l'avez dit, que demain, 17 mai 2011, à la maison communale de Halle, aura lieu une soirée d'information. Idéalement, pour aller jusqu'au bout du projet, il faudrait aussi, quelques kilomètres plus loin, que l'échangeur qui est également situé en Flandre, soit revu et aussi aménagé en fonction de cet élément.

Je demanderai aussi à un de mes collaborateurs de se rendre à Halle. Il me fera un rapport. Il pourra y rencontrer votre collaboratrice. S'il n'y a pas de réunion, ils seront vite revenus.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). – Je remercie M. le Ministre pour son propos. Je vous avais dit, Madame la Présidente, que j'avais déjà épuisé trois ministres. Je vais en épuiser un quatrième.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Vous ne m'épuiserez jamais.

M. Crucke (MR). – Pour la première fois, on a un élément qui semble plus concret et le ministre confirme le fait qu'il y a un avant-projet qui a été déposé sur un tunnel.

Je ne doute pas qu'il faudra encore beaucoup de temps avant que les travaux ne soient réalisés. Mais sincèrement, c'est la solution de la raison, il n'y en pas d'autres. Ces difficultés relèvent de Kafka, on sait pas trouver cela ailleurs en Europe. Je sais que parfois on est pointé du doigt pour beaucoup de choses, mais cela on aurait quand même pu l'éviter. C'est comme cela et il faut donc juste espérer que ce dossier avance le plus rapidement possible et que l'administration wallonne lorsqu'elle sera consultée, donne son aval au dossier, même si cela créera durant les travaux d'autres perturbations. Je pense que si on veut un jour passer à travers, il faut passer par ce type de travail là. Tout autre hypothèse de contournement me semblait totalement hirsute en termes de développement durable.

QUESTION ORALE DE M. DODRIMONT À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LANATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LE COÛT DES ALTERNATIVES AU REMPLACEMENT DU PONT DE TILFF À L'IDENTIQUE »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dodrimont à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « le coût des alternatives au remplacement du Pont de Tilff à l'identique ».

La parole est à M. Dodrimont pour poser sa question.

M. Dodrimont (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, j'espère ne pas troubler ce début de soirée avec cette question. Mais je me dois de revenir sur cette problématique du Pont de Tilff. Ma question a été déposée, il y a quelques jours, avant la date limite de dépôt de nos questions. Elle faisait surtout suite à une déclaration qui concernait le coût d'une infrastructure par rapport à une autre. J'ai cru lire que vous indiquiez que le pont à l'identique coûterait même un peu plus cher que le grand contournement. Je suppose que vous parliez de l'investissement de la Région wallonne dans le projet. Parce que si l'on considère, du moins je le pense, l'ensemble des deniers publics qui seront injectés par rapport à une solution de contournement, on serait évidemment bien plus haut que la simple reconstruction du pont à l'identique.

J'aurais aimé que vous puissiez faire le point sur le dossier sans autre forme de procès. Le questionnement qui est écrit dans ma question me semble peut-être même un peu dépassé par rapport à ce que j'ai cru entendre ces derniers moments.

Êtes-vous maintenant en mesure de nous dire quel est le devenir de cette traversée de l'Ourthe ?

Parle-t-on encore du pont à l'identique ? Parle-t-on d'un contournement ?

Bref, je pense que la population, l'administration communale, tous les intervenants ont suffisamment attendu pour savoir ce dont demain sera fait par rapport à ce projet. Je souhaiterais vraiment, Monsieur le Ministre, que vous puissiez nous éclairer quelque peu sur l'avenir de ce dossier.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Merci, Madame la Présidente. Merci à M. Dodrimont. Les choses ont évolué, puisque depuis que vous avez déposé le texte de votre question, vous êtes certainement au courant qu'il y a eu une réunion, la semaine passée, du Comité d'accompagnement de l'étude d'incidences (le Bureau Aries, la direction des routes, le fonctionnaire délégué, Infrabel, la police et la commune d'Esneux). C'est une étape importante dans l'événement tant attendu par les habitants de Tilff et/ou par les personnes nombreuses qui traversent cette localité.

Au-delà de cela, pour revenir à votre question sur les coûts estimés des aménagements, je vous confirme que le Bureau d'études Aries estime que le remplacement du pont à l'identique et le projet de recadre ont, sur base d'hypothèses identiques, concernant les passages à niveaux, des coûts relativement semblables pour le SPW, je dis bien pour le SPW.

En fait, cela s'explique simplement par le fait que le SPW doit prendre en charge l'ouvrage de franchissement de l'Ourthe tandis qu'Infrabel paye les aménagements complémentaires, en particulier vis-à-vis des passages à niveau.

Si on regarde uniquement le pont et que l'on se dit que l'on va le remplacer sans toucher à rien d'autre, le montant est nettement moins élevé et dans ce cas, on perd l'avantage, qui est quand même l'objectif de départ, de traiter les différents passages à niveaux, c'est-à-dire les trois passages à niveaux. Donc, le remplacement du pont avec suppression des deux autres passages à niveaux, coûte 9,5 millions à 10,4 millions d'euros, d'après les informations que j'ai. La rocade, vous comptez 9 millions d'euros, mais je vais revenir sur un élément par rapport à cela. Il y avait aussi le projet Lambda évalué à 16,5 millions environ. Et le projet « Tufer » : 2 milliards d'euros. Non, il n'y a pas d'erreur. La sécurité n'a pas de prix, Monsieur Dupriez.

Nous sommes dans la dernière ligne droite et « *il est presque temps* », vous allez me dire, Monsieur Dodrimont. Je vous ai dit 9 millions d'euros concernant la rocade plus les aménagements de sécurité. C'est là que les choses doivent évoluer encore. Vous savez, j'ai demandé des compléments d'études au fil du temps sur un axe bien particulier, qui est l'axe de la sécurité routière. Finalement, quelle est la solution qui a le moins d'impact au niveau de la sécurité ? Quand on supprime un passage à niveaux, que gagne-t-on statistiquement au niveau des risques ? Par contre, si une partie de la circulation traverse certains quartiers, en l'occurrence des quartiers qui connaissent aujourd'hui des passages/heure de 100 à 150 véhicules et on va passer à 10 fois plus, 20 fois plus, 50 fois plus, parfois 100 fois plus. Une partie de quartier est notamment importante, elle est en cul de sac, il faut tenir compte de ces aménagements.

Les compléments que j'ai demandés ont au moins servi à identifier les problèmes de sécurité au niveau de la rocade, les aménagements qu'il faudrait apporter. J'ai encore des discussions qui sont prévues avec Infrabel sur ces aspects-là. Je le rappelle, nous prenons en charge la traversée de l'Ourthe finalement. On ne prend pas en charge le reste. Pour Infrabel et pour tout le monde, l'idéal est de supprimer les trois passages à niveaux et pas deux sur trois. À condition, évidemment, qu'il y ait des aménagements forts au niveau de la sécurité routière. Sans cela, cela poserait des difficultés particulières.

J'ai eu deux contacts avec Infrabel la semaine dernière dont un personnel. Il y a eu la discussion au niveau du Comité d'accompagnement. J'en aurai encore cette semaine certainement ou la semaine prochaine pour déterminer ces éléments-là. Je ne vais pas vous dire de quoi il s'agit, parce que je vais avoir la délicatesse à leur égard de leur faire une proposition. Mais à mon avis on peut arriver à quelque chose qui pourrait convenir à tout le monde. Ce ne sera pas le projet de rocade tel qu'il était prévu de toute façon, mais cela pourrait être un projet qui s'en approche à condition que les aménagements nécessaires suivent et de tenir compte de l'impact pour les habitants dans toute une série de quartiers, dont l'avenue De Nef.

Si c'est possible, j'irai l'annoncer sur place. L'essentiel, c'est la sécurité, le reste... Il y a une limite au montant à investir. C'est clair que les deux milliards d'euros, il vaut mieux les mettre ailleurs au niveau de la sécurité routière. Mais si on parle de 9 millions ou 9,5 millions, si on peut avec 1/2 million ou un million en plus, améliorer la sécurité de chacun et tenir compte aussi de la qualité de vie des uns et des autres, je crois que tout le monde pourra être heureux.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). – Je remercie M. le Ministre pour cette précision avec des chiffres à

l'appui par rapport aux différentes possibilités d'aménagement et de remèdes à la problématique actuelle. Je suis content que l'on ait chiffré le dossier. Les chiffres annoncés paraissent astronomiques. Je suis malgré tout content que l'on ait mis un chiffre à côté de ce projet, parce que celui qui fatalement présentait la solution idéale, on peut l'imaginer avec un tel budget, il a porté aussi un plus incontestable pour la mobilité au niveau de l'Université de Liège et au niveau du CHU. Mais bon voilà, il y a des choses réalistes et d'autres moins.

Je pense qu'avec ce projet on est dans la démesure qui ne convient pas à la situation. Pour le reste, j'entends que le projet rocade pourrait être le meilleur projet avec des aménagements de sécurité qui sont utiles et qui vont faire en sorte que les nouvelles habitudes de circulation s'intègrent dans les quartiers paisibles. C'est vrai que le début de la Rocade c'est quand même dans un cul de sac où il y a 100 véhicules à l'heure, je ne suis même pas sur qu'il y en a 100 sur la journée, donc c'est une problématique qui a de quoi inquiéter les habitants qui résident là-bas.

Monsieur le Ministre, il y a une propriété de la Région wallonne importante là-bas dans le milieu touristique. Vous l'avez bien connu dans une autre vie, les fameux Prés de Tilff sur lequel on reviendra certainement vers votre successeur pour faire avancer cette question. Mais si le projet de rocade n'est pas non plus adapté à la situation des Prés de Tilff, on peut y mettre définitivement en péril ce site qui connaît tellement de difficultés puisqu'il faut savoir qu'actuellement, les parkings bien nécessaires pour un site accueillant 5000 visiteurs sur une même journée, quand nous avons la chance d'avoir du beau temps à la belle saison.

Le parking pourrait être complètement anéanti par la nouvelle route régionale qui passera devant le site, cela peut avoir des avantages pour le site, cela peut permettre une plus grande visibilité qu'aujourd'hui parce qu'aujourd'hui on ne passe pas devant sans expressément vouloir y aller. Avec ce nouveau projet, on va passer devant le domaine des Prés de Tilff, mais s'il n'y a plus de parcage pour notamment les activités estivales, cela risque d'être un gros problème. J'ai pris connaissance de l'étude d'incidences et de l'étude tout court, mais je n'ai pas vu un projet de parking alternatif à celui qui existe aujourd'hui et qui serait abandonné pour les voies principales, ce qui est légitime. Donc, si je peux me permettre d'attirer encore votre attention là dessus puisque vous êtes au dernier tour de clé pour finaliser le projet sur le plan de la sécurité, je vous rejoins parfaitement, mais pensons aussi à cette propriété de la Région wallonne que l'on n'a pas intérêt à négliger dans la réflexion.

INTERPELLATION DE M. DUPRIEZ À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « L'ÉVOLUTION DE LA POLITIQUE WALLONNE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Dupriez à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur «l'évolution de la politique wallonne en matière de sécurité routière».

Je précise déjà que je me joindrai à l'interpellation de M. Dupriez.

La parole est à M. Dupriez pour développer son interpellation.

M. Dupriez (Écolo). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, je sais que la sécurité routière vous intéresse particulièrement. Je pense que cette interpellation s'intègre aussi dans l'actualité vu les dernières réunions fédérales à ce sujet.

Je voudrais revenir sur le dernier baromètre de la sécurité routière de décembre 2010 publié par l'Institut belge pour la sécurité routière (IBSR), qui révèle une évolution significativement positive des statistiques de mortalité sur les routes belges.

Ainsi, le nombre de tués sur place est passé de 828 en 2009 à 729 en 2010, soit une diminution de 12%, et le nombre d'accidents corporels est passé de 47 615 à 45 369 soit une baisse de 4,7%.

Des progrès sont particulièrement notables en Wallonie où le nombre de tués sur place est en baisse de 16,3% et avec une diminution plus importante encore sur les autoroutes les *week-ends*.

Cette amélioration wallonne est imputable à une série de facteurs parmi lesquels l'IBSR pointe tout particulièrement la cartographie des zones à risques du réseau, qui a permis d'y améliorer les infrastructures – vaste chantier qui nous mobilisera encore quelque temps –, mais aussi d'y installer des radars. L'IBSR a évoqué aussi une raison, qui est moins entre nos mains, qui est liée aux conditions météorologiques, puisqu'un hiver particulièrement enneigé a entraîné une diminution importante du nombre d'accidents sur nos routes en décembre 2010, nombre d'accidents inférieur de moitié à celui de décembre 2009, essentiellement grâce à la prudence des conducteurs suite aux fortes chutes de neige. C'est là que l'on voit la différence entre le sentiment d'insécurité sur route verglacée et la réalité de l'insécurité, puisque le nombre d'accidents était nettement moindre pendant cette période.

Monsieur le Ministre, il y a d'abord lieu, évidemment, de se réjouir de cette amélioration de la situation, car derrière ces chiffres il y a des vies humaines. Une amélioration qui indique que les multiples efforts en matière de sécurité commencent à produire leurs effets.

Mais il convient aussi de rappeler que la situation est grave et mettre quelques bémols à un constat à première vue positif.

Le nombre d'accidents avec dégâts corporels reste impressionnant. On parle bien de 45 369 accidents occasionnant 58 473 blessés et 723 morts sur place en Belgique; 12 807 accidents occasionnant 17 054 blessés et 333 morts sur place en Wallonie.

À ces chiffres, il faut ajouter environ 10% de mortalité dans les 30 jours suivants l'accident, ce qui permet d'affirmer que chaque jour au moins une personne meurt des suites d'un accident de la route en Wallonie. C'est inacceptable.

Comparé à la population, le nombre de décès reste proportionnellement plus important en Wallonie qu'en Flandre, dans la mesure où le nombre de tués sur place par 1 000 accidents corporels est de 13 en Flandre pour 26 en Wallonie.

Malgré cette amélioration spectaculaire des statistiques, la Belgique et plus particulièrement la Wallonie, n'atteignent pas encore l'objectif que lui avaient fixé les États généraux de la Sécurité routière, à savoir mettre à profit la décennie 2000-2010 pour réduire de 50% le nombre de tués sur les routes; nous en sommes à 44% de réduction.

Et même si la Wallonie a remarquablement progressé ces dernières années, le nombre d'accidents y reste fort élevé comparativement au nombre de véhicules qui y circulent.

Si l'on examine le nombre de morts sur les routes chez nos voisins, on constate en outre qu'il y a encore beaucoup de chemin à parcourir en comparaison avec les Pays-Bas où il y a 2,5 fois moins de morts sur les routes par habitant.

Au vu de ce qui précède, il convient de saluer le chemin parcouru, mais plus encore de redoubler d'effort et d'efficacité pour atteindre les objectifs fixés par les États généraux de la Sécurité routière et gagner le défi «*go to zero!*», lancé par l'IBSR.

Monsieur le Ministre, comment expliquez-vous les résultats engrangés ces dernières années ?

Quelles impulsions et orientations nouvelles entendez-vous donner à la politique de sécurité routière en Wallonie durant les prochains mois? On a vu ces dernières semaines quelques actions, entre autres une nouvelle campagne par rapport à l'alcool au volant. J'imagine que d'autres actions sont envisagées ou d'autres politiques plus globales, plus transversales.

Comment, en particulier, allez-vous poursuivre ce travail d'identification et de résorption des points noirs d'une part, et de contrôle et sanction des excès de vitesse et d'alcoolémie, d'autre part? A l'alcoolémie, on peut ajouter la détection des autres drogues qui peuvent être utilisées par les conducteurs.

Quels nouveaux objectifs à l'horizon 2020 ont été fixés le 11 mai dernier lors des États généraux de la sécurité routière et dans le cadre du livre blanc de la sécurité routière, dans lequel l'Union européenne fixe comme objectif une nouvelle réduction de 50% du nombre de tués sur les routes d'ici à 2020?

Où en est la mise en place du Conseil supérieur wallon de la sécurité routière créé par le décret du 22 décembre 2010? Pouvez-vous nous informer des représentants du monde associatif qui ont été désignés au sein de ce conseil suite à l'appel à candidature clôturé le 7 mars 2011 ?

Monsieur le Ministre, je pense que nous manquons cruellement de connaissance fine des accidents et de leurs circonstances en Wallonie, d'une capacité d'analyse permettant d'identifier de manière claire et transparente les plus gros potentiels de réduction du nombre de victimes sur nos routes, d'études et d'outils d'aide à la décision, décision technique mais aussi choix de priorité en termes de moyens affectés à la sécurité routière. Je pense que cet aspect compétence, connaissance est d'ailleurs lié au dernier qu'on a voté ici au parlement avec la nécessité d'élaborer des audits en matière de sécurité routière. On a besoin d'expertises, d'une approche scientifique de la question.

Je sais que la Direction de la sécurité routière du SPW mène des études à ce sujet, mais il faudrait sans doute les communiquer et mener des actions concertées sur les cibles identifiées.

En ce sens, j'ai repéré une initiative flamande qui pourrait peut-être nous inspirer, puisque la Flandre a mis sur pied le *Steunpunt verkeersveiligheid* j'ai laissé l'adresse internet dans ma question écrite. Il s'agit donc d'un financement public de recherches universitaires dans le domaine de la sécurité routière.

Ne pourrions-nous pas nous en inspirer pour stimuler la recherche sur cette matière dans les universités francophones?

Ce serait sans doute une possibilité parmi d'autres pour renforcer notre capacité à relever ce défi prioritaire qu'est la sécurité routière dans notre région.

Mme la Présidente. – Merci Monsieur Dupriez.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Donc, en tant que commissaire, je souhaiterais quelques informations et vous rejoint pour cette interpellation.

C'est vrai que vous avez fait l'analyse assez complète de ce problème de sécurité routière.

Monsieur le Ministre, je sais que vous êtes très sensible à ce problème et que c'est une de vos priorités dans vos compétences des travaux publics.

J'aurais aimé savoir si vous avez déjà fait un premier bilan des mesures préventives et répressives que vous avez prises jusqu'ici. Avez-vous déjà soit des chiffres différents ou un bilan qui a été fait ?

J'aurais également voulu savoir s'il y a des choses bien spécifiques par rapport aux motards qui ont été mises en place ?

Concernant le contrôle de la vitesse, avez-vous prévu l'installation de nouveaux radars car on se rend compte qu'aussi bien d'une manière préventive que parfois répressive, il y a efficacité? C'est vrai que ces dernières semaines, la presse nous a fait écho de piétons renversés par les automobilistes alors qu'ils traversaient sur des passages pour piétons. Là aussi, on se rend compte qu'il y a le problème de l'éclairage des passages, du marquage, des panneaux de signalisation et donc, là aussi, n'y aurait-il pas un objectif à faire ou une prise de position à prendre ou peut-être même une directive à donner au SPW pour avoir une spécificité pour ces marquages de passages pour pétions. L'éclairage on sait que c'est beaucoup plus de frais, donc les marquages c'est quand même bien plus simple. Il s'agit de voir comment on peut pallier ce problème.

On peut dire que la sécurité sur les routes est une de vos priorités. On sait qu'il n'y a pas que des routes régionales, vous avez aussi le réseau routier des communes et des provinces qui sont tout à fait de leurs compétences.

Par rapport à cela, j'aurais aimé vous poser une question; votre collègue, M. le Ministre Furlan, s'était engagé à déposer un projet de décret dans le premier semestre. J'ai regardé dans tout ce qui était notes du gouvernement et je ne vois rien du tout. Si vous n'avez pas la réponse, je peux poser la question au Ministre Furlan, il n'y a pas de problème.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Merci Monsieur Dupriez, je pense comme vous que si les derniers chiffres du baromètre 2010 de l'IBSR sont encourageants, il faut rester prudent, je l'ai d'ailleurs dit tel quel dans les communiqués que j'ai pu envoyer.

En effet, nous pouvons nous réjouir de cette baisse importante, vous avez rappelé les différents chiffres d'amélioration et de diminution importantes du nombre d'accidents graves, de tués en Wallonie entre 2009 et 2010.

Il ne faut pas nécessairement se réjouir trop vite, on peut être heureux, c'est un encouragement à la politique menée, au travail de différents acteurs: il y a la police, l'administration, le gouvernement, le parlement, toute une série d'acteurs qui y ont travaillé.

La sécurité routière est au cœur de la politique que j'entends mener au niveau des travaux publics. C'est peut-être une première, en tout cas à ce niveau-là.

En outre, c'est peut-être encore plus important, il convient de se dire que l'on doit travailler tous ensemble, à la fois tous les acteurs que j'ai cités: la police de la route, police locale, zones de police, communes, provinces, régions, majorité, opposition, bref toutes les associations de victimes de la route, des associations comme Touring, IBSR, je ne vais pas tous les citer finalement, vous reprenez tous les acteurs qui se retrouvent dans le futur Conseil supérieur wallon de la sécurité routière, qui n'est jamais finalement que l'aboutissement d'une politique que j'ai entamée de concertation et de mise en route de coordination de l'ensemble des acteurs.

Il faut rester à la fois prudent par rapport à ces chiffres, mais aussi modeste. Si on se compare – vous l'avez fait – à d'autres pays proches de chez nous qui ont une configuration semblable en tout cas sur le plan de la pression sur le territoire, sur la densité de population – je pense aux Pays-Bas, qui n'ont pas tout à fait les mêmes difficultés de configuration de par le plat pays qui est le leur aussi, un tout petit peu, c'est le moins qu'on puisse dire, la configuration en Ardennes n'est pas tout à fait la même ou en Wallonie – l'infrastructure n'est pas tout à fait la même et donc, cela engendre des risques plus importants chez nous que chez eux. Nonobstant cet élément-là, c'est un exemple de bonne gestion politique, de bonne coordination et de bons résultats au niveau de la sécurité routière. Ce sont des vies qui sont épargnées chaque année.

La France a également fait beaucoup d'efforts sous l'impulsion d'ailleurs de Nicolas Sarkozy début des années 2000, où il a mis en œuvre toute une politique de sécurité routière à la fois au niveau des permis, de la répression, de la prévention, bref avec des chiffres en diminution pendant dix ans. Pour la première fois, cette année-ci, les chiffres sont moins bons en France, mais il y a des explications qui peuvent être données à cela. Les baisses très importantes que nous avons connues en

Wallonie, nous devons les poursuivre maintenant pendant des années. Ce n'est pas simplement une année où on doit être bon, on doit l'être chaque année et pendant longtemps pour arriver à être un très bon élève et surtout épargner des vies.

Je vous ai parlé de mettre la sécurité routière au cœur de la politique des travaux publics, de la parfaite coordination du parfait respect entre tous les acteurs, et c'est quelque chose d'essentiel si on veut réussir, on ne peut pas réussir tout seul dans son coin par rapport à la sécurité routière. Il y a tellement d'acteurs et de facteurs qui interviennent que l'on doit tous travailler dans le même sens.

Troisième élément, il y a aussi une méthodologie qui identifie déjà au départ l'ensemble des zones à risques en Wallonie de façon précise. C'est un travail de bénédictin pour identifier ces points noirs, ces zones à hauts risques. Je remercie encore du fond du cœur la police fédérale et les polices locales, Touring, l'IBSR, tous ceux qui ont permis à l'administration d'avoir cette cartographie des zones à risques qui nous a servi d'ailleurs pour le plan Routes et qui nous sert aussi simplement pour réaliser des infrastructures et les adapter en fonction de ces points noirs.

Un point qui m'intéresse dans votre intervention, Monsieur Dupriez, par rapport à cela, c'est sans doute d'aller plus loin de la façon la plus précise possible par rapport aux problèmes d'infrastructures. Les infrastructures dans ces cas-là apportent une réponse, mais ce n'est évidemment pas la seule. Il y a la politique contre la drogue, l'alcool, la répression en la matière qui permet d'améliorer les chiffres. Mme Cassart-Mailleux a insisté sur la sécurisation aux abords des écoles qui a été renforcée. Notez que 347 passages pour piétons aux abords d'écoles sur des routes régionales ont été sécurisés, 96 vont être prochainement terminés, et 151 passages pour piétons le seront pour la rentrée scolaire de cette année.

C'est une priorité absolue et les choses sont quasiment terminées. Il faudrait avoir la même volonté, ne fut-ce que sur la qualité du marquage au sol et l'entretien du marquage au sol au niveau des passages pour piétons, la même volonté au niveau de l'ensemble des communes. Je vais y revenir car cela faisait partie d'un autre élément mis en évidence par Mme Cassart-Mailleux.

Les radars : la politique que j'ai mise en œuvre et la multiplication des radars, ne s'est pas faite n'importe comment. On est toujours dans la méthodologie. Elle s'est faite suivant des critères. La carte des zones à risques nous a permis effectivement d'installer des radars répressifs dans des endroits considérés comme dangereux car il y a beaucoup d'accidents graves. D'où les panneaux d'avertissement, d'où les panneaux de sensibilisation aussi. On avertit qu'il y a un radar, mais on explique aussi pourquoi, parce qu'il y a beaucoup d'accidents graves à cet endroit. C'est un plus et on va continuer, très clairement, on va poursuivre cette politique en lui donnant du sens. L'objectif de ces radars n'est pas de faire rentrer de l'argent dans les caisses de l'État, je l'ai dit à plusieurs reprises, l'objectif est d'éviter des morts et des blessés.

Si c'était pour faire rentrer de l'argent dans les caisses de l'État, il n'y aurait évidemment pas d'avertissement avant le radar.

Concernant la sécurité des motards, notamment en collaboration avec l'association FEDEMOT mais aussi d'autres administrations, pour identifier les lieux à sécuriser à très court terme, et c'est surtout FEDEMOT qui a fait ce travail de terrain, pour la sécurité des motards, 50 kilomètres de lisses ont été placés sur les rails de sécurité des autoroutes wallonnes et 50 autres kilomètres sont prévus à court terme sur le réseau non structurant. Cinquante kilomètres, de la part de certains démagogues, ce n'est rien du tout, mais pourtant c'est beaucoup parce que ce sont souvent des portions très petites de trente ou cinquante mètres dans un virage dangereux. Que ce soit une nationale, une autoroute, lorsqu'on est en ligne droite, aller doubler les lisses à ces endroits-là, cela n'a aucun intérêt, cela ne représente pas vraiment de danger. Par contre, dans les virages, dans des configurations différentes, mais cela ne représente pas des milliers de kilomètres, cela représente quelques dizaines de kilomètres en Wallonie.

Une toute nouvelle politique de soutien a aussi été apportée aux associations en proposant des projets d'éducation et de sensibilisation à la sécurité routière avec priorité aux actions dans les écoles. Pour la première fois dans notre région, des subventions annuelles sont accordées depuis 2010 à des associations de prévention. Mais cela, vous le savez de par la lecture du budget puisqu'un nouvel article a été prévu pour cela.

Élément aussi important – et cela a fait l'objet de discussions entre nous, de dépôts d'amendements de la part de l'opposition mais de façon constructive –, le premier décret sur la sécurité routière en Wallonie a été voté le 22 décembre dernier, qui est la création bien sûr du Conseil supérieur wallon de la sécurité routière, je vais y revenir, mais aussi les sanctions pour les camions en surcharge. C'est un point très important au niveau de la sécurité routière et l'obligation d'une procédure structurée en faveur de la sécurité routière lors du développement des projets routiers.

Concernant le conseil, il va être installé incessamment sous peu. C'est maintenant une question de semaines puisque j'ai laissé parfois un peu plus de délais que ce qui était prévu aux différentes associations et aux fédérations pour

qu'ils nous disent qui ils veulent désigner pour faire partie de ce conseil.

Il aura un travail très important, ce conseil. Ce ne sera pas un club de discussion, ce seront des actions très concrètes. Deux plans me paraissent intéressants : le plan d'actions concernant les infrastructures, l'ensemble des travaux d'abord sur le réseau structurant, les 500 millions d'euros pour qu'ils soient parfaitement utilisés et que l'on puisse aussi envisager l'ensemble des aménagements et des infrastructures, en fonction des avis du Conseil supérieur wallon de la sécurité routière, je parle pour les grands aménagements et pour les motards aussi, c'est un autre exemple. Au lieu d'aller ajouter des kilomètres de lisses comme on l'a fait avec les coûts que cela représente, à la fois humains parce que le temps qu'on installe ces lisses, il y a un risque pour les motards, pour les personnes et deuxièmement, cela coûte plus cher d'aller par la suite mettre des compléments au niveau des infrastructures. Cela aurait coûté moins cher si on les avait prévus dès le départ. Cela permet des économies de vies et des économies budgétaires aussi d'avoir ce travail en amont, au niveau des cahiers de charges, au niveau de l'ensemble des infrastructures. Cela ne va pas se faire d'un claquement de doigt. Cela va demander du temps.

Cela demande aussi une ouverture d'esprit de la part de l'administration, de la part des ingénieurs, pour avoir une vision différente de la mobilité et de la sécurité, les deux étant intimement liées. J'y crois, parce que tous les acteurs s'y retrouvent et je remercie encore l'ensemble des parlementaires, et vous en faites partie, que ce soit Mme Cassart-Mailleux ou vous-même, qui avez concrètement participé à l'élaboration de ce décret, des aménagements et de la discussion que nous avons ici en commission.

Concernant les États généraux de la sécurité routière, je pense que chacun a eu largement l'occasion de prendre connaissance des différentes recommandations des états généraux de la sécurité routière portées par l'État fédéral et qui se sont tenus la semaine passée. La plupart de ces recommandations font déjà partie de notre Déclaration de politique régionale. Les efforts vont bien entendu se poursuivre concernant la prise en compte des piétons, des cyclistes, des motards, du trafic des poids lourds dans le cadre de l'élaboration de ces voiries, mais aussi en rendant plus crédibles les limitations de vitesse par des aménagements adéquats de même que la sensibilisation et la formation à la sécurité routière seront encore encouragées. Je continuerai également à mettre l'accent sur la sécurité autour des chantiers.

Dois-je vous avouer que j'ai aussi été un peu étonné des déclarations de M. Schouppe en introduction de ces États généraux ? Venir dire que la première décision que l'on pourrait prendre serait d'augmenter la vitesse à certains endroits, je ne suis pas sûr que ce soit le meilleur message que l'on puisse envoyer quand on est Secrétaire d'État à la sécurité routière. Vous pouvez trouver cela courageux. On peut trouver cela irresponsable. Chacun appréciera. Je dis simplement que c'est étonnant, je ne dis pas que c'est courageux ni irresponsable, je dis que c'est étonnant.

(Réaction de M. Borsus)

Mme la Présidente. – Nous allons laisser M. le Ministre terminer.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – C'est M. Dupriez et M. Borsus qui apparemment n'avancent pas à la même vitesse. M. Dupriez, quand il rentre chez lui, il a encore trois heures de route. M. Borsus, il met quinze minutes. La différence se situe peut-être là.

L'appel à candidatures, comme je l'ai dit, sur le Conseil supérieur wallon de la sécurité routière est terminé. On va passer dans les prochaines semaines, au niveau du gouvernement, pour avaliser tout cela et ainsi je vais gagner un peu de temps, Madame la Présidente.

En ce qui concerne l'analyse des accidents, je sais que c'est un point qui vous tient à cœur, à l'heure actuelle, l'IBC dispose des outils et des moyens nécessaires pour réaliser des analyses approfondies des accidents, souvent d'ailleurs en partenariat avec les universités, qui doivent encore être davantage impliquées. Par contre, une analyse plus régionale et plus complémentaire doit pouvoir être effectuée chez nous. La Direction de la sécurité des infrastructures routières du SPW apporte actuellement son expérience en la matière, notamment lors des groupes de travail du Conseil supérieur de la sécurité routière.

L'appel à des chercheurs universitaires sur certaines thématiques sera certainement encouragé dans ce cadre.

(Réaction de M. Borsus)

Mme la Présidente. – Monsieur Borsus, cela n'a rien à voir dans nos travaux.

Je crois que l'ordre du jour est déjà assez chargé ; on va être suffisamment tardif et je voudrais que M. le Ministre termine sa réponse.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Je conclus, Madame, en souhaitant évidemment que nous poursuivions tous ensemble tous les efforts nécessaires et croyez bien que c'est une conviction, un engagement comme

vous avez pu le constater et cela sera dans la durabilité, ce qui fera plaisir à chacun.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Dupriez.

M. Dupriez (Écolo). – Rapidement, Madame la Présidente. Merci pour vos réponses, Monsieur le Ministre, et pour le volontarisme en la matière. Je pense que cette question avec l'autorité fédérale est particulièrement importante et pas toujours simple, y compris avec la justice puisqu'on a vu aussi que c'est un angle de réflexion à avoir aussi sur la question des peines en matière d'accidents de roulage. Les déclarations de M. Schouppe peuvent être perçues comme courageuses par certains, mais ce qui est frappant c'est qu'il commence par parler d'augmenter les vitesses alors que l'enjeu est peut-être en effet d'adapter les vitesses aux situations, ce qui a d'ailleurs fortement contribué aux améliorations en France.

Vous aurez constaté qu'en France, on n'a plus 130 sur les autoroutes n'importe où. Le long des autoroutes que vous empruntez, vous avez une variation de la vitesse autorisée en fonction des circonstances.

Je voudrais juste revenir un bref instant sur ce volet de questions de l'expertise et de l'approche scientifique de la sécurité routière, avec le besoin de statistiques particulièrement fines et fiables de la part de la police, et on sait que c'est encore un enjeu à approfondir, et surtout – et je fais un peu le lien avec la précédente question que vous évoquiez avec une somme de deux milliards, je ne sais plus trop pour quoi faire – on pourrait dire qu'aucun montant n'est excessif pour sauver une vie humaine, évidemment, mais la question en général n'est pas celle-là, c'est, avec cet argent-là, où peut-on intervenir de la façon la plus efficace, la plus déterminante possible ?

C'est là que cette question d'expertise est capitale. J'espère que nous pourrons continuer à avancer dans ce sens.

Mme la Présidente. – L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE M. DUPRIEZ À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LE PROJET DE BORNAGE DES RIVES DE LA LESSE »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dupriez à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « le projet de bornage des rives de la Lesse ».

La parole est à M. Dupriez pour poser sa question.

M. Dupriez (Écolo). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, cette question a récemment fait l'objet de quelques articles dans la presse, évoquant ce souhait de la Région wallonne de placer des bornes en pierre grise le long des rives de la Lesse, entre Houyet et Dinant, afin de permettre aux *kayakistes* de communiquer leur position aux services de secours en cas d'accident. C'est une volonté de sécurité « rivière ». Ce projet est contesté par un certain nombre de riverains pour différentes raisons.

Sur l'efficacité du dispositif, il est notable que la plus grande partie du bassin de la Lesse n'est pas couverte par un réseau gsm et que les loueurs de *kayaks* déconseillent d'emporter un portable avec soi lors de cette activité.

Sur la pertinence du projet, il convient de rappeler que l'accostage est normalement interdit sur les rives qui sont fréquemment dégradées par les *kayakistes* ne respectant pas cette interdiction.

Sur la durabilité de l'installation, on peut s'interroger quant à l'entretien des abords des bornes qui seront vite cachées par la végétation et sur leur résistance aux crues de la Lesse.

Pour rappel, les berges en question sont largement intégrées dans un périmètre Natura 2000.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous me confirmer ce projet – apparemment, cela semble le cas puisque la presse en a parlé –, puis, surtout, m'en préciser les objectifs, modalités et échéanciers ? Quel est le coût estimé de ce projet ? Dans quelle mesure les exploitants de sociétés de location de *kayaks* sont-elles tenues – ce qui pourrait être logique – de participer à ce type d'investissement relatif à la sécurité de leurs clients ?

Enfin, au vu des remarques ci-dessus, estimez-vous ce projet de bornage efficace et pertinent ? Ne craignez-vous pas que ce bornage incite les *kayakistes* à accoster, alors que ceci est défendu ?

Pour éventuellement ouvrir une porte alternative, sans avoir un avis radical sur la question, n'avez-vous pas envisagé de sécuriser la descente de la Lesse en vous appuyant davantage sur les repères potentiels existants, plutôt que borner tous les x mètres le long de la Lesse ? Il y a une forme de repère qui pourrait être mieux marquée et plus durablement – les ponts, barrages, *campings*, buvettes, passages à gué, affluents, *et cætera* – pour, si nécessaire, permettre aux secours de mieux

localiser les personnes en difficulté et, le cas échéant, l'accostage ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Permettez-moi de vous rappeler que ce projet de placer une signalétique de secours fait suite à un incident dramatique survenu l'année dernière. Les services de secours avaient mis un temps long – on peut dire anormalement long – pour venir en aide à une personne blessée lors d'une descente en *kayak*, par manque d'informations sur sa localisation. J'insiste sur «*par manque d'information sur sa localisation*», les services de secours ont fait tout ce qu'ils pouvaient. J'avais d'ailleurs, à l'époque, été interpellé, à juste titre, par plusieurs parlementaires.

Suite à mes instructions, le Service public de Wallonie a proposé de développer un projet pilote consistant à placer une signalétique de secours sur le tronçon de la Lesse compris entre Houyet et Anseremme, soit sur une longueur de 21 kilomètres.

L'objectif principal du projet est de fournir des points de repère précis et une information aux *kayakistes*. Ces bornes en pierre bleue, implantées environ tous les 300 mètres dans les berges, seront géo-référencées. Ces informations pourront donc être fournies aux services de secours de façon à ce qu'ils puissent aisément situer une personne en difficulté, que ce soit un *kayakiste* ou quelqu'un d'autre, parce qu'on ne va pas uniquement secourir les *kayakistes*.

Les bornes comprendront aussi une information sur la distance kilométrique que les descendeurs doivent encore parcourir jusqu'à l'arrivée, ceci afin d'éviter les abandons sauvages de *kayaks* par les *kayakistes* ne sachant pas se situer exactement dans la vallée de la Lesse, pour celui qui se dit: «*J'en ai marre, cela va encore durer des heures, je laisse tout ça là et je rentre*».

J'ai explicitement voulu que les bornes ne contiennent que des informations liées à la sécurité. D'aucuns auraient voulu y ajouter certaines indications à vocation touristique, ce qui aurait pu avoir pour conséquence des accostages prohibés.

Les premières pierres seront posées dans les meilleurs délais, de façon à ce que le placement soit finalisé à l'entrée des grandes vacances de cette année ou de l'année prochaine.

Le coût de la fabrication des pierres est nul car la carrière appartient au Service public de Wallonie. Le placement coûtera – c'est un investissement pour sauver des vies – 66 500 euros, ce qui est moins cher que les deux milliards d'euros dont on parlait tout à l'heure, vous le reconnaîtrez.

Vu l'encaissement de la vallée, les berges ne seront pas toutes accessibles par route pour l'entrepreneur. Certaines pierres devront être acheminées par barque.

Ce projet pilote a été étudié en tenant compte des critères suivants: le coût de fabrication et de placement, l'entretien ultérieur – qui pourrait d'ailleurs être mis à charge des loueurs –, l'absence de réseau de téléphonie mobile à certains endroits du parcours, l'information apportée aux *kayakistes* quant au kilométrage leur restant à parcourir, la géo-référence pour les bornes pour les services de secours. Voilà les quelques critères qui seront étudiés dans ce projet pilote.

Ce projet de bornage sur la Lesse constitue donc une expérience pilote, vous l'aurez bien compris. Une évaluation de son efficacité et de sa pertinence sera effectuée après un an de mise en pratique. Pour pouvoir vérifier pleinement, Mme la Présidente invitera donc tous les membres de la commission à faire une descente de la Lesse, en espérant qu'il y ait quelques-uns qui coulent et qu'on puisse donc vérifier la qualité du géo-référencement de l'ensemble de ces bornes signalétiques, pour vérifier si on peut aller repêcher M. Binon en perdition, Mme Servaes en déroute, peut-être d'autres encore, nous verrons bien.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Dupriez.

M. Dupriez (Écolo). – Je remercie M. le Ministre pour cette invitation qui, d'ailleurs, en rejoint d'autres. On a toujours un morceau de poulet à déguster et l'entomologie des abeilles et des guêpes sauvages à réaliser, peut-être conjointement. On pourrait profiter de cette descente collective de la Lesse. J'espère qu'il n'y aura pas d'accident à cette occasion.

Merci pour vos réponses sur le projet. J'avoue que je reste un peu dubitatif sur l'efficacité, vu l'absence de réseau de gsm, surtout sur l'entretien. Sur les berges de la Lesse, encore faut-il y aller, une fois que les herbes auront poussé, si on a fait l'installation et qu'il n'y a pas d'entretien facile. On pourrait pulvériser, mais en zone Natura 2000, cela peut poser l'un ou l'autre souci.

Il y a la question que certains ont posée – mais je suppose que le SPW y aura songé –, de l'accès à ces berges via des propriétés privées, le cas échéant, mais vous y avez partiellement répondu. Peut-être pourrait-on passer par la voie d'eau pour amener les pierres?

Mme la Présidente. – Je vous propose de suspendre quelques minutes.

- La séance est suspendue à 20 heures 04 minutes.

- La séance est reprise à 20 heures 20 minutes.

REPRISE DE LA SEANCE

Mme la Présidente. – La séance est reprise.

Je cède la parole à M. Borsus pour qu'il puisse présider, le temps de poser ma question.

(M. Borsus, Doyen d'âge, prend place au fauteuil présidentiel).

INTERPELLATION ET QUESTIONS ORALES
(Suite)

QUESTION ORALE DE MME CASSART-MAILLEUX À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LA RÉALISATION D'UN MARCHÉ CONJOINT DE FOURNITURE DE PRODUITS DE DÉNEIGEMENT »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « la réalisation d'un marché conjoint de fourniture de produits de déneigement ».

La parole est à Mme Cassart-Mailleux pour poser sa question.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, lors d'une précédente intervention relative à un projet de centrale d'achat de *stocks* de sel, en février dernier, vous aviez précisé que vous nous présenteriez « *un rapport complet sur le bilan, le constat de la gestion des services d'hiver en Région wallonne, tant sur l'aspect routes wallonnes que sur l'aspect routes communales, provinciales, et cætera* ».

Vous aviez précisé que l'objectif était d'améliorer la situation et de faire en sorte que cela coûte le moins cher possible aux pouvoirs publics, d'être le plus efficace, de travailler en collaboration avec l'ensemble des acteurs.

Vous annonciez également des propositions concrètes.

Monsieur le Ministre, qu'en est-il exactement quant au constat et au bilan de la gestion des services d'hiver en Région wallonne ? Des synergies ont-elles été développées entre les divers acteurs concernés ? Dans l'affirmative, pouvez-vous nous en préciser la teneur ? Quelles sont les propositions concrètes formulées suite à ce bilan ?

En outre, récemment, le Collège provincial de Liège s'est fait l'écho des difficultés rencontrées par les diverses communes de la Province de Liège d'assurer un approvisionnement suffisant en sel de déneigement. Et de constater que ces pénuries sont un obstacle majeur au déneigement de leurs voiries.

Face à ce constat, la Province de Liège souhaite être acteur et soutenir les communes face à ces difficultés. Un projet est désormais à l'étude et divers contacts sont pris en ce sens avec les communes liégeoises afin de connaître leur avis sur la question.

Monsieur le Ministre, êtes-vous informé de cette initiative ? La Région wallonne continue-t-elle également à développer un projet similaire sur son territoire ?

Des contacts ont-ils été pris avec les diverses provinces wallonnes afin d'établir une collaboration entre les provinces et la Région concernant ce marché conjoint de fourniture de produits de déneigement ? Des synergies seront-elles concrètement développées entre les provinces wallonnes afin d'établir une collaboration entre les provinces et la région concernant ce marché conjoint de fourniture de produits de déneigement ? Des synergies seront-elles concrètement développées entre ces deux institutions en vue de faire face, éventuellement, à d'autres hivers rigoureux ? Dans l'affirmative, merci de les préciser.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Je vous remercie, Monsieur Borsus. Vous m'aviez d'ailleurs aussi interrogé sur le même sujet.

Au vu du bilan, sur base notamment du *stock* effectif des sels avant l'hiver, on passera à 65 000 tonnes dans les propres installations du SPW, le solde des installations privées. L'an dernier, j'avais déjà fait augmenter les capacités de stockage de 42 000 à 52 000 tonnes : durant l'hiver plusieurs communes ont pu profiter de la convention liée à la fourniture de produits de déneigement. L'expérience menée sur le terrain démontre que les communes ont intérêt à se regrouper pour assurer un meilleur approvisionnement en sel auprès des fournisseurs.

Cependant cet approvisionnement en sel et cette volonté de regroupement relèvent des communes, l'administration wallonne ne peut pas intervenir pleinement à leur place, à chacun ses responsabilités.

Je n'ai pas d'informations sur les initiatives prises par la Province de Liège avec les communes, même si toute initiative permettant de sécuriser l'approvisionnement en sel des différents gestionnaires de voiries se doit d'être soulignée et soutenue.

Je souligne que la priorité devrait être donnée à l'accroissement des capacités de stockage de sel qui constituent la meilleure garantie pour assurer un approvisionnement effectif et au meilleur prix du sel de déneigement.

J'ajouterai que je trouve que les intercommunales ont un rôle intéressant à jouer en la matière, notamment au niveau de certains rôles de stockage pour regrouper les communes, que nous allons diversifier les sources d'approvisionnement du sel. C'est une obligation, on ne peut pas se retrouver pieds et poings liés à un seul fournisseur.

Cela étant, il n'y a pas mille et une possibilité sur le marché, j'ai eu à le constater, croyez bien que je m'en suis occupé l'année dernière. Il y a des possibilités d'approvisionnement diversifiées. Parmi celles-ci, il y avait la France avec notamment les potasses d'Alsace, mais dont les *stocks* n'avaient pas pu être refaits en suffisance pour entamer la période de l'hiver 2010-2011. Dans l'appel d'offres complémentaire que j'avais lancé au marché que nous avions, j'avais changé la granulométrie et différents paramètres pour que les potasses d'Alsace et d'autres puissent y répondre, mais je n'ai eu aucune réponse. C'était début octobre si ma mémoire ne me fait pas défaut.

Sur le marché de proximité, il n'y a pas énormément de possibilités de diversification puisqu'on retombe à chaque fois sur des intermédiaires qui nous ramènent au même fournisseur principal avec lequel nous avons un contrat, qui est un bon contrat puisqu'il est intéressant sur le plan financier. Mais on fait face aux mêmes difficultés d'avoir un seul fournisseur, cela nous met en position de fragilité.

Il y a des possibilités dans des marchés d'Afrique du Nord comme l'Égypte ou d'autres pays, mais c'est plus dans ces marchés de l'Afrique du Nord puisqu'il faut compter aussi le temps de transport. On doit toujours éviter deux écueils, c'est d'avoir des commandes trop élevées – on se retrouve avec des quantités de sel démesurées – et, en même temps, on doit pouvoir se réapprovisionner dans des délais rapides. C'est en fonction de ces facteurs que nous tenons compte de l'expérience. La qualité du sel est un élément qui intervient aussi dans la discussion. Tout ce travail a été élaboré et nous allons continuer. J'irai en tout cas le plus loin possible pour que chaque commune puisse bénéficier à chaque fois des contrats de la région, qu'elle puisse s'y accrocher, c'est un élément sur l'approvisionnement.

Sur le stockage, la seule possibilité qui existe, mais il faut la saisir, ce sont les capacités de stockage au niveau des intercommunales, soit existantes, soit à réaliser, mais la région ne peut pas se substituer – on ne va pas construire des *halls* et des silos à gauche et à droite, cela n'a pas de sens. En revanche, c'est effectivement une possibilité qui existe.

Cela dépend du type de sel aussi, mais peu importe, on ne va pas rentrer dans les détails techniques. Parfois, même des *halls* de stockage pourraient servir à plusieurs communes pour éviter ce qu'on a connu à certains moments, c'est-à-dire des capacités de *stock* tellement faibles au niveau de certaines communes que les délais de réapprovisionnement étaient énormes. Il aurait fallu travailler en continu ou quasiment pour aller remplir le petit silo qu'il y avait dans la commune qui travaillait en continu.

Voilà ce que je peux vous dire aujourd'hui, sachant que c'est une priorité évidemment et qu'on reviendra, comme on est en train de terminer le travail, avec un plan et des réponses. L'objectif est en tout cas d'aller le plus loin possible pour répondre aux attentes de chacun.

M. le Président. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour la réponse. Donc, par rapport à l'agenda, je suppose que vous que vous reviendrez avant fin juillet sur ce point, sinon on se retrouve déjà fin septembre.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Généralement, fin septembre, début octobre. Je vais essayer de venir avant, donc, avant la fin de la session parlementaire. Cela ne dépend pas que de nous, cela dépend aussi de la réponse que l'on va avoir au niveau des marchés et des contacts que différents interlocuteurs, notamment au niveau de la SOFICO et de l'administration, sont en train de prendre avec ces fournisseurs-là.

C'est en fonction de ces éléments-là que l'on pourra établir aussi un plan diversifié d'approvisionnement en fonction des appels d'offres qui seront lancés.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Je pense, Monsieur le Ministre, que nous aurons ce débat dans le courant du mois de juillet car je comprends bien

qu'il faut le temps d'avoir les différentes remises de prix et voir comment vous allez évoluer, cadenasser le projet et étudier aussi les quelques failles qu'il y avait l'année passée pour essayer de les améliorer. En revanche, je suis étonnée de voir que nous, en tant que commune, on a été interrogé par la Province de Liège et qu'il n'y a pas de collaboration entre la province et le SPW. Je vous encourage à prendre contact avec la province afin d'évoluer, éventuellement ensemble.

(Mme Cassart-Mailleux, Vice-Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

QUESTION ORALE DE M. BORSUS À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LE COÛT DES PRESTATIONS HIVERNALES »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Borsus à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « le coût des prestations hivernales ».

La parole est à M. Borsus pour poser sa question.

M. Borsus (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, la période hivernale écoulée étant derrière nous, nous parlons déjà de la suivante.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous dès lors m'indiquer quel est le coût de l'ensemble des prestations hivernales fournies lors de cet hiver rude 2010-2011 ?

Quel est le montant consacré aux fondants chimiques ? Combien de tonnes ont-elles été utilisées ? Quelles sont les quantités qui ont été utilisées ? Comment cela s'est-il passé dans votre département ? Y a-t-il eu des heures supplémentaires considérables en volume auxquelles le SPW très légitimement a dû recourir ? Qu'est-ce que ceci représente en termes de coûts ?

En ce qui concerne les entreprises privées, quel est le montant de l'affermage qui a été consenti au bénéfice du SPW, donc, de nos concitoyens ?

Monsieur le Ministre, avez-vous pu éviter un écueil fréquemment dénoncé dans ce parlement, pouvant honorer les factures dans un délai raisonnable c'est-à-dire les factures qui rempliraient toutes les conditions pour être honorées puisqu'on sait parfois que l'encours est considérable dans un certain nombre de situations ? J'espère que tout cela a pu être réglé à ce stade, cela fait aussi l'objet de ma question.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Le coût global de l'hiver 2010-2011 a été de 41 275 335 euros. Le coût total des fondants chimiques a été de 6 219 977 euros pour un tonnage total, sel sec plus saumure, de 99 353 tonnes. Cela fait environ 60 euros la tonne.

Il y a eu 477 agents du SPW qui ont participé au service d'hiver. Les prestations des entreprises privées ne sont pas exprimées en heures, mais bien en prestation, donc, en d'autres termes, en nombre de passages sur un circuit d'épandage-déneigement donné par journée. Le coût de ces prestations des entreprises privées a été de 25 748 661 euros.

En ce qui concerne les coûts de prestations du personnel du SPW, celui-ci a été de 8 425 580 euros auxquels viennent s'ajouter 881 156 euros d'utilisation de matériel roulant.

Concernant le paiement des factures, point effectivement sensible et vous avez raison, du service d'hiver aux entreprises privées, il faut distinguer deux éléments : il y a la SOFICO et le SPW. En effet, la SOFICO est pleinement responsable et compétente pour le réseau structurant pour les autoroutes et les routes régionales importantes. Donc, elle reçoit les factures qui correspondent à ses déneigements et au salage de ses routes : tout est payé dans les délais légaux au niveau de la SOFICO sans aucune difficulté.

Concernant l'administration, j'ai dû recourir à une réallocation budgétaire pour permettre qu'il y ait ces différents paiements. Dix millions ont déjà été payés, quatre millions sont toujours en attente et vont être payés sous peu. Il faut savoir qu'il y a des factures qui arrivent tard aussi, on est encore courant mars ou avril et il y a encore des factures correspondant à des prestations du mois de janvier qui nous parviennent, même si cette année-ci, c'est un peu moins vrai puisqu'on a eu un hiver qui s'est quand même terminé tôt. Il y a une amélioration certaine par rapport à l'année dernière dans les paiements.

Croyez bien que c'est une priorité au niveau du cabinet, les délais de l'ensemble des factures qui rentrent, l'approbation de celles-ci sur le niveau du SPW, le suivi. Il reste la difficulté du contentieux, ce qui est autre chose : je parle pour les entreprises et les factures qui ne seraient pas dans ce type de procédure. Pour les autres, je ne peux même pas vous répondre puisque cela dépend d'autres ministres pour cette partie du contentieux.

Je peux donner des chiffres, cela peut être intéressant en termes de comparaison d'une année à l'autre.

Les coûts pour :
- l'hiver 2005-2006 : 38 043 151 euros ;
- l'hiver 2006-2007 : 9 618 272 euros ;
- l'hiver 2007-2008 : 19 066 334 euros ;
- l'hiver 2008-2009 : 31 230 347 euros ;
- l'hiver 2009-2010 : 36 094 195 euros ;
- et donc, cette année, comme je vous l'ai dit : 41 275 335 euros.

C'est le record, tout en sachant que 2005-2006 était quand même pas mal non plus puisque c'est 38 043 151 euros. Si on prend les années avant, de 2000 à 2005, c'était très faible aussi, on était entre 9 et 15 millions.

Inutile d'ajouter, mais je suis prudent, que nous aurons des rendez-vous à l'ajustement parce qu'il y a des coûts supplémentaires, et il faut évidemment pouvoir les assurer, tout le monde comprendra – et au niveau des communes aussi d'ailleurs – qu'il faut prendre en compte ce type de coûts parce qu'ils sont évidemment indépendants de notre bonne volonté.

Pour les communes, c'est un peu différent puisqu'il y a toute une série de communes qui ont eu des coûts qui se sont arrêtés, en tout cas pour le salage. On a continué à déneiger partout mais comme il n'y avait plus de sel, les prestations qui étaient liées à ce salage de la route ont été différentes.

Vous devez mettre en parallèle à cela, la répartition des différents coûts : le coût des fondants, j'en ai parlé tout à l'heure, le coût du matériel, le coût des entreprises, le coût du personnel. Il est clair que plus on est dans une année élevée en termes de montants, plus on a recours à des entreprises privées, plus la part des entreprises privées dans le travail en pourcentage est élevé. En exemple, cette année-ci, les 25 748 621 euros dont je vous ai parlé représentent 63 % du montant total des coûts, sur les 41 275 335 euros. 2 % pour le matériel roulant, 20 % au niveau du SPW et 15% au niveau des fondants.

Si je prends une autre année extrême, c'est l'hiver 2006-2007 : il n'y avait que 42 % de parts au niveau des entreprises privées, 10 % au niveau du matériel SPW, 32 % pour le personnel SPW, et 16 % pour les fondants.

C'est assez logique et la part qui ne change pas beaucoup est celle des fondants puisque celle-ci est relative et proportionnelle. *A priori*, elle ne change pas proportionnellement ou très peu, c'est juste le prix des marchés qui fait évoluer le pourcentage par rapport à l'ensemble des coûts et du budget total consacré à l'hiver.

J'espère avoir été assez complet, je le crois, par rapport à l'ensemble de ces éléments et je vous remercie.

Mme la Présidente. – Merci, Monsieur le Ministre.

La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Merci, Monsieur le Ministre, pour cette réponse effectivement très détaillée et très complète. Je profite de la réplique à cette question pour m'associer une fois encore aux remerciements à destination du personnel du SPW ainsi qu'aux entreprises et indépendants qui ont contracté avec la région pour assumer un service qui fut un service de qualité au niveau régional, nonobstant les situations difficiles auxquelles nous avons été confrontés.

Je me permets de rompre une lance, même si je sais que c'est difficile, pour que vraiment les paiements puissent être réglés rapidement. On sait combien, pour un indépendant, pour une entreprise, une grosse facturation, honorée ou non honorée dans des délais raisonnables, peut représenter des difficultés. Et effectivement, même si cela ne relève plus de votre magistère, je me permets d'insister pour qu'en termes d'expression de conviction et de demande, les dossiers qui seraient au contentieux puissent être eux aussi gérés rapidement. Contentieux ne veut pas dire une facture contentieuse ! Contentieux, c'est une facture à propos de laquelle il y a une cession à un tiers, parce que la personne indépendante ou l'entreprise avait des besoins de trésorerie ou parce qu'elle n'a pas pu honorer l'ONSS et puis, il y a un contentieux subséquent d'ONSS.

Je sais que des efforts sont déployés à cet égard aussi, mais c'était épouvantable. Entrer des montants considérables pour un prestataire de services au contentieux le précipitait encore davantage dans une situation difficile par rapport à celle qu'il avait connue et qui l'avait conduit justement à se trouver géré par la cellule du contentieux. Mais, M. le Ministre Antoine nous a indiqué que des engagements avaient eu lieu, mais il le faut absolument. Il y va de la survie d'indépendants ou d'entreprises que les factures soient honorées très rapidement, de manière à pouvoir faire face au travail et tout simplement pour rémunérer le travail presté, mais aussi pour faire face aussi aux coûts qui ont été engendrés pour les prestataires de services.

Merci pour toutes ces informations.

(M. Borsus, Doyen d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)

QUESTION ORALE DE MME CASSART-MAILLEUX À M. LUTGEN,

MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE,
SUR
« LA CONTINUELLE PROLIFÉRATION DES SANGLIERS »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « la continuelle prolifération des sangliers ».

La parole est à Mme Cassart-Mailleux pour poser sa question.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, la surpopulation des sangliers touche de nombreux pays européens et la Wallonie n'échappe pas à cette situation. En effet, les dégâts de gibier en agriculture connaissent une augmentation constante depuis quelques années. Des dégâts causés par le grand gibier et plus singulièrement par les sangliers.

Selon la DGARNE du SPW, les populations après la période de chasse et avant celle des naissances a triplé en Wallonie entre 1980 et 2008. Actuellement, on ne peut toujours pas dire que la population de ces ongulés soit maîtrisée. Certains prétendent même que cette population connaît une évolution démographique galopante, voire ingérable.

Le SPW constate également que la population des sangliers a été multipliée par trois en trente ans et ce n'est un secret pour personne, les dégâts aux cultures sont en augmentation constante depuis au moins dix ans.

Plusieurs mesures ont été prises par vos soins depuis votre entrée en fonction en 2004, mais force est de constater qu'il est particulièrement difficile de stabiliser cette prolifération. Concrètement, en 2009, une table ronde portant sur une réflexion sur les problèmes liés aux densités excessives de grands gibiers avait formulé neuf recommandations.

Monsieur le Ministre, je souhaiterais que vous nous fassiez part du suivi qui a été donné à ces recommandations. Concrètement, comment se sont-elles traduites sur le terrain ? Celles-ci ont-elles un réel impact sur la surpopulation des sangliers ? D'autres mesures sont-elles envisagées ?

Le nourrissage, notamment, avait fait l'objet d'une recommandation particulière. En effet, le constat selon lequel le sanglier est trop bien nourri avait été posé et la table ronde recommandait l'interdiction du nourrissage dissuasif dans les milieux les plus ouverts. Qu'en est-il exactement ? *Quid* des autres zones ?

Une autre critique régulièrement avancée réside dans l'interdiction de « tirer à la lune », de nuit donc et une période de chasse bien trop courte s'étalant de mi-octobre à fin décembre. Est-il envisagé d'étendre cette période de chasse ?

Il existe bien entendu une possibilité de dérogation pour organiser des chasses de destruction, mais selon le milieu concerné, la lenteur administrative rend la mesure caduque. Les délais peuvent parfois atteindre deux semaines ou plus. Or, les sangliers n'ont cure de ces formalités et se déplacent sans attendre les autorisations.

Cette mesure est-elle amenée à évoluer ? Est-il envisageable de réduire les délais d'autorisation au strict *minimum* ?

Cette situation problématique pose des enjeux à plus d'un titre : environnemental, écologique, économique, sécuritaire, dus à l'extension des zones de vie des ongulés, *et cætera*. En outre, la situation est identique un peu partout en Europe. Je sais que ce n'est pas une situation isolée en Belgique. En France, pour ne citer que cet exemple, en 1975, on tirait 60 000 sangliers et en 2010, près de 570 000 têtes ont été abattues. Ces chiffres vertigineux démontrent l'ampleur du problème qui nous occupe et prend une dimension globale. En effet, il ne s'agit pas d'un enjeu propre à la Région wallonne. Toutefois, il paraît fondamental que des adaptations aux mesures actuelles soient prises. Je voudrais avoir, Monsieur le Ministre, vos réponses à ce sujet.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Merci, Monsieur le Président. Fort justement, Mme Cassart a rappelé que la situation de surpopulation de sangliers touche de nombreux pays européens. Le cadre réglementaire et les moyens mis en place par les différents états sont pourtant diversifiés au niveau des solutions qu'ils ont essayé d'apporter.

Certains pays ont, par exemple, instauré des périodes de chasse plus longues, d'autres un plan de chasse. D'autres encore ont autorisé des tirs de nuit. Force est de constater que cela n'a pas induit une évolution importante de la population des sangliers. Vous avez rappelé qu'en ce qui concerne l'évolution des sites de population chez nous, les données récentes démentent l'impression d'une augmentation démographique galopante, du moins pour la Région wallonne. S'il est vrai qu'en 1999 et 2004, la population des sangliers n'est pas loin d'avoir doublé, depuis mon arrivée en 2004, la croissance s'est considérablement ralentie puisque, entre 2004 et 2010, elle n'a pas atteint 10%.

Il faut s'en doute pour partie y voir l'évolution de la réglementation concernant les périodes d'ouverture de la chasse que j'ai prises, mais ce n'est pas le seul élément, je ne voudrais pas ramener tout à moi. Il y a des éléments comme des hivers doux, des hivers plus rudes, qui peuvent intervenir et largement dans l'impact au niveau des populations. Pour faire le lien avec ma précédente réponse à Willy Borsus, c'est vrai qu'il y a une conjugaison entre les hivers 1999 et 2004, hivers particulièrement doux, de périodes de chasse qui ont été réduites puisque mon prédécesseur avait fait passer le nombre de jours de chasse au sanglier de 270 jours à 90 jours, et donc, si vous additionnez les deux, c'est assez explosif et les chiffres sont là pour le démontrer à souhait.

Depuis 2004, j'ai autorisé la chasse aux sangliers toute l'année, à l'approche et à l'affût. Depuis 2006, j'ai élargi la chasse à la battue en plaine dès le 1er août et jusqu'au 31 décembre. J'ai donné des instructions à mes services pour répondre dans les 48 heures aux demandes d'autorisation de tirs en cas de régulation, de dégâts aux cultures et je rappelle régulièrement aux services la nécessité de répondre prioritairement à ces demandes.

Si vous connaissez des cas, il faut me les donner parce que c'est vraiment l'instruction qui a été donnée. Quand je dis 48 heures, c'est 48 heures *maximum*. On doit pouvoir donner l'autorisation en 24 heures. Je vous rappelle aussi qu'avant, c'était le ministre qui décidait puisque mon prédécesseur avait cette chance de connaître chaque mètre carré de terre de Wallonie, ayant foulé de ses grandes jambes chaque lopin de terre. Il donnait donc lui-même l'autorisation ou le refus à ces demandes de régulation des sangliers. Malgré sa bonne connaissance du terrain, cela mettait jusqu'à quelques semaines voire davantage et nos bons sangliers n'attendaient pas la signature de notre bon José. Parfois ils partaient, après avoir fait quelques dégâts. C'était dommage, mais c'était comme cela.

J'ai donc changé cela et maintenant, c'est au niveau des cantonnements que les autorisations sont données ou refusées. Encore que s'il y a refus, cela vient chez moi et je n'en ai jamais reçu.

Les résultats constatés en Wallonie sont aussi le fruit d'une prise de conscience de la part de certains dans le monde de la chasse. Pas tous, parce que, comme vous le savez, dans le même temps, certains conseils cynégétiques ont pris des restrictions de tirs au niveau des sangliers. Donc, moi, j'ai allongé les périodes de chasse et dans certains règlements d'ordre intérieur de certains conseils cynégétiques, pas tous, on a pris des restrictions d'interdiction de tirer des verrats de plus de 50 kilos, interdiction de tirer des laies de plus de trente kilos, *et cætera*, toute une série d'éléments comme ceux-là.

Cela fait d'ailleurs partie des recommandations et vous verrez que je viendrai prochainement avec une recommandation des conseils cynégétiques sur deux points de l'arrêté. D'une part, la démocratisation des conseils cynégétiques dans leur fonctionnement et, d'autre part, les interdictions pour ces conseils cynégétiques d'imposer des restrictions de tir qui vont à l'encontre des objectifs fixés par la Région wallonne. Sinon, cela devient un peu compliqué.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Est-ce que vous amènerez le débat en commission ou bien est-ce limité au niveau de l'arrêté ?

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Oui, c'est un arrêté, mais j'en parlerai en commission de toute façon, mais pas avant quelques mois.

En revanche, ce qui est venu, c'est le nouvel arrêté quinquennal puisqu'il est passé en dernière lecture la semaine dernière au gouvernement.

Au-delà de cela, que faire de plus ? Si on conjugue l'ensemble des éléments qui ont été pris et si chacun joue son rôle parfaitement, en ce compris les chasseurs, il y a aussi la protection de certains endroits, parce qu'il faut pouvoir protéger certains endroits, on peut arriver à contenir, voire à faire diminuer de façon importante, dans les prochaines années, la population de sangliers, en distinguant deux choses : il y a la quantité, le nombre, mais aussi les endroits où se trouve le sanglier, les endroits où il n'a rien à faire, comme en zone péri-urbaine, voire urbaine, au nord du sillon Sambre et Meuse, à Seraing. Dans les villes, c'est un peu compliqué, donc, il n'a pas sa place à cet endroit-là. Les problèmes se trouvent essentiellement là, les dégâts aux cultures sont aussi plus importants dans ces zones. Je parle des zones comme la Hesbaye, le Condroz, *et cætera*, il y a toute une série de zones où on trouve du sanglier et où on n'en trouvait pas du tout avant. Cela a un impact non négligeable sur les dégâts aux cultures.

Je rappelle le logiciel qui a été mis en œuvre et qui sert largement à pouvoir accélérer les procédures de dédommagement aux agriculteurs. Cela évite parfois les discussions devant le tribunal, à la justice de paix. Le logiciel sait établir de façon précise le montant de l'indemnisation.

M. le Président. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Je remercie le ministre. Je me dis qu' à partir du moment où on a, pendant un certain laps de temps, donné la possibilité aux sangliers de se multiplier, il faut rattraper le tir après et ce n'est pas simple.

Maintenant, je me dis que l'objectif est – aussi bien pour vous, que pour le parlement, que pour le conseil cynégétique – de repenser à la chose et dire : « *On a déjà fait cela et cela, mais que peut-on faire en plus ?* ». Quand on n'a rien d'autre à faire en plus, on espère que les chasseurs vont vraiment jouer leur rôle, parce qu'ils ont aussi un rôle de régulation à entamer. Je me dis que faire le point au bout d'un temps, surtout quand on vient de semer les maïs, c'est toujours assez intéressant. Quand on regarde le nombre de kilomètres de clôtures qui sont mises, en bonne entente entre les chasseurs et les agriculteurs, il ne faut pas penser que, si vous avez des gens civilisés, cela se passe très bien, ils travaillent en collaboration et trouvent des solutions. C'est vrai que, d'un côté, c'est un *hobby*, et d'un autre côté, c'est vraiment un secteur économique et leur gagne-pain. C'est parfois une confrontation assez rude.

QUESTION ORALE DE MME CASSART-MAILLEUX À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « les mesures agro-environnementales ».

La parole est à Mme Cassart-Mailleux pour poser sa question.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, les MAE visent à octroyer des aides sur base volontaire aux agriculteurs qui souhaitent aller au-delà des obligations imposées par les règles de bonnes pratiques agricoles et environnementales, et par les exigences réglementaires en matière de gestion imposées par la Commission européenne dans le cadre de la conditionnalité.

Les engagements souscrits par les agriculteurs ont une durée de cinq ans. Durant cette période, il est possible de modifier, sous condition, les termes des engagements, notamment en cas de « reprise-remise » de l'exploitation concernée.

Dans le cas de reprise d'engagement, le repreneur est obligé de s'engager pour un nouveau contrat de cinq années, au lieu de poursuivre les années qui restent de l'engagement initial.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous me préciser l'objectif qui sous-tend cette reprise du délai à l'initial, d'autant que le repreneur doit remplir sa déclaration de superficie en fonction des engagements préalables ? Qu'en est-il du traitement de ce type de dossier ? En effet, ceux-ci, plus complexes, souffrent de retard pouvant s'élever à plusieurs années concernant le versement de la rémunération. Quels sont les outils mis en place par vos services afin de résorber ce retard ?

Plus généralement, il semblerait que l'on constate une baisse de motivation au sein du secteur agricole concernant ces MAE. Plusieurs éléments peuvent être avancés afin d'expliquer cette frilosité nouvelle. D'abord, confirmez-vous cette frilosité, parce que vous avez certainement des chiffres et nouvelles, parce qu'on sait très bien qu'on a été, à un moment donné, un des États membres qui avait activé le plus de MAE, quand on faisait les comparaisons par rapport à d'autres États membres.

On sait aussi que certains retards des MAE se font encore parfois ressentir. Il m'est revenu, d'une sourde oreille, que l'Europe avait levé le doigt et avait demandé que, dorénavant, les paiements se fassent quatre fois par an, pour avoir une meilleure régularité. Donc, ne pourrait-on pas non plus avoir une solution ? Vous savez que j'aime bien avoir des propositions et je me dis qu'on doit parfois bien réfléchir pour trouver des solutions. Je voudrais dire qu'on pourrait faire ce paiement des MAE à date fixe, avec un acompte, qui pourrait être régularisé dans les six mois, lorsque tous les calculs pourraient être effectués, comme cela, chaque agriculteur sait à quelle date il pourrait toucher une grosse partie de ses MAE, peut-être 80%. On peut dire que les autres 20 %, en fonction du calcul, d'un contrôle ou l'autre, pourront être versés après.

Le problème que rencontre le secteur à l'heure actuelle, c'est de se dire que ... Par exemple, mon mari a des MAE, mais je suis incapable de dire quand il va les toucher, s'il les touche au mois de juin, au mois d'octobre. Je me dis qu'une certaine régularité serait bien, parce que si vous voulez motiver les agriculteurs à rentrer dans ces MAE, sur base volontaire évidemment, et s'ils font partie de la conditionnalité, un paiement à date fixe, peut-être pas complet – parce que je peux comprendre que l'administration ne sache peut-être pas non plus, sur base d'un contrôle, sur base d'autres décisions de l'Europe, avoir le montant complet calculé, un paiement à date fixe peut être envisagé à date fixe – avec un acompte et une régularisation après, ce qui permettrait de clarifier les choses.

Voilà, Monsieur le Ministre, la proposition que je voulais vous faire et voir un peu quels sont vos échos.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Lors du transfert d'engagement, je confirme que le repreneur se doit, à ce jour, vu les modalités reprises dans l'arrêté du Gouvernement wallon du 24 avril 2008, chapitre 3, article 7, §1er et 2, non pas de poursuivre l'engagement pour la période restante, mais de repartir pour cinq années. Cette disposition a été convenue pour éviter les transferts abusifs entre les parties.

Bien que cette disposition s'avère compliquée à gérer par les services de l'administration, le traitement de ces dossiers se fait rapidement à travers un programme spécifique de gestion des mesures agri-environnementales qui a été mis en place et qui a été clôturé.

Ainsi, sur environ 35000 dossiers gérés annuellement par mes services, seuls environ 200 cas particuliers, soit plus ou moins 2%, sont encore en souffrance. À noter que les outils informatiques de gestion ont été adaptés pour atteindre cet objectif.

Concernant la diminution de la motivation pour les mesures agri-environnementales, les chiffres fournis par l'administration montrent une stabilisation, mais pas de diminution du nombre de dossiers. Concrètement, il est à noter qu'en 2010, il s'agissait, pour certains agriculteurs, de renouveler leurs engagements de 2005, ce qui a été réalisé à concurrence de 90%. Pour 2011, soit le renouvellement des engagements de 2006, nous attendons l'examen des chiffres des déclarations de superficie rentrées fin mars.

Cependant, il est un fait que certaines normes obligatoires sont prises au titre de la conditionnalité – les normes érosion 2010, par exemple –, ce qui empêche certains agriculteurs d'actionner, sur l'ensemble de leurs parcelles, des mesures particulières en mesures agri-environnementales. La méthode M4 – couverture hivernale du sol – est ainsi directement visée puisque cette couverture hivernale du sol est obligatoire sur les parcelles en code R10 et R15 – vous connaissez cela par cœur –, c'est-à-dire celles dont la pente est supérieure à 10%.

Ce qui est rendu obligatoire par la conditionnalité ne peut donc plus faire – c'est évidemment un changement important – l'objet d'une mesure volontaire qu'est la mesure agri-environnementale. C'est au travers de l'analyse des déclarations de superficie 2011 que nous pourrons apprécier l'effet de ces nouvelles dispositions.

Quant au paiement des mesures agri-environnementales, la législation prévoit que les paiements sont effectués en année N+1 par rapport à ces mêmes déclarations.

Suite à la clôture du plan spécifique de gestion des mesures agri-environnementales, je peux vous confirmer qu'il n'y a aucun retard sur les dossiers relatifs aux années antérieures. Tout a été réglé.

En ce qui concerne les paiements 2011, une première tranche de 10,4 millions d'euros a été liquidée à la fin du mois d'avril. Je me souviens avoir signé. Ce paiement concerne 12000 dossiers. Des paiements complémentaires seront exécutés jusque la fin du mois d'août. D'ici fin août, tout sera réglé.

En conclusion, la gestion des mesures agri-environnementales est certes – c'est le moins que l'on puisse dire – complexe, très importante vu la quantité de dossiers à traiter. Je rappelle qu'il y a une explosion du nombre de dossiers ; une explosion sur le plan budgétaire, on ne peut que s'en réjouir. Toutefois, selon les informations transmises par mes services, l'ensemble des dossiers connaît un traitement administratif satisfaisant, normal. Je n'ai pas dit que tout était parfait. Je remercie ceux qui ont repris ces dossiers en main à l'administration, depuis maintenant un certain temps – depuis un an, un an et demi, si mes souvenirs sont bons – et qui ont permis de mettre de l'ordre. Un dossier en retard pose toujours des difficultés pour la personne qui vit cela, j'en conviens parfaitement, et je présente mes excuses lorsque c'est le cas.

M. le Président. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Je remercie le ministre. Je n'incrimine absolument pas l'administration parce que, à un moment donné, les MAE évoluent aussi par rapport à l'Europe, donc, ils doivent aussi s'adapter continuellement. Il y a des engagements, chaque année, qui sont différents, des dossiers se terminent. Je comprends bien la complexité de la gestion des différents dossiers, puis le fait qu'il y ait eu un succès assez considérable mais aussi pas mal de travail pour l'administration.

Je pense que vous pouvez peut-être y réfléchir, vous n'avez pas du tout donné de position par rapport au fait d'avoir une date. Je ne sais pas si l'Europe le permet, mais je pense que la réflexion est intéressante de dire : «*Au mois de septembre, le 1er, on verse un acompte de 75 ou 80%*» ; comme cela, chaque agriculteur sait qu'à ce moment-là, les versements sont effectués. Parce que je vous dis, maintenant, si je parle avec dix agriculteurs, neuf vont dire : «*Les MAE, je ne sais pas du tout quand je touche*» ; donc, ce n'est pas l'idéal. On pourrait se dire : «*Fin de l'année, ou au mois de janvier de l'année N+1, on essaie de regarder pour payer le solde*». C'est une proposition constructive qui permettrait d'avoir une position plus intéressante du secteur agricole.

Je déposerai une question écrite pour revenir sur les couvertures hivernales. C'est vrai que la conditionnalité a dit que toutes les parcelles en R10

ou R15 avec des pentes un peu trop importantes devaient être couvertes non-stop, ce que je comprends tout à fait. Mais on avait aussi eu, une fois, la discussion ici en commission de dire que les gens qui avaient un nouveau contrat de MAE ne pouvaient évidemment pas souscrire cela, mais ceux qui étaient en contrat à l'heure actuelle seraient quand même payés. Mais on ne va pas discuter de cela en commission, je déposerai une question écrite.

QUESTION ORALE DE MME CASSART-MAILLEUX À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LE SUPERPRÉLÈVEMENT »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « le superprélèvement ».

La parole est à Mme Cassart-Mailleux pour poser sa question.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, le 31 mars dernier, la campagne laitière 2010/2011 a pris fin.

Monsieur le Ministre, les quotas ont-ils été respectés ? Les agriculteurs wallons devront-ils s'acquitter d'un superprélèvement pour le dépassement de quotas ?

Selon les chiffres provisoires publiés dans la presse spécialisée, sur base des déclarations mensuelles de l'ensemble des acheteurs, il semblerait que le quota national ne serait pas dépassé. Confirmez-vous cette information ?

Comment se répartissent les quotas wallons et flamands ? La Région flamande dépasse-t-elle le quota qui lui est imparti ? Les balises placées par le Gouvernement wallon afin de respecter les quotas sont-elles toujours d'actualité ? La prime à l'herbe, éventuellement conditionnée au respect des quotas, a-t-elle été utilisée en tant que moyen de sanction auprès des agriculteurs wallons ? Dans l'affirmative, combien d'exploitations agricoles ont-elles été touchées par cette mesure ? À l'avenir, la prime à l'herbe sera-t-elle reconduite ?

Je terminerai simplement en vous disant qu'on avait pris une mesure, dont on avait parlé en commission quand il y a eu la crise du lait, le « superprélèvement ». Elle avait un petit côté pervers aussi et je comprenais tout à fait que vous l'ayez prise, ce n'était pas du tout une critique de dire : « *Si, en Wallonie, on respecte les quotas, on ne les remplit pas complètement* ». On garde l'ensemble du quota belge, donc, cela permettait aux Flamands de les dépasser aussi. C'est pour cela que je reviens vers vous, pour voir comment cela s'était analysé.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Au stade actuel des données globales qui ont été fournies par les laiteries, il ressort que les livraisons de lait au cours de la campagne 2010-2011 sont inférieures d'à peine dix millions de litres par rapport au quota national, qui est de plus de 3 394 788 104 litres, pour être précis. Pour la Flandre, c'est 2 036 872 862 litres et la Wallonie, 1 357 915 000 litres. Ce sont des quotas, les chiffres que je viens de vous donner, ce ne sont pas les chiffres de cette année. Ces données sont encore provisoires, mais devraient se confirmer lors du premier calcul du prélèvement prévu au 1er juillet. Sous réserve de confirmation définitive, il n'y aura donc aucun prélèvement auprès des producteurs de lait.

Ces données globales doivent être confirmées par les données individuelles des livraisons des producteurs.

L'administration procède pour l'instant à l'encodage de ces livraisons individuelles, aussi à l'encodage des déclarations des ventes directes et au transfert temporaire entre le quota vente directe et le quota livraison laiterie. Ce n'est que lorsque toutes ces opérations seront terminées qu'il sera possible de déterminer quels sont les producteurs qui ont dépassé leur quota et les producteurs qui ont « sous-réalisé » leur quota.

Le fait que des producteurs wallons livrent à des laiteries flamandes et inversement, ne permet pas actuellement de déterminer le niveau régional de dépassement ou de sous-réalisation du quota. Ces données seront disponibles aux environs du 1er septembre lorsque les statistiques afférentes à la campagne laitière 2010-2011 auront été établies.

À titre d'information, le quota de la zone sud pour la campagne 2010-2011 serait de 1 367 167 968 litres de lait. Le fait de conditionner l'octroi de la prime à l'herbe au respect individuel du quota laitier avait notamment pour objectif, Madame Cassart-Mailleux, de confirmer notre attachement au système des quotas laitiers, à son respect aussi alors que nous traversions une crise financière importante dans le secteur laitier. Cette demande était relayée par l'ensemble des organisations agricoles.

Je rappelle en outre que les conditions de *leasing* ont été largement assouplies en 2010 – 266

demandeurs de la prime à l'herbe – sur plus de 4000 demandeurs – n'ont pas respecté leur quota laitier et ne remplissaient donc pas la condition d'accès de la prime à l'herbe.

Les conditions d'accès à la prime à l'herbe sont définies dans un arrêté du gouvernement. Des agriculteurs ont déjà introduit leur demande d'aide pour la campagne 2011. Les modalités n'ont pas été modifiées à ce jour.

M. le Président. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Je remercie M. le Ministre pour les différentes données. Je les prendrai évidemment avec précaution puisqu'elles ne sont pas complètes et je le comprends bien. J'attendrai peut-être avec patience de voir quelles seront les nouvelles modalités pour cette prime à l'herbe, que vous devriez voir arriver au gouvernement d'ici le mois de juillet, je pense.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Oui, au plus tard fin juillet.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Je vous remercie.

QUESTION ORALE DE MME CASSART-MAILLEUX À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LE COUPLAGE DE LA PRIME VACHE ALLAITANTE ET LES DPU POST 2013 »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « le couplage de la prime vache allaitante et les DPU post 2013 ».

La parole est à Mme Cassart-Mailleux pour poser sa question.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, dans le cadre du bilan de santé de la PAC mené en 2008, des ajustements des soutiens ont été réalisés et certains, comme la notion de boîte à outils, ont été mis à disposition des États membres de l'Union européenne.

Cette boîte à outils devait permettre aux États membres de moduler une série de mesures en fonction de leurs besoins spécifiques. Le découplage de la prime vache allaitante, l'harmonisation du montant des DPU faisaient partie de cette boîte à outils.

Dans la foulée, le Gouvernement wallon a décidé, vu les conséquences possibles sur la filière, de maintenir le couplage de la prime vache allaitante jusqu'en 2013 et concernant le lissage des DPU, le *statu quo* a été annoncé jusqu'en 2013.

Le temps passant à grande vitesse, 2013, c'est déjà demain. Il est vrai que j'ai souvent des interrogations qui proviennent du secteur agricole disant : « *Pensez-vous que les primes vaches allaitantes vont rester couplées ?* ». Les fermiers se tracassent. Je me disais qu'il y avait longtemps que je n'étais plus revenue avec cela en commission et que j'allais vous poser la question.

Monsieur le Ministre en avez-vous déjà parlé en gouvernement ? Avez-vous d'autres études qui vous permettent de prendre une position ? C'est vrai qu'en ce qui me concerne, dans un premier temps, j'ai une position assez ferme. J'aime autant la donner car je n'ai rien à cacher. Pour moi, le secteur du bovin a besoin que l'on maintienne les primes couplées telles qu'elles sont maintenant. Si on les intègre dans une DPU, je me dis qu'à un moment donné, les gens qui font du bétail et de l'élevage seront découragés. J'ai peur que cette filière en souffre fortement.

Je n'ai pas dit que j'avais la solution, mais vous aviez justement pris ces décisions dans cet objectif-là et j'aurais aimé avoir votre position pour ne pas relayer une certitude auprès des agriculteurs parce qu'on n'est jamais certain de quoi demain sera fait.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Cela a d'abord été évoqué à de nombreuses reprises dans certaines commissions. On en a d'ailleurs un peu parlé cette après-midi. La fixation du futur cadre budgétaire de l'Union européenne pour la période 2014-2020 prend une discussion sur la future politique agricole commune indispensable. Une politique agricole réformée devrait donc voir le jour – je souhaite évidemment qu'elle puisse être appliquée à partir du 1er janvier 2014. Les travaux concernant cette future PAC après 2013 ont commencé depuis un certain temps. La dernière étape en date a été la communication de la commission le 18 novembre 2010 sur la PAC à l'horizon 2020 et les conclusions de la présidence hongroise sont tenues par une majorité qualifiée de délégation lors du Conseil de l'agriculture du 17 mars de cette année.

Je suis parfaitement heureux de tout ce qui se retrouve dans cette communication de la commission. Par contre, il y a d'autres rendez-vous

qui sont tout aussi importants, notamment le rendez-vous du budget, je vais y revenir, et de la ventilation des chiffres. Pour l'instant, on est toujours dans les lettres et dans les objectifs.

La balle est donc maintenant dans le camp de la Commission européenne qui prépare cette proposition législative. Celle-ci devrait très semblablement être présentée à l'automne 2011. Le résultat de la négociation politique – Conseil et Parlement européen – est attendu fin 2012 au plus tôt. Ce sera évidemment déterminant pour les instruments futurs de la Politique agricole commune après 2013.

Les modalités d'exécution et d'application en Wallonie et de la future PAC vont résulter de plusieurs décisions successives et/ou parallèles à prendre à différents niveaux. Au niveau européen, la fixation du cadre budgétaire de l'Union européenne pour la période de programmation qui débutera au 1er janvier 2014, soit la décision des chefs d'États et de gouvernement. À l'intérieur de ce cadre, il y a la fixation de la part allouée à l'agriculture et aux ressources naturelles, la répartition de l'enveloppe agricole globale entre les premier et deuxième piliers de la PAC, la répartition des moyens financiers entre les 27 États membres, la définition des instruments de la future PAC – Ministres de l'Agriculture –; au niveau belge et wallon, la répartition des moyens entre les régions; à l'intérieur des choix et des options laissés aux États membres et régions, la fixation des règles de mises en œuvre sur le territoire wallon.

La limitation à 2013 des choix effectués en 2009 sur le maintien du couplage des primes aux vaches allaitantes et en 2010 concerne le *statu quo* pour la répartition des droits s'inscrivent parfaitement dans le contexte que je viens d'exposer ci-dessus. Il faut se mettre dans ce contexte-là évidemment.

Je rappelle que j'ai pris ces décisions qui vont continuer jusque 2013, notamment suite à une étude que j'ai fait réaliser par le Professeur Lebailly. J'ai commandé une nouvelle étude afin d'étudier les impacts que les différents *scenarii* évoqués par la Commission européenne pourraient avoir pour nos agriculteurs. Cela afin de renforcer notre position de négociations au niveau des enceintes européennes. L'exercice, c'est de partir du texte de la commission, qui a été approuvé à une majorité qualifiée, de pouvoir envisager toute une série de *scenarii* et de ramener cela à notre agriculture puisque nous serons après dans une période de négociations sur des critères, des budgets, toute une série d'éléments. Le rendez-vous de cette étude-là est essentiel. C'est de la prévention que je fais aussi pour avoir des arguments de négociations qui seront importants pour les prochains mois.

Concernant le couplage/découplage, mon intention est évidemment... Vous le savez parfaitement, si j'ai pris cette décision-là, c'est pour défendre une filière, c'est pour défendre l'élevage, pour défendre le Blanc-Bleu notamment, parce que c'est essentiel pour toute une zone au niveau de l'emploi, au niveau de l'économie, au niveau du secteur de la transformation, au niveau de tous ceux qui en vivent et qui font vivre aussi d'autres familles, des milliers de familles en Wallonie, pour défendre aussi une zone sur le plan touristique, sur la qualité de notre viande, sur la qualité de nos produits. C'est une conviction profonde, ce que je vous dis là, ce n'est pas du bla-bla.

Je l'ai dit la semaine dernière à la réunion de la Fédération wallonne de l'agriculture dans ma région, dans ce contexte, je sais bien qu'il y a parfois des confrontations d'intérêt entre céréaliers, éleveurs, *et cætera*, mais tout le monde a intérêt à ce que l'élevage reste très présent et très fort en Wallonie, en ce compris les céréaliers. Les uns dépendent des autres. Si, demain, il n'y a plus d'élevage, je crains qu'une partie des fournitures et des filières pour les céréaliers ne disparaissent. On peut se dire à court terme: «*Pas grave, le marché mondial, les demandes, et cætera*», mais voilà, on est dans une vision intégrée de notre marché et les uns aident les autres, même s'il n'y a pas toujours de lien direct, il y a des approvisionnements qui sont différents. Mais globalement, les intérêts des uns et des autres sont parfaitement liés. Ce n'est pas de la solidarité pour de la solidarité. Si certains disparaissent, je ne suis pas sûr que cela fera le bonheur des autres.

Ce qui est sûr et certain, c'est que les actuels documents de travail de la nouvelle Politique agricole commune n'excluent pas les aides couplées. C'est quand même un élément important auquel nous avons veillé. Le mécanisme aussi de la prime à l'herbe pourrait être renforcé. On va pouvoir jouer sur différents paramètres. Vous souriez, vous voyez des dollars qui partent d'une zone à l'autre...

(Réaction de Mme Cassart-Mailleux)

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Il faut être attentif à cela, mais c'est vrai que le lien à la prime à l'herbe est important, on ne peut pas le négliger. Il faut tenir compte de deux éléments, pour moi, de la PVA, de la prime à l'herbe, dans l'ensemble de ce que l'on devra décider demain. Il y a quand même une garantie apportée pour le court terme en tout cas. C'est un choix qui a été fait. Je rappelle qu'il y avait quand même des opinions très divergentes en la matière. Globalement, on a quand même trouvé un accord. J'en suis particulièrement heureux. Il y a des secteurs où les coûts ne sont pas tout à fait les même ou la productivité n'est pas tout à fait la même – l'élevage c'est plus compliqué, c'est plus fragile, c'est une charge de travail différente. Il faut donc tenir compte de cela sinon c'est tout un patrimoine qui disparaîtrait, des emplois, des familles, *et cætera*.

M. le Président. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – Une simple petite réplique, Monsieur le Ministre. L'historique de la prime à l'herbe, c'était les quotas laitiers au travers de la crise du lait. Donc, la seule chose c'est qu'il faudra un moment donné se mettre à réfléchir. Par rapport au couplage, on verra. Je trouve cela très bien d'avoir fait faire cette étude parce que c'est sur base de chiffres et sur base d'études que l'on peut prendre de bonnes décisions aussi. Il ne faut pas attendre que les autres soient là pour dire : « *Qu'est-ce qu'on fait ?* ». Si les études sont là, elles peuvent nous orienter et je pense que c'est tout à fait positif.

Par rapport à cette prime à l'herbe, c'est sûr que je serai attentive parce que je connais votre dévouement et l'amour de votre province et je me dis qu'à un moment donné, on doit aussi être attentif à l'ensemble des agriculteurs wallons. Je pense que cette prime à l'herbe pourrait être assez spécifique et s'adresser même aux fermes mixtes qui font aussi bien de l'élevage que de la culture. Je crois qu'elles ont aussi le mérite de pouvoir faire cet élevage.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Pour l'instant c'est le cas...

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Non, non, à l'heure actuelle, il faut 60 % de prairies dans une exploitation. Donc, cette prime à l'herbe pourrait aussi être destinée aux gens qui font de l'élevage tout court.

(Mme Cassart-Mailleux, Vice-Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

QUESTION ORALE DE M. BORSUS À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LE FAUCHAGE TARDIF EN AGRICULTURE »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Borsus à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « le fauchage tardif en agriculture ».

La parole est à M. Borsus pour poser sa question.

M. Borsus (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, il fait sec de façon inquiétante dans un certain nombre de régions de Wallonie.

Les précipitations annoncées depuis quelques jours ont été extrêmement rares dans certains endroits. Dès lors – je vois que certains collègues avaient envisagé de vous poser la question également – cette période de sécheresse inquiète le monde agricole d'autant qu'elle intervient relativement tôt dans l'année. Nous sommes seulement à la mi-mai.

Bref, se pose déjà un certain nombre de questions concernant cette sécheresse. L'inquiétude est vive dans un certain nombre de fermes qui craignent, après d'autres difficultés, les années antérieures et après d'autres sécheresses, de se voir de nouveau exposées à une situation très difficile. J'ai vu ce *week-end*, en rentrant du bois, le maïs, les herbes dans notre région. C'est déjà la galère, notamment pour la Famenne. On voit vraiment de façon perceptible les conséquences de la sécheresse actuelle en espérant que les prochaines semaines vont la démentir mais cela ne semble pas en être l'augure puisque je viens de regarder les prévisions météorologiques qui ne sont pas très positives de ce point de vue.

Monsieur le Ministre, j'aurais voulu vous demander si vous aviez déjà eu l'occasion d'être saisi et de réfléchir à la question de cette sécheresse à laquelle le monde agricole est déjà confronté ? Dans le contexte de cette réflexion, notamment d'évoquer le point de nouveau des subventions agro-environnementales qui prévoient, en ce qui concerne les fauches, des dates précises avant lesquelles la fauche ou le pâturage ne peuvent avoir lieu.

Par le passé, l'année dernière, une dérogation avait déjà été accordée en raison des conditions climatiques exceptionnelles de sécheresse. Bien entendu, ces dérogations ne doivent pas remettre en cause les objectifs poursuivis par les mesures. Un cadre précis doit dès lors être fixé et une concertation étroite doit exister avec les autorités européennes, comme avec le monde agricole d'ailleurs, en respectant notamment les procédures *ad hoc* dont la notification prévue par l'Europe.

Monsieur le Ministre, où en est votre analyse à cet égard ?

Au regard de la situation climatique actuelle, envisagez-vous la reconduction de dérogations si la situation que nous connaissons aujourd'hui vient à perdurer et que des situations de *stress* hydrique sont constatées çà et là ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Je tiens tout d'abord à remercier M. Borsus pour sa question. Il est vrai que c'est une question qui touche la Famenne, mais aussi d'autres

contrées de Wallonie. La sécheresse s'est installée un peu partout.

Il y a différentes mesures qui peuvent soutenir les agriculteurs dans cette période. Il y a des mesures au niveau régional mais aussi au niveau fédéral, comme le Fonds de calamités. Je tiens à ce que l'on prenne toutes les dispositions à ce niveau pour que, le cas échéant, nous puissions soutenir le monde agricole lorsqu'il y a des difficultés aussi fortes que celles-ci sur le plan des conditions climatiques.

Les mesures agro-environnementales visent à favoriser la nidification des oiseaux notamment, c'est pourquoi la date de fauche est fixée au 15 juin pour la méthode prairies naturelles et au 1er juillet pour la méthode bandes de prairies extensives et au 15 juillet pour la méthode tournées enherbées. Dans cette période particulièrement sèche, vous me dites que certains agriculteurs envisagent déjà de demander une dérogation à cette exigence du cahier des charges afin d'assurer l'approvisionnement en fourrage pour leurs cheptels. Pour ma part, je n'ai encore reçu aucune demande à ce sujet, mais elles vont sans doute arriver.

Il est vrai que depuis un certain temps, nous constatons que des phénomènes climatiques viennent perturber le cours normal des saisons. Depuis deux ou trois ans, cela a des conséquences plus particulières au niveau des délais des mesures agri-environnementales.

J'ai donc souhaité introduire plus de souplesse dans ces mesures : une demande de modification de la mesure 214 du PWDR visant à permettre la disposition dérogatoire qui s'impose en cas de circonstances exceptionnelles qui a donc été introduite à la Commission européenne le 22 décembre 2010. La Commission européenne dispose de 6 mois pour rendre son avis sur la demande de modification. Si cette modification est approuvée, il sera possible de prendre des dispositions dérogatoires selon des modalités établies.

J'avais en urgence, à la demande des organisations agricoles, donné mon accord sur une mesure dérogatoire en 2010. Les services de la commission avaient alors indiqué qu'une telle mesure n'était pas possible sans modifier le PDR, d'où la décision du 22 décembre 2010. Je précise qu'aucun contrôle effectué en 2010 n'a décelé de problème par rapport à la date à laquelle j'ai signé la dérogation. À ce jour, la demande de modification du PDR est toujours en examen auprès de la Commission européenne. Tout octroi de dérogation concernant l'avancement de la date autorisée d'exploitation pour le fourrage ou le pâturage dépend donc de la décision que doit prendre la commission au plus tard le 22 juin de cette année.

On accélère dans les contacts que nous avons avec la Commission. Celle-ci pourrait répondre plus rapidement. On le demande avec insistance pour qu'on puisse répondre dès maintenant aux demandes dont vous vous êtes fait l'écho ici.

J'ajouterai un élément très important. La semaine dernière, j'avais demandé qu'on puisse donner l'instruction à l'administration pour viser toutes les mesures dérogatoires d'aides aux agriculteurs en cas de sécheresse prolongée. Le but était de voir tous les dispositifs et leviers qui sont entre nos mains au niveau régional. Au niveau fédéral, on les connaît et je ne voudrais pas créer une polémique.

Dernier élément – j'en ai parlé tout à l'heure avec nos invités de cette après-midi. Dans ce qui est prévu au niveau de la PAC, il y a notamment la gestion des risques dans le deuxième pilier. Il y a une mutualisation quelque part, tant au niveau des risques sanitaires qu'au niveau des risques climatiques. C'est une question qui va être plus qu'une question demain. Il faudra apporter des réponses concrètes au niveau européen dans des modalités qu'on aura traduites au niveau des législations belge et régionale dans les prochaines années. Cela fait partie des discussions que nous avons et des études que nous avons en cours. Il faut voir quels sont les systèmes les plus forts que nous pourrons mettre en place, tout en étant très ouverts à la discussion avec d'autres régions. Plus la plage est large, plus la mutualisation est efficace. Si on parvenait à se mettre d'accord avec d'autres entités, cela protégerait nos agriculteurs par rapport à des risques qui sont de plus en plus importants.

L'instruction doit être donnée pour aller le plus loin possible et éviter d'aller trop loin dans le problème avant de réfléchir aux dispositions à prendre. Il faut que l'on fasse de la prévention et tout ce qu'il est possible de faire pour soutenir les agriculteurs, tout en espérant que la pluie revienne et que nous ne soyons pas contraints d'utiliser ces moyens.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Merci, Monsieur le Ministre, pour ces différents éléments de réponse. Effectivement, je soutiens cette approche préventive de pouvoir examiner les différentes réponses qu'il conviendrait d'apporter si la situation devait malheureusement perdurer. Ce serait, vous en conviendrez, désespérant qu'après la sécheresse de l'an dernier et après la crise du lait, vienne s'enchaîner une nouvelle sécheresse. Ce serait une accumulation de circonstances difficiles. Je pense que dans ce contexte, les pouvoirs publics doivent être en situation de veille pour répondre à la situation si elle se présente.

Mme la Présidente. – L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Notre prochaine commission se réunira le jeudi 19 mai 2011.

- *La séance est levée à 21 heures 33 minutes.*

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Caroline Cassart-Mailleux, Vice-Présidente, Présidente

M. Edmund Stoffels, Vice-Président, Président

M. José Renard, Inspecteur général à la DG Agriculture, Ressources naturelles et Environnement, Département des Politiques européennes et accords internationaux du SPW

M. Yvan Hayez, Secrétaire général de la Fédération wallonne de l'agriculture

Mme Anne Reul, Secrétaire générale de FEVIA Wallonie (Fédération de l'industrie alimentaire)

M. Piet Vanthemsche, Président du Boerenbond

M. Marc Fichers, Secrétaire général de Nature et Progrès

M. Benoît Bayenet, Vice-Président de la SOGEPA

M. Maxime Prévot, cdH

M. Patrick Dupriez, Écolo

M. Edmund Stoffels, PS

M. Benoît Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine

Mme Françoise Fassiaux-Looten, PS

M. Willy Borsus, MR

M. Philippe Dodrimont, MR

M. Daniel Senesael, PS

M. Yves Binon, MR

M. Jean-Luc Crucke, MR

M. Michel Lebrun, cdH

Mme Caroline Cassart-Mailleux, MR

M. Willy Borsus, Président

ABRÉVIATIONS COURANTES

AFSCA	Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire
AlterIAS	Projet plantes invasives
ASBL	Association sans but lucratif
CE	Commission européenne
CHU	Centre hospitalier universitaire
COPA	Comité des organisations professionnelles agricoles de l'Union européenne
CRA-W	Centre wallon de recherches agronomiques
DEMNA	Département de l'étude du milieu naturel et agricole
DG	Direction générale
DGARNE	Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement
DGO1	Direction générale opérationnelle routes et bâtiments
DGO3	Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement
DGO	Direction générale opérationnelle
DNF	Département de la nature et des forêts
DPR	Déclaration de politique régionale
DPU	Droit au paiement unique
EUROSTAT	Office statistique des communautés européennes
FEDEMOT	Fédération motocycliste
FEVIA	Fédération de l'industrie alimentaire
FUGEA	Fédération unie de groupements d'éleveurs et d'agriculteurs
FWA	Fédération wallonne de l'agriculture
gsm	Système global pour communications mobiles
HP	habitat-permanent
IBC	Integrated Broadband communications
IBSR	Institut belge de la sécurité routière
InvHorti	Projet plantes invasives
ISEIA	Invasive Species Environmental Impact Assessment
MAE	Mesure agro-environnementale
MET	Ministère wallon de l'équipement et des transports
MiFID	Markets in Financial Instruments Directive (directive concernant les marchés d'instruments financiers)
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONSS	Office national de la sécurité sociale
PAC	Politique agricole commune
PCDER	Plan communal de développement économique rural
PCDN	Plan communal de développement de la nature

PCDR	Plan communal de développement rural
PDR	Plan de développement rural
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et moyennes entreprises
PWDR	Programme wallon de développement rural
RAVeL	Réseau autonome des voies lentes
RD	Relevé des décisions du conseil
SNCB	Société nationale des chemins de fer belges
SOFICO	Société wallonne de financement complémentaire des infrastructures
SOGEPA	Société wallonne de gestion de participations
SPF	Service public fédéral
SPW	Service public de Wallonie
TPE	Très petite entreprise (moins de cinq travailleurs)
UCL	Université catholique de Louvain
UCM	Union des classes moyennes
UE	Union européenne
ULB	Université libre de Bruxelles
ULg	Université de Liège
UVCW	Union des Villes et Communes de Wallonie